This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1817
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

DJ
150
.A89

Aubery du Maurier, Louis.

MÉMOIRES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE LA RÉPUBLIQUE DES PROVINCES-UNIES ET DES PAYS-BAS;

CONTENANT

Les Vies des Princes D'ORANGE, DE BARNEVELD, D'AERSENS & DE GROTIUS.

PAR AUBRY DU MOURIER.

Donnés avec des Notes Politiques, Hiſtoriques & Critiques,

Par AMELOT DE LA HOUSSAYE.

Tirés de ſon propre Original.

TOME SECOND.

A LONDRES,
Aux dépens de la Compagnie.

M. DCC. LIV.

Library
Deruelle
4-21-30
21575

PHILIPPE-GUILLAUME *DE NASSAU*, PRINCE D'ORANGE, *ET* ELEONORE DE BOURBON, *SA FEMME.*

Ce Prince (1) étoit filleul du Roi Philippe second, & quand le Prince Guillaume son pere fut forcé de prendre les armes pour sa défense, il étu_

(1) Fils aîné de Guillaume de Nassau, & d'Anne d'Egmont sa premiere femme.

dioit au Collége de Louvain, où entre autres priviléges, il n'est point permis d'arrêter personne pour quelque cause que ce soit. Nonobstant quoi, Jean Vargas Espagnol, accompagné de plusieurs Soldats de la même Nation, l'en tira de force par ordre du Duc d'Albe, malgré les clameurs du Recteur de l'Université, qui se plaignant en beau & bon latin, qu'on violoit manifestement les Privileges, ce Vargas, nullement congru, lui répondit en latin barbare : *Non curamus Privilegios vestros.*

Le Prince d'Orange son Pere, s'en plaignit par des Ecrits publics, qui manifestoient la cruauté des Espagnols, & qui prouvoient qu'il n'y avoit ni Loix, ni Privileges, ni innocence d'âge qui pussent exempter personne de leur tyrannie.

Ce pauvre enfant fut mené prisonnier en Espagne à l'âge de treize ans, & enfermé dans un Château à sa campagne, où il ne put recevoir

aucune éducation, & où il passa la plus grande partie de sa vie à joüer aux Echecs, que le Châtelain lui apprit. Sur la fin de sa prison, qui fut de près de trente ans, on lui donna un peu plus de liberté.

C'étoit un Prince d'un naturel débonnaire, replet de sa personne, & qui nourrissoit une assez grosse barbe. Ayant été mené jeune en Espagne, il étoit demeuré Catholique; aussi les Espagnols, pour se justifier de cette détention injuste, disoient ne l'y avoir fait aller que pour le préserver du venin de l'hérésie, & pour le tenir en ôtage.

Pendant son séjour en Espagne, le Capitaine qui le gardoit ayant parlé fort désavantageusement du Prince Guillaume son Pere: ce fils généreux, poussé de l'affection naturelle, qui l'animoit au ressentiment, le prit par le milieu du corps, le jetta par la fenêtre, & lui rompit le cou. Il pensa être inquieté pour une

action si hardie : & sur cela, il y eut diversité d'avis dans le Conseil du Roi Philippe ; mais enfin on résolut d'user de douceur & d'indulgence en cette occasion ; Gabriel Osorio, jeune Gentilhomme, qui se trouva présent à l'action, l'ayant rapportée en faveur du Prince, & dit que le Gouverneur lui avoit manqué de respect. Ainsi cette mort fut donnée à son juste ressentiment. Le Prince se sentit si obligé à cet Osorio, du témoignage favorable qu'il avoit rendu, que depuis il l'eut toûjours près de sa personne, & lui fit beaucoup de bien.

Enfin, le Roi Philippe II. ou touché d'une si longue captivité, ou las de punir l'iniquité prétendue du pere sur son fils innocent, (1) ou bien, es-

(1) Le Cardinal d'Autriche Albert mene avec soi aux Pays-bas, le Fils aîné du feu Prince d'Orange., pour l'opposer au

pérant que sa sortie feroit naître de la jalousie & la division entre les freres d'Orange (comme l'évasion de M. de Guise du Châteaux de Tours en causa parmi les chefs de la Ligue) se resolut de le relâcher après une si longue détention. (1)

M. le Comte Maurice fit paroître en cette occasion, que son ame étoit desintéressée, & lui laissa la joüissance de ses biens, dont il étoit en possession, comme de Breda, & autres places; & Madame la Comtesse de Holac sa sœur de pere & de mere, en usa fort généreusement, lui ayant

---

Comte Maurice son frere, auquel néantmoins il est plus tenu de la liberté dont il joüit à présent, & peut-être de la vie même, que non pas à ceux mêmes qui se glorifient de la lui avoir donnée. *D'Ossat Lettre du* 25. *Octobre* 1595.

(1) *Por obligarle con la libertad, y lisongear con aquello alas provincias rebeldes, y saborear el freno à las sugetas.*

Coloma *lib.* 9. *de las guerras de Flandes.*

fait mille offres, & de fort beaux présens à son arrivée aux Pays-bas; où ils s'entrevirent à Cleves : mais le Comte Maurice, de peur de se rendre suspect au pays, se contenta de le visiter par des Envoyés.

Ce Prince Philippe vint en Flandre avec l'Archiduc Albert ; qui peu après le renvoya en Espagne pour conduire aux Pays-bas l'Infante Isabelle sa future Epouse, à qui le Roi Philippe donnoit en Mariage la Souveraineté des dix-sept Provinces. Toute l'Europe s'étonna beaucoup, que le fils d'un homme si odieux à l'Espagne, eût été choisi pour une si belle Commission, qu'on ne lui pouvoit donner sans un grand témoignage d'estime & de confiance. Il vécut depuis à la Cour de Bruxelles auprès des Archiducs de Flandre : (1) car les Etats des Provin-

(1) *Los Holandeses estuvieron tan sospechosos ; que la presencia del Principe de*

tes-unies conçurent une telle défiance de lui à cause de cet Emploi, & pource que le Roi Philippe l'avoit rétabli dans ses biens situés au Pays-bas Espagnol, & dans la Franche-Comté, qui avoient été confisqués: qu'ils ne lui voulurent jamais permettre de venir faire un tour, & encore moins de séjourner en leurs Provinces, comme il avoit témoigné le souhaiter beaucoup.

Il n'y parut la premiere fois que l'an 1608. que la Tréve étoit presqu'arrêtée avec les Espagnols : & dans ce voyage, il ne fit autre chose que de reconcilier la Princesse Emilie sa sœur, avec M. le Comte Maurice son frere, qui ne l'avoit point voulu voir depuis son mariage avec le Prince Emmanuel de Portugal, parce qu'il s'étoit fait malgré lui.

Orange avia de alterar a los pueblos, que no solamente no le dexaron entrar en Holanda, pero prohibieron, que nadie tratasse con el. Herrera.

Il épousa la sœur de M. le Prince de Condé défunt, Eleonore de Bourbon, Princesse très-vertueuse, dont il n'eut point d'enfans. Ce Mariage avec la premiere Princesse du Sang de France, le remit en possession de sa Principauté, & de son Château d'Orange, où le sieur de Blâcons, qui en étoit Gouverneur, porté comme parent de M. le Maréchal de Lesdiguieres, qui dominoit absolument en Dauphiné, ne le vouloit pas laisser entrer; mais le sieur de Blâcons eut tant d'ordres exprès du Roi de sortir de la Place; & M. de Lesdiguieres eut un ordre si précis de le faire obéir, qu'enfin le Prince se vit en possession de sa Place, & de sa Souveraineté; car auparavant il étoit regardé comme ennemi; ayant suivi l'Archiduc Albert quand il fut à Calais, & quand il voulut fait lever le siége d'Amiens au Roi Henri IV.

Au reste, ce Prince Philippe a

confeſſé à ſes plus intimes amis, que de ſa vie il ne fut en ſi grande peine & en ſi étrange inquiétude, qu'au tems que ſe donna la bataille de Nieuport : car l'Archiduc qui préſumoit beaucoup de ſes Troupes, les croyant ſuperieures en valeur, comme elles l'étoient en nombre à celles des Hollandois, s'étoit vanté, s'il gagnoit la bataille, d'envoyer ces deux freres, Maurice & Henri Frederic, priſonniers en Eſpagne, piés & poings liés. Ainſi il mit des gens aux écoutes de toutes parts, fit tenir tous les chevaux de ſon écurie ſcellés & bridés, & tout ſon monde en état de ſe retirer en lieu de ſûreté : croyant que ſes freres étant perdus, les Eſpagnols le feroient auſſi périr : & tant que dura le combat; il fut toûjours en priere, & fit des vœux très-ardens & continuels, afin que ſes freres obtinſſent la Victoire.

Pendant la Treve qui fut faite pour douze ans, il fit un voyage en

Hollande, l'an 1615. avec Madame la Princesse sa femme: & ils séjournerent comme à l'ordinaire à Breda. Mon pere eut l'honneur de les voir, & traiter souvent; & il acquit tellement les bonnes graces de l'un & de l'autre qu'ils aiderent à détruire quantité de calomnies qu'on avoit inventées pour lui attirer l'indignation de M. le Prince de Condé, & de plusieurs autres Seigneurs & Grands du Royaume, qui durant la minorité du feu Roi, s'étoient armés plusieurs fois sous divers prétextes; leur ayant été rapporté par les ennemis de mon pere, que pendant ces mouvemens il s'étoit porté avec trop d'ardeur & de violence contr'eux, ayant fait saisir des Vaisseaux pleins d'armes, & fait arrêter plusieurs Officiers des Troupes de Hollande qui devoient passer à leur service. On ajoûtoit à toutes ces actions offensantes, plusieurs discours au mépris de ces Grands, que ces mêmes ennemis lui imputoient.

Ces Princes avoient d'abord si bien cru ces impostures, que ne pouvant s'en prendre à la personne de mon Pere, ils manifesterent assez leur mécontentement par le sac de son Château de la Fontaine Dangé, près de Châtellerault, qu'ils firent piller par leurs Troupes; mais la Reine mere Marie de Medecis, qui sut ce désordre, s'étant lors trouvée à Poitiers, le dédommagea libéralement, & il n'y eut que la perte de plusieurs papiers originaux, & Titres anciens, que Sa Majesté ne put réparer.

Le Roi écrivit même à mon pere sur ce sujet ce qui ensuit.

MONSIEUR DU MAURIER,

Après sont deux pages d'écriture en chiffre.

Au demeurant, je suis bien marri

que votre maiſon ait ſouffert, en conſidération du ſervice que vous me rendez. Je veux avoir ſoin de mes Serviteurs, & les encourager à bien faire, par la protection que je prends de leurs perſonne & biens. Le ſieur de Puyſieux vous doit faire ſavoir ce que j'ai ordonné ſur cela. Continuez ſeulement à me ſervir fidelement & ſoigneuſement comme vous faites, & vous y aurez honneur & profit. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur du Maurier, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Poitiers, le 20 Janvier 1616. Signé, LOUIS, Et plus bas, BRULARD.

La Reine lui écrivit auſſi la Lettre ſuivante.

MONSIEUR DU MAURIER,

Le Roi Monſieur mon fils fait réponſe à votre Dépêche par ce Porteur, les intentions duquel je m'aſſure que vous

ſaurez bien faire valoir & conduire, pour en avoir l'effet que nous deſirons, ſuivant votre bon avis. Nous confiant donc en votre affection & ſoin pour ce regard, je n'y ajoûterai aucun Commandement. Vous ſaurez auſſi comme il a fait conſidération ſur la perte que vous avez faite en votre maiſon pour ſon ſervice: auquel continuant avec la même vigilance, vous en recevrez tout contentement & avantage. Je prie Dieu qu'il vous ait, Monſieur du Maurier, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à Poitiers le 20. Janvier 1616. Signé, MARIE. Et plus pas, BRULARD.

M. de Puyſieux lui écrivit auſſi à la fin d'une longue Dépêche.

Pour ce qui eſt de votre intérêt, & de ce que vous avez ſouffert de dommage & de perte en votre maiſon de la Fontaine, je n'ai pas manqué de le repréſenter à Leurs Majeſtés, & avec les particularités requiſes: de quoi

elles ſont très-déplaiſantes, & n'entendent pas que leurs Serviteurs pâtiſſent à l'occaſion du bon ſervice qu'ils leur rendent. Elles vous ont ordonné deux mille écus pour la récompenſe de ladite perte : veulent que l'on ſache qu'Elles le font pour cette conſidération, & ont trouvé bon de vous augmenter vos Appointemens de mille écus par an. Je voudrois vous pouvoir témoigner encore plus à votre contentement, le deſir extrème que j'ai de vous ſervir, vous connoîtriez que je ſuis vraiment votre très-humble & très-affectionné ſerviteur. PUYSIEUX. De Poitiers le 20. Janvier 1616.

M. le Prince d'Orange Philippe, & Madame la Princeſſe ſa femme eurent la bonté de déſabuſer ces Princes & ces Grands, qui avoient fait une guerre, qu'on appella la guerre des Henris, parce que la plûpart des Chefs de ce parti s'appelloient ainſi. M. le Prince s'appelloit Henri de Bourbon, M. du Maine, Henri de Lorraine : M. de Longueville, Henri d'Orleans :

& M. le Duc de Bouillon, Henri de la Tour. Ils leur dirent à tous, que ces paroles injurieuſes étoient de pures ſuppoſitions inventées, pour les animer contre mon pere: qu'ils cautionnoient, qu'en s'acquitant de ſon devoir, il avoit toûjours gardé le reſpect qui leur étoit dû. Qu'au reſte, c'étoit lui objecter un beau crime, de lui reprocher qu'il avoit fidelement ſervi ſon Maître, & qu'il n'avoit pû, ſans prévariquer dans ſa Charge, & ſans péril de ſe perdre, n'exécuter pas les ordres de la Cour.

Il me ſouvient de les avoir vûs au logis en mon abſence, ſur-tout la Princeſſe, qui avoit la bonté de nous faire mille careſſes, & qui fit la grace à mon pere, de trouver bon qu'une de mes ſœurs, qui naquit en ce tems-là, eût l'honneur de porter ſon nom d'Eleonore. Elle fut préſentée au Baptême par M. le Prince d'Orange, Henri Frédéric qui en fut le parrein.

Cette fille fut mariée au Baron de

Mauzé proche de la Rochelle, frere du Marquis de la Ville-Dieu, & mourut sans enfant l'an 1660. C'étoit la femme de France qui peignoit le mieux, qui écrivoit le plus correctement & qui faisoit de fort bonnes lettres d'un style mâle & vigoureux, & où il n'y avoit pas un seul mot d'inutile.

Le Prince d'Orange Philippe Guillaume mourut à Bruxelles au commencement de l'an 1618. Il avoit des hémorrhoïdes fort enflammées: & Gregoire son Chirurgien Allemand, l'ayant blessé du canon de la seringue, en lui donnant un lavement, la gangrene s'y mit, & il fut impossible de le sauver. La Princesse sa femme mourut aussi la même année.

Après sa mort, M. le Comte Maurice son frere, prit la qualité de Prince d'Orange, & hérita de tous ses biens. Auparavant, il se contentoit de la qualité de Comte.

MAURICE

MAURICE DE NASSAU, PRINCE D'ORANGE.

CE Grand Capitaine a démenti le proverbe, qui dit, que les enfans des Héros sont ordinairement des gens de rien : car quoiqu'il fût fils d'un très-excellent Pere, qui a laissé après lui une gloire immortelle, il ne l'a pas seulement égalé en prudence & en grandeur-d'ame ; mais il l'a surpassé en science militaire, & par ses grands exploits. Si le pere a été vingt ans entiers le principal entretien de l'Europe ; le

Fils a plus fait de bruit quarante ans durant, que toutes les têtes couronnées ensemble; car depuis l'an 1584. qu'il commença d'agir jusqu'en 1625. qu'il mourut, on a parlé avec étonnement & admiration du Prince Maurice, qui a passé pour l'un des plus grands Capitaines qui ait jamais été.

En vérité, quoique la nature ne fasse pas toûjours des efforts extraordinaires en formant de grands hommes, & de puissans génies tout d'une suite, les belles actions des peres sont de puissans aiguillons pour exciter leurs enfans à les imiter, la gloire des Ancêtres étant une lumiere qui éclaire leur postérité pour marcher sur leurs traces généreuses. Que si souvent les vertus étrangeres portent les ames courageuses à bien faire; comme ce Grec, que les Trophées de Miltiade empêchoient de reposer, les exemples domestiques doivent toucher davantage, pour

n'avoir pas la honte de dégénérer.

Sur ce sujet, je mettrai ici ce que j'ai souvent oüi dire à mon pere en sa vieillesse; qu'il auroit assûrement passé sa vie dans le pays, comme quelques-uns de ses prédécesseurs, sans l'exemple de son grand Oncle paternel Jacques Aubery (1), qui par sa vertu, par son savoir, & par son éloquence, fit la Charge d'Avocat Général au Parlement de Paris (2), fut Lieutenant Civil du Conseil d'en-haut de Henri II. & son Ambassadeur extraordinaire en Angleterre, où il fit un Traité de paix entre les Rois Henri II. & Edouard VI. & qui a laissé la réputation d'un Cicéron & d'un Démosthene François, par ce fameux

(1) Angevin, mort en 1556.

(2) Dès auparavant, dit Ant. Loysel au Dialogue des Avocats, il avoit acquis le bruit d'un grand & louable Avocat, subtil & bien agréable.

plaidoyer qu'il fit par ordre du Roi pour ceux de Cabrieres & de Merindol, que M. le Chancelier de l'Hôpital (1) admira tant, qu'il le traduisit en partie en vers Latins.

Mon pere crut donc qu'en travaillant il pourroit parvenir à des Charges honorables, & employa si bien les grands talens que Dieu lui avoit donnés, qu'il s'est aussi vu dans les Conseils des Rois & dans les Ambassades.

Le Prince Maurice d'Orange, dès sa plus tendre jeunesse, pour faire connoître le desir passionné qu'il avoit de suivre les traces glorieuses de son pere, prit pour le corps de sa Devise le tronc d'un Arbre coupé à deux piés de haut, duquel sortoit un scion vigoureux, qui apparemment feroit renaître ce bel Arbre qui l'avoit produit, avec ces mots : *Tandem fit surculus arbor* : en-

(1) *Epist. vij. lib. II. epist.*

fin le ſcion devient arbre, pour montrer qu'il reſſuſciteroit la gloire de ſon pere.

Je ne prétends pas repréſenter, par le menu toutes les belles actions de ce Prince, je ne dirois rien qu'on ne puiſſe apprendre dans les Annales, & ne veux pas augmenter le nombre importun des compilateurs. Mon deſſein eſt ſeulement de faire le portrait de ſa perſonne & de ſes mœurs : d'informer le monde de quelques particularités de ſa vie, qui ne ſont pas connues ; & d'expoſer les cauſes des grands différends qui ſurvinrent entre lui & M. de Barneveld, qui ont penſé faire bouleverſer cette République par une diviſion inteſtine qui dure juſqu'à ce jour, & qui la menace de ruine.

Mais auparavant que d'en venir là, il faut repréſenter ſommairement ſes principales actions : & dire que ce Prince Maurice avoit un grand fonds de courage & de conſtance dès l'âge

de dix-ſept ans, qu'il fut appellé au gouvernement des Affaires, après la mort de ſon pere: car il ne ſe laiſſa point abbatre au torrent des proſpérités d'alexandre Farneſe, Duc de Parme, Gouverneur & Capitaine général des Pays-bas pour le Roi d'Eſpagne, qui d'abord emporta Bruges, Gand, Dendermonde, Deventer, Nimegue, Graves, avec quantité d'autres Places; en fin Anvers (1) même qu'on tenoit imprenable, par un fiége qui paſſa pour la merveille du ſiecle, ayant bouché l'Eſcaut, & bridé la Mer par une Digue que les hommes tenoient impoſſible; ce qui depuis ſervit d'exemple pour entreprendre la même choſe à la Rochelle. Le Prince Maurice ne ſe laiſſa non plus étonner du déſordre & de la confuſion qui régnerent long-tems dans la République, par la conduite

(1) Août 1585.

ſuperbe de Robert Dudlei, Comte de Leyceſtre, Capitaine général pour la Reine d'Angleterre dans les Provinces confédérées, dont l'orgueil inſupportable & l'ambition déréglée leur fit plus de préjudice, que les ſommes qu'il porta, & les Troupes qu'il mena à leur ſecours ne leur ſervirent. Quatre ans entiers ſe paſſerent, que cet Etat-là fut réduit à d'étranges extremités; & qu'on ne croyoit pas que ce jeune Prince pût démêler une fuſée ſi embrouillée, ni guérir tant de maux cauſés par les pratiques d'Eſpagne, & par les trahiſons des dépendans du Comte de Leyceſtre, qui après ſon retour en Angleterre, vendirent des Places importantes aux Eſpagnols. Enfin, comme les choſes du monde ne demeurent pas toûjours en une même ſituation, & qu'elles ſont ſujettes à une viciſſitude pepétuelle; la bonne fortune qui avoit favoriſé le Duc de Parme dans toutes ſes entrepriſes,

ſe tourna tout d'un coup du côté du Prince Maurice : car cette Flotte d'Eſpagne nommée l'Invincible, deſtinée pour dévorer l'Angleterre & les Pays-bas unis, fut détruite l'an 1588. par les forces & le bonheur de la Reine Eliſabeth : le tiers de cette grande Puiſſance s'étant ſauvée à peine dans les ports d'Eſpagne, après avoir fait avec des périls incroyables, le tour d'Angleterre, d'Ecoſſe & d'Irlande : & cette perte ineſtimable fut ſuivie de la honte que le Duc de Parme reçut devant Berg-op-zoom, qu'il avoit aſſiégé ; le Prince Maurice l'ayant forcé de quitter cette entrepriſe, avec la perte entiere de ſa réputation.

Depuis ce bonheur, le Prince dans le cours de vingt années, juſqu'à la Treve, eut toûjours la fortune ſi favorable, qu'il conquit trente-huit ou quarante Villes, & davantage de Forts, & défit les Eſpagnols en raſe-campagne, en trois combats

Combats signalés : outre qu'il obtint de grandes Victoires sur la mer, tant au Côtes de Flandre, qu'en celles d'Espagne, & aux Indes, par la valeur de ses Lieutenans & Vice-Amiraux.

Mais rien ne lui acquit tant de réputation, que l'heureuse surprise (1) de la Ville & du Château de Breda, qui lui appartenoit en propre. Il s'en rendit Maître l'an 1590. par le stratagème d'un bateau de tourbes, sans aucune effusion de sang, ne s'étant perdu qu'un seul Soldat dans une occasion si importante; & comme cette action remarquable fit un grand bruit dans le monde, il est à propos d'en dire succintement quelque chose.

Un Batelier, nommé Adrien de Bergues, qui fournissoit de tourbes la Garnison de Breda, mécontent des

(1) La prise miraculeuse de Breda avec un bateau de tourbes le 4. de Mars.

Espagnols, proposa au Prince Maurice de faire surprendre la Place, en mettant des gens de Guerre dans le fond de son bateau; A quoi le Prince ayant trouvé de la possibilité, il donna la conduite de ce grand dessein à Charles de Heraugiere (1) Gentilhomme Valon, natif de Cambray, Capitaine d'Infanterie dans ses Troupes, (2) tenu pour homme de tête & de main. Quand il eut cet ordre, il fit choix de soixante-dix Soldats de diverses Compagnies, & de quelques Chefs d'une valeur éprouvée, qu'il mit au fond du bateau, où ils étoient très-incommodément placés, ne pouvant y être que couchés ou courbés; le reste du bateau étoit rempli d'une grande hauteur de tourbes. (3) Il faisoit un froid

(1) Ou plûtôt Herouguiere.

(2) Heraugiere Chef de l'entreprise, p. 24.

(3) *Aviendose quebrado algunas tablas, llevaran el agua hasta la rodilla, y un Soldado*

extrême; de plus, ils avoient l'eau jusqu'aux genoux, qui entra par une fente qu'on boucha heureusement. Ce froid excessif les faisoit tousser beaucoup : mais sur-tout Mathieu Helt Lieutenant (dont le nom mérite d'être mis ici, pour le courage qu'il témoigna en cette occasion) car ne se pouvant empêcher de tousser, comme on approchoit du Château, il tira son poignard, & conjura ses Camarades de le tuer, afin que l'entreprise ne manquât point, & pour n'être pas la cause de leur perte; mais le Batelier empêcha qu'on ne l'entendît, tirant souvent la Pompe, comme si le bateau eût pris l'eau.

(1) La Garnison, composée d'Ita-

---

do, que tenia gran toz, rogava a los otros que le matassen, porque siendo sentido no fuesse causa que muriessen todos. Herrera.

(1) La Garnison du Château tire le bateau dedans comme les Troyens tirerent le Cheval dans Troye.

liens, manquant de chauffage, les Soldats à cause des glaces, aiderent à tirer ce bateau par une Ecluse, dans l'enceinte du Château: comme les Troyens introduisirent le Cheval de bois dans leur Ville? Ce qui donna lieu aux Poëtes du tems, de comparer la prise de Breda à celle de Troye: y faisant cette différence, que le Cheval rendit les Ennemis maîtres de la Ville de Troye qui fut ruinée: & que le bateau remit en possession de Breda, le légitime Seigneur qui la fit refleurir. (1)

Le Prince Maurice ayant fait courir le bruit qu'il avoit dessein sur Gertrudemberg, (2) facilita la surprise de Breda: Car Edouart Lanzavecchia Milanois, qui étoit Gouverneur des deux

(1) Breda a 17. Bourgs ou Villages dans son détroit.

(2) Le Prince Maurice fit semblant d'en vouloir à Gertrudemberg.

Places, accourut à celle qu'il croyoit menacée. Ainsi le Château se trouvant sans Chef,(1) fut plus facilement emporté. Après que Herangiere s'en fut rendu maître par la mort de quarante des Ennemis, le Prince Maurice accompagné des Comtes de Hohenlo & de Solme, de François Vere Général des Anglois, de l'Amiral Justin de Nassau, (2) du sieur de Famars Général de l'Artillerie, étant entré dans le Château avec force Troupes, il fut ensuite reçu dans la Ville, d'où la Garnison Italienne, la plûpart composée de

(1) Le fils de Lanzavecchia y étoit; mais c'étoit un jeune homme de 18. ans.

Après la perte de Breda, Lanzavecchia retourna en son pays, où il mourut de douleur peu de tems après.

(2) *El Senor de Famar, hombre de gran experiencia de guerra y uno de los que en el principio de las alteraciones presentaron a Madama de Parma el memorial, pidiendo libertad de conciencias.* Il fut tué en 1592.

Cavalerie, s'enfuit à toute bride du côté d'Anvers.

(1) Heraugiere fut avec bien de la justice établi Gouverneur de Breda : & Lambert Charles François, brave Soldat de fortune, fut fait Sergent major : & je l'ai vû depuis Gouverneur de Nimegue. Sur cette surprise si considérable, on fit des Médailles; où d'un côté étoient ces mots : *Breda à servitute Hispanicâ vindicata ductu Principis Mauricii a Nassau 4. Martii* 1590. & de l'autre côté étoit représenté le Bateau avec ces paroles: *Parati vincere aut mori.* On donna une de ces Médailles à chacun des Soldats de ce Bateau, & une somme d'argent : avec promesse d'être avan-

(1) Heraugiere, fait Gouverneur de Breda. En 1595. il eut encore le bonheur de surprendre le Château & la Ville de Huy, en Février, mais elle fut reprise par assaut le 8. de Mars suivant, & le Château le 21. *Herrera.*

cées. Le Batelier (1) Adrien de Bergues eut aussi une Médaille, & fut récompensé d'une bonne pension.

Au sujet de cette surprise, on doit faire ici cette réflexion nécessaire : (2) qu'il ne faut jamais confier la garde de deux Places Frontieres tout à la fois à un seul Gouverneur, qui n'a que trop de peine à garantir son Gouvernement des Ennemis voisins, qui ont toûjours l'esprit bandé, & les yeux ouverts pour le surprendre.

(1) Le Batelier cause de la surprise, & tous les Soldats bien récompensés.

(2) *Avia muchas murmuraciones de las otras naciones, porque en placa tan importante avia puesto soldados Italianos, pues tenia Espanoles y Napolitanos de quien la pudiera confiar, po q' pues toq' Lanzavecchia era vasallo de S. M. y buen Soldado, no le devia encommendar dos placas como Breda y Gertrud. pues tenia hastoq' hazer en guardar la una, especialmente à Breda q' tanto importava, sin dexarla a su hijo.* Herrera.

La prise de Hulst (1) en Flandre fut fort considérable l'an. 1591. & bien davantage, celle de Gertrudemberg, par un siege long & difficile á la vue de l'Armée d'Espagne de trente mille hommes, commandée par le vieux Comte Pierre Ernest de Mansfeld, en l'absence du Duc de Parme, qui étoit en France au secours de la Ligue. Jamais ce vieil Général ne put forcer ce jeune Prince dans ses Lignes, ni l'obliger d'en sortir, quoiqu'il lui présentât tous les jours le combat. Aussi, comme le Comte de Mansfeld dit un jour à un Trompette que Maurice lui avoit envoyé, qu'il s'étonnoit comme son Maître, qui étoit un jeune Prince plein de feu & de courage, se tenoit toûjours â couvert dans ses Retranchemens; le Trompette

(1) Hulst pris, & Gertrudemberg, par le Prince Maurice. Hulst fut repris en 1596. par l'Archiduc Albert.

lui répondit que son Excellence de Nassau étoit un jeune Prince qui voudroit bien devenir un jour un vieil & experimenté Capitaine, comme son Excellence de Mansfeld.

L'année suivante, il prit la grande & celebre Ville de Groningue (1) Capitale de Province. Il prit aussi, & reprit Rimbergues, & s'empara de Mœurs & de Graves, Villes de son Patrimoine : ayant vengé par la mort de plusieurs Espagnols, les injures publiques, & les siennes particulieres.

La Réputation du Prince Maurice s'étendit fort loin, par la longue & célebre défense d'Ostende, (2) où les

(1) Groningue pris, Rimbergues, Graves, & Mœurs.

(2) Défense mémorable d'Ostende, prise le 21. Septembre de 1604.

A ce siége où l'on rechercha
Tout ce que peut l'art de la Guerre,
Où l'ennemi se retrancha

Espagnols après avoir perdu plus de soixante-mille-hommes peudant un Siége de plus de trois ans, & avoir épuisé leurs Trésors par une dépense de plus de cent millions, ne se virent maîtres enfin que d'un morceau de terre qui passoit plûtôt pour un cimetiere que pour une Ville.

Dans le temps de cette perte, le Prince Maurice fut si heureux & si vigilant tout ensemble, que pour la récompenser avec usure, il s'empara

---

De plus d'ossemens que de terre,
Au cimetiere renommé,
Pour qui l'Océan fut armé
De tant de voiles & de rames,
Où par de cruels traitemens
Les Soldats & les élémens,
La peste, le fer, & les flammes,
Des dépouilles de cent mille ames
Enrichirent les monumens.

TRISTAN, p. 304.

en peu de jours de la Ville (1) de l'Ecluse, dans le même Pays de Flandre, de bien plus de conséquence qu'Ostende, qui avoit coûté tant de temps, tant d'hommes, & tant d'argent : sur quoi Théophile a dit assez bien dans l'Ode qu'il fit pour le Prince d'Orange.

Les ans qu'on mit à ses ruines,
Furent les jours dont tes machines
S'emparerent d'un plus beau lieu :
Et c'est ainsi que tes journées,
Comme on les compte pour un Dieu,
Valent autant que des années.

Cette Ode ne déplut pas au Prince

(1) Le Prince prend l'Ecluse en peu de jours.

Albertus & Infans urbis captæ rudera & ruinas lustrare voluerunt, & Infans ad spectaculum lacrymas non tenuisse dicitur, animo reputans, quanto cruore triennalis hæc obsidio constitisset. Hist. de Thou liv. 130.

Maurice : & quoiqu'il fût naturellement ennemi de la flatterie & de la vaine gloire, il récompensa ce Poëte d'une chaîne d'or de grand prix, où étoit sa Médaille.

Mais ce Prince fit voir à la Bataille de Nieuport, (1) où il battit l'Archiduc Albert, beaucoup plus fort que lui, qu'il sçavoit aussi-bien défaire des Armées nombreuses & aguerries en rase campagne, que défendre, forcer, & surprendre des Places. L'Archiduc & le Duc d'Aumale furent blessés dans le Combat. François Mendozze Amiral d'Arragon, Mestre de Camp Général fut pris prisonnier avec quantité d'autres Chefs, & jusqu'aux Pages de l'Archiduc, que le Prince Maurice lui renvoya civilement sans rançon ; Tout le Canon tout le Bagage, & plus de cent Cor-

(2) Le Prince Maurice défait l'Archiduc Albert à Nieuport.

nettes & Drapeaux demeurerent au pouvoir du Vainqueur, (1) qui vit plus de six mille ennemis étendus sur la place, & qui eut toutes les autres marques d'une pleine & entiere Victoire. Ce qui fit dire à plusieurs, parce que ce grand succès étoit arrivé le second jour de Juillet : que la fortune de la Maison de Nassau étoit changée : vû qu'un même jour de Juillet, trois cents ans auparavant, l'Empereur Adolphe de Nassau avoit perdu l'Empire & la vie près de Spire, combattant contre Albert d'Autriche : & qu'au même jour, Maurice avoit vengé la disgrace de son Ayeul, par la défaite de l'Archiduc Albert descendu de ce premier Albert d'Autriche.

---

(1) Et le Cheval de l'Archiduc, sur quoi Grotius a dit :

. . . . Pars haud temnenda triumphi
Præda fui, fierem ne fugientis equus.

Un peu devant la Bataille il y eut une dispute d'honneur entre le Prince Maurice (1) & le Prince Henry Frederic son jeune frere, qui lors n'avoit que dix-sept ans: car comme l'aîné exhortoit son cadet de se retirer en lieu de sûreté, afin qu'en cas de malheur il pût soûtenir le Pays & la fortune de leur Maison: le Prince Henry s'en offençant, dit qu'il vouloit vivre & mourir avec lui, & courir même fortune.

Ce Prince Maurice montra bien qu'aucun malheur n'ébranloit son courage: car il ne laissa pas de se résoudre à la Bataille, nonobstant que la veille, l'Archiduc eût défait le Comte Ernest, qui commandoit deux Régimens d'Infanterie, & quatre Compagnies de Cavalerie qui furent taillées en pieces, & deux piéces de Canon prises, avec quantité

(1) Le Prince Henry veut demeurer auprès de son frere Maurice.

de Drapeaux. Le Prince l'avoit envoyé pour se saisir d'un Passage.

Il faut remarquer que le Prince, pour ôter à son Armée toute espérance de retraite, (1) & pour faire comprendre à ses gens qu'ils n'avoient à espérer aucun salut que dans leurs bras, il avoit fait retirer tous les Vaisseaux qui les avoient transportés en Flandre ; de quoi il fut fort loüé par l'Amiral d'Aragon son prisonnier, comme un moyen qui lui avoit causé la Victoire, par la nécessité que ses Troupes avoient eue de combattre opiniâtrément, n'y ayant point de vie pour eux, que par la défaite des Espagnols. Aussi il dit à ses gens devant le Combat, qu'il falloit passer sur le ventre aux Ennemis, ou boire toute l'eau de la Mer. Il parut en ce temps-là une Inscription ma-

(1) Maurice s'assûra la Victoire, ôtant à ses Troupes toute espoir de retraite.

gnifique ſur cette Bataille de Flandre, à l'honneur du Prince Maurice. La voici.

Anno 1600. ſecunda die Julii, (1) Mauricius Arauſionenſium Princeps in Flandriam terram hoſtilem traducto exercitu cum Alberto Archiduce Auſtriæ conflixit, copias ejus cecidit, Duces multos primùmque Mendoſam cœpit, reverſus ad ſuos victor ſigna hoſtium centum quinque in Hagienſi Capitolio ſuſpendit Deo Bellatori.

Ce n'étoit pas ſon coup d'eſſai en Campagne, autrement il n'auroit paſſé que pour un preneur de Villes: car long-temps auparavant, il avoit forcé le Duc de Parme à lever le Siége de Knotſembourg, (2) vis-à-vis de Nimegue, lui ayant défait ſept

(1) Inſcription ſur la Bataille de Nieuport.

(2) Maurice avoit forcé le Duc de Parme à lever le Siége de Knotſembourg.

Cornettes

Cornettes de ſa meilleure Cavalerie: honte que ce Duc couvrit de la néceſſité qui lui étoit impoſée par les ordres d'Eſpagne, d'aller ſecourir Rouen.

L'an 1597. il l'avoit auſſi défait (1) & tué au Combat de Turnhout, le Seigneur de Balançon, Comte de Varax, Général de l'Artillerie d'Eſpagne, commandant un Corps de ſix mille hommes de pié, & ſix cents chevaux: dont, outre le Général, il en demeura ſur la place plus de deux mille, avec quantité de priſonniers de marque: entre leſquels étoit un Comte de Mansfeld. Il y eut trente-huit Enſeignes priſes, avec la Cornette

---

(1) Défaite de Turnhout, du Comte Varax tué ſur la place.

Claude de Rie. *Aunque*, dit Herrera, *era hornado Cavallero, tenia mas de la magnificencia y eloquencia, q' experiencia de guerra*. Il étoit frere du Marquis de Varambon.

d'Alonzo de Mondragon : qui en mémoire perpétuelle, furent placées au haut de la grande Salle du Château de la Haye.

Et sur ce sujet, je dirai ici qu'un Ambassadeur (1) de Pologne étant venu de la part du Roi Sigismond exhorter les Etats Généraux de se reconcilier avec le Roi d'Espagne, dont il exaltoit la Puissance, qui tôt ou tard les subjugueroit : & les voulant étonner avec des paroles empoulées,

(1) Paul Dzialinski.

Ad comparandam undique regnis suis tranquillitatem conversus Phil. II. senectute gravatus, imprimis cùm Hollandis pacem componi voluerat, & diversa de ea colloquia instituí fecerat, adhibitá ad hoc magnorum Principum operá, etiam Sigismundi Poloniæ Regis, qui Legationem in hoc negotio in Hollandiam expedierat. Sed Hollandi nullis persuasionibus adduci potuerunt ad tractandam pacem, cum qua jugum ut aiebant, quod jam feliciter excusserant, intolerabilis servitutis iterum imprudentes subirent. Piasecii Chronica.

pleines de vanité, à la maniere de ceux de ſa Nation: le Comte Maurice, qui avoit été préſent à ſa Harangue au ſortir de l'Aſſemblée, mena l'Ambaſſadeur dans cette Salle, où il lui montra tous les Drapeaux & Cornettes priſes ſur les Eſpagnols à Knotſembourg & à Turnhout: & ſans employer tant de paroles, lui fit voir en effet que le Roi d'Eſpagne n'étoit pas invincible. 1597.

Mais ſi le Prince Maurice fut victorieux ſur la Terre, il ne fut pas moins heureux ſur la Mer, ayant toûjours eu de grand avantages ſur les Eſpagnols, par la conduite de ſes Vice-Amiraux.

Ils aiderent fort à ruiner la Flotte (1) d'Eſpagne nommée l'Invincible, & en emmenerent des Gallions en Zelande.

(1) Les Hollandois aident à prendre Cadis & à brûler la Flotte d'Eſpagne.

L'an 1596. Jean de Duvenvorde Seigneur de Varmont, aida au Comte d'Essex à prendre la Ville de Cadis, & à brûler la Flotte d'Espagne, dont la Reine Elisabeth remercia ledit sieur de Varmont, par une Lettre fort honnête, qui exalte sa bravoure.

L'an 1599. le Vice-Amiral Pierre Vanderdoes s'empara d'Allagona Capitale des Isles Canaries, d'où il contraignit les Espagnols de s'enfuir dans les Montagnes, & où il les fut chercher : puis, ayant saccagé & brûlé la Place, retourna victorieux au Pays.

Enfin l'an 1603. Dom Frederic (1)

---

(1) Philippes Spinola, frere du Marquis de ce nom, défait & tué près de l'Ecluse. Cette Place fut prise par Maurice au mois d'Août 1604. *Gloriandosi d'havere intremesi fatto acquisto d'un altro Ostenden, ch'era maggiore importanza del primo Bentivoglio.*

Ordines captis Slusis acceptum Ostendâ

Spinola ne pouvant souffrir qu'il y eût toûjours des Navires de Zélande devant le Port de l'Ecluse: & étant sorti avec huit Galeres, & quelques Vaisseaux de guerre pour les chasser de leur Poste, il fut tué dans ce Combat, & sa Flotte maltraitée, contrainte de se retirer dans l'Ecluse, avec une perte notable: sans faire mention de quantité d'autres avantages considerables obtenus aux Indes & en d'autres divers endroits du monde sur les Vaisseaux Castillans & Portugais.

Voilà ce que je dirai en général de ce grand Prince, Maurice, (1) sinon j'ajoûte que l'an 1622. la Tréve de douze ans étant expirée, & le Marquis Ambroise Spinola ayant assié-

---

amissa damnum cum fœnore pensatum putabant. Itaque cusus aureus nummus cum inscriptione Jehova plus dederat quàm perdidimus. Hist. de Thou. *liv.* 130.

(1) Le Prince Maurice fait lever le Siege de Berg-op-zoom au Marquis Spinola. 69. 231.

gés Berg-op-zoom avec toutes les forces d'Espagne, le Prince d'Orange lui en fit lever le Siége, ayant été assisté du Comte Ernest de Mansfeld, & de Christian Duc de Brunswic, qu'il avoit fait venir tout exprès d'Allemagne. Ces Chefs avoient armé en faveur du Roi de Boheme, & en passant par le Brabant, avoient défait à Fleurus, si ma mémoire ne me trompe, Dom Gonsalve de Cordoüa, qu'on avoit envoyé pour s'opposer à leur passage. Dans le Combat, ce Duc de Brunswic eut un bras coupé forçant une Barricade: ce qui l'obligea d'en porter un d'argent, que je lui ai vû.

Il se fit de grandes réjoüissances dans toutes les Provinces-unies (1) pour cet heureux succès. Des Prieres publiques furent ordonnées par toutes les Villes: où l'on vit de si merveilleux

(1) On fait de grands feux de joie en Hollande de la levée du Siége de Berg-op-zoom.

feux de joie, qu'il sembloit qu'elles fussent toutes en feu, de quoi nous avons déja parlé ci-dessus. Ce furent donc ce Comte de Mansfeld & ce Duc de Brunswic qui contribuerent à la gloire du Prince d'Orange Maurice: laquelle s'étant envieillie, & presque effacée des esprits par une si longue Treve, fut renouvellée & ressuscitée dans le monde par une action si éclantante.

Et parce que voici une occasion de parler de ces deux hommes, qui en leur temps ont été des fléaux du genre humain, il est à propos que je laisse un peu à quartier le Prince d'Orange, pour dire ce que je sçai de leurs façons de faire, & de leurs principales actions.

Ce Comte Ernest (1) étoit Bâtard de

---

(1) Description & principales actions du Comte Ernest de Mansfeld. *Ernesto Conte di Mansfeld, illegitimo figlio di Pietro Ernisto,*

la Maison célebre de Mansfeld, qui a porté de grands Capitaines. C'étoit un homme si fin & si rusé, que quelques-uns l'ont fort bien nommé *Ulysses Germanicus*, l'Ulysse Allemand. Il

---

altres tanto famoso per le vessationi inferite, con grandissimo animo, nel corso di più anni, agli Austriaci, quanto noto il padre nel governo de Paesi bassi, è in varii impieghi per la sua fede alla Spagna. Egli d'elatissimi spiriti, volendo con attioni insigni giustificare appresso la fama i suoi spurii natali, dopo haver passati sotto gli Austriaci molti stipendii, rinuntiata la Religione Catholica, non aspirava che à cimentarsi con la fortuna ne' maggiori pericoli. Nani Hist. Ven. lib. 4. Il ne tint qu'à lui de faire fortune : car l'Infante Isabelle, qui gouvernoit alors les Pays-bas, avoit presque conclu un Traité avec lui, par lequel l'Empereur promettoit de le créer Prince de l'Empire, & de lui donner en Fief la Principauté d'Haguenau pour lui, & pour ses descendans, avec une grosse somme d'argent, à la charge qu'il abandonnât l'Electeur Palatin. Mais la haine qu'il portoit à la Maison d'Autriche lui fit rompre ce Traité, & perdre sa fortune.

osa

osa soûtenir contre la Maison d'Autriche, le Parti de l'Electeur Palatin élû Roi de Boheme, avec beaucoup de résolution & de constance. Il eut divers succès heureux & malheureux; Enfin, ayant été appellé en Hollande pour le secours de Berg-op-zoom, il me souvient de l'y avoir vû. Il étoit lors âgé de cinquante ans: c'étoit un homme blond, fort ridé, & de belle taille, mais un peu courbé. Il portoit toûjours un chapeau gris sans cordon, & disoit qu'il n'en mettroit jamais qu'il n'eût fait fortune: ce que je lui ai oüi dire. La France qui rentroit trop tard dans ses vrais intérêts (car elle avoit sacrifié mal à propos l'Electeur Palatin à la colere de la Maison d'Autriche, comme nous le dirons plus amplement ci-après) l'assista d'une somme d'argent que mon Pere lui fit compter, & d'un secours de quatre mille hommes de pié, sous la conduite de Mr. de Montereau, qui eut son Quartier

d'Hyver en Ostfrise, au-delà de la Riviere d'Ems, avec les Troupes du Comte de Mansfeld.

Ce nouvel Attila fut ensuite ravager la Basse-Saxe : d'où ayant été chassé par le Comte de Tilly Général de l'Empire, il marcha par le Pays de Brandebourg, en Silesie, où il eut quelques heureux succès, & d'où enfin il se retira vers Bethlem Gabor Prince de Transsilvanie. Peu après, comme cet esprit inquiet & fertile en expédiens, alloit à Venise pour y proposer quelque Ligue : passant par la Bosnie (1) l'an 1626. au mois de No-

(1) Le Comte de Mansfeld meurt en Bosnie à Vracoviz. *Luogo oscuro della Bosna, ordinando, che negli stati della Rep. fosse il cadavere suo sotterato. Cosi Ernesto havendola cercata gloriosa trà tanti pericoli illustri, dalla morte fu colto ignobilmente dov'egli meno se l'attendeva, affin che dir si potesse, che fosse defraudato dalla fortuna nel nascere è nel morire. Huomo per altro, che senz'invidia può chiamarsi celebre, è senza biasimo celebrarsi*

vembre, il fut surpris d'un violent mal d'entrailles dont il mourut, non sans soupçon de poison, & fut enterré à Spalatro. C'étoit un grand courage, qui courut & désola la plûpart de l'Allemagne, ayant porté la terreur dedans & dehors l'Empire, & tellement épouvanté la Champagne, & Paris même, au temps du Siege de Montpellier, où le feu Roi étoit en personne; que la plûpart

---

per grande in un secolo, nel quale son alcuni stati eletti dal Cielo per Ministri della Divina Giustizia, è delle publiche calamite. Egli ardì di provocare solo, è con auspicii privati, la tremenda potenza degli Austriaci. Fù sempre vinto in battaglia, mà per la felicità di rimettersi niente meno celebre de' Vincitori. Nel negotio superiore a grandissimi ingegni: audace nell'incontrar i pericoli, accortissimo nel sottrarsene; amatore di torbidi è novità; sofferente della fame, , delle vigilie, eloquente è sagace; profuso del suo, cupido dell altrui. Visse trà grandi speranze i disegni, morì senza stati, e senza tesori. Nani *lib. 6.*

des Habitans de cette grande Ville voyant le Roi, & ses principales armes, à l'extremité du Royaume, se transporterent à Orléans avec ce qu'ils avoient de plus précieux, pour éviter un feu qui consommoit tout ce qu'il trouvoit en son chemin. Les Badauts de Paris, étonnés de son approche, l'appelloient communément Mâche-fer : & les gouvernantes des petits enfans, quand ils crioient, ou qu'ils étoient opiniâtres, les menaçoient, s'ils n'étoient sages, de les faire dévorer à Mâche fer.

Quant au Duc Christian de Brunswic, (1) il étoit de l'Illustre & ancienne Maison de Brunswic, l'une des plus riches & des plus puissantes d'Allemagne, qu'on voit présentement entretenir des Armées dedans & dehors l'Empire : & qui après avoir conquis

(1) Description du Duc Christian de Brunswic.

le Duché de Bremen, assiste de ses forces les Rois d'Espagne & de Danemarc, les Hollandois, & l'Electeur de Brandebourg. On nommoit ce Duc Christian, communément d'Halberstat, parce qu'il en étoit Evêque, ou le *Dol Hartzoch*, c'est-à-dire en Allemand, le Duc enragé, parce qu'il faisoit des actions d'un furieux. C'étoit un Prince de fort belle taille, & puissant de sa personne. Il étoit très-brave, mais son courage tenoit plutôt de la brutalité, que de la vraie valeur : car quand il voyoit un couvreur au haut d'un clocher, il n'avoit point de plus grand plaisir que de le faire tomber à terre d'un coup de fusil : ce qu'il pratiqua de mon temps en Hollande. Il faisoit alors le passionné de la Reine de Bohème, à qui il avoit pris un Gant d'Angleterre que je lui ai vû porter, attaché au cordon de son chapeau, & pendant sur le bord comme un Plumet.

Ayant levé une Armée en la Basse-Saxe, & n'ayant pas de quoi la payer, il fit monnoyer un saint Liboire, (1) bien plus grand que le naturel qui étoit dans l'Eglise Cathédrale de Paterborn. Ce Saint Liboire avoit été Evêque du Mans. Affriandé par-là, & sachant qu'à Munster il y avoit douze Apôtres d'argent d'une prodigieuse grandeur, il s'y achemina : & s'en étant emparé, il marcha droit à la grande Eglise appellée le Dome, accompagné de tous ses Colonels & Capitaines, où il harangua ces Apôtres, leur reprochant leur paresse & leur désobéissance, n'observant pas l'ordre de leur Maître, d'aller incessamment par tout le Monde, en ces mots, *ite per orbem universum*, jurant qu'il les feroit bien obéir & courir

(1) Il paye son armée d'un saint Liboire de Paterborn, & des douze Apôtres de Munster, d'argent massif.

par tout. Aussi-tôt il commanda qu'on en fît des Rixdales, dont il paya son Armée, & qui s'épandirent par toute l'Allemagne.

Il avoit pris pour sa Devise(1)*Getthes freindt, undder Pfaffen feint :* c'est-à-dire, Ami de Dieu, & Ennemi des Prêtres, qu'il tuoit, ou du moins châtroit sans rémission ; enfin cet esprit fougueux mourut l'an 1626. à Wolfembutel d'une fievre chaude, dans le fort de sa jeunesse.

Il n'aura pas été inutile ni désagréable d'avoir fait cette digression sur ces deux Capitaines, qui aiderent au Prince d'Orange Maurice, à faire lever le Siege de Berg-op-zoom.

---

(1) Devise du Duc de Brunswic.
Caduto egli infermo termino, appena tocco il trentesimo, gli anni suoi, lasciando immaturo quel frutto di gloria, che s'haveva con turbare l'Imperio, prefisso, & insieme un gran documento, quanto incerta e breve la vita riesca, e' lunghi e troppo vasti disegni. Nani *lib. 6.*

Depuis ce temps-là, le Prince ne fit rien de considérable ; sinon qu'il projetta de suprendre Anvers, mais les Vents & le Ciel s'opposerent à son dessein. Il avoit donné si bon ordre à toutes choses ; l'entreprise étoit si bien conduite, & il s'en promettoit une si heureuse issûe : qu'il disoit qu'il n'y avoit que Dieu seul qui pût l'empêcher de réussir.

Le Prince Maurice (1) honoroit mon Pere de son estime & de sa confiance même, devant qu'il eût résolu de perdre Monsieur de Barneveld : & jusques-là qu'il entreprenoit sa défense contre ses calomniateurs, ainsi que l'avoit fait son frere aîné le Prince Philippe, & la Princesse sa femme, comme je l'ai dit ci dessus ; ce qui a été bien connu de tous ceux qui étoient alors en Hollande, & ce qui se

---

(1) Le Prince Maurice défenseur de mon Pere.

voit clairement par une Lettre que ce Prince Maurice écrivit à Monſieur de Villeroy après la Paix de Loudun, où il ne juſtifie pas ſeulement la conduite de mon Pere, mais de plus, il lui dit que la Couronne pouvoit avoir perſonne par delà qui ſervît la France ſi utilement que lui, & qui lui fût ſi agréable, & à Mrs. les Etats. Voici cette Lettre.

MONSIEUR,

A mon retour de Zelande, ſur l'inſtance faite (1) par Mr. du Maurier Ambaſſadeur du Roi pour le rétabliſſement des Officiers des Troupes Françoiſes en leurs Charges, j'ai tenu la main à ce qu'il y ait été pourvû au contente-

(2) Lettre du Prince Maurice à M. de Villeroy à l'avantage de mon Pere.

ment de Leurs Majestés, Messieurs les Etats en ayant pris la résolution, dont l'Acte sera exécuté. Au reste, je me suis grandement réjoüi que les troubles du Royaume ayent eté si heureusement appaisés, & particulierement que vos labeurs y ayent si bien réussi : désirant que ce repos s'étende en longue durée, pour la prospérité que je souhaite à Leurs Majestés. Au surplus, quoique le bon soin & devoir que ledit sieur Ambassadeur a rendu pour s'acquitter dignement des Commandemens de la Reine, parlent assez d'eux-mêmes, si dois-je rendre ce témoignage à ses comportemens, qu'ils ont été tels, que Leurs Majestés en ont été loyalement & utilement servies, sans qu'il ait donné aucun juste sujet de plaînte à qui que ce soit : ayant conduit avec honneur, modestie & respect, toutes ses Actions qui nous sont bien connues : ce que je vous dis pour certaine assûrance; que s'il avoit été fait d'autres rapports pour lui nuire, on auroit

fait grand tort à son intégrité & bonne discretion : Messieurs les Etats, & nous tous étans pleinement satisfaits de ses procédures en l'égard de tous : & croyons que Leurs Majestés ne pourroient user par deçà du Ministere d'aucun autre qui leur fût plus utile & fidele, ni plus agréable à cette République ; A quoi pour la raison, j'ajoûte ma voix, qui est l'endroit où je finirai ; en vous assurant de mon affection à vous servir, & priant Dieu de vous donner, Monsieur, en santé très-longue vie.

Vôtre très-affectionné serviteur,

MAURICE DE NASSAU.

Cette Lettre, & d'autres de même sens, qu'écrivirent à la Cour Madame la Princesse Doüairiere d'Orange, & les principaux du Pays, démentirent des Calomniateurs de grande qualité, qui avoient assûré la Reine Mere & Messieurs les Ministres, que mon pere étoit désagréable au Prince & à Messieurs les Etats.

Enfin Monsieur le Prince Maurice donnoit à mon pere en toutes occasions, des marques de son estime & de son amitié : jusques-là que l'an 1615. lui étant né un fils, il en voulut être le Parrain, & lui donna son nom de Maurice, avec une boëte de Portrait, garnie de Diamans de grande valeur.

C'est lui qui a été connu sous le nom de la Villaumiere : & qui ayant passé toute sa vie en Hollande, où il étoit né, étoit parvenu par quarante ans de service dans les Armes, & par son seul mérite, sans aucune faveur à la Charge de Colonel. Il avoit un chagrin mortel de cette derniére guerre : car il tiroit son extraction de France, où il avoit sa parenté ; d'autre côté, il se voyoit forcé de défendre le Pays de sa naissance, où il avoit

(1) M. le Prince Maurice, Parrain de mon frere de la Villaumiere.

toutes ſes habitudes, & où il étoit parvenu par une patience extraordinaire, à un degré honorable. Jamais homme n'eut plus de véritables amis que lui, & de toutes Nations; même il s'étoit acquis l'eſtime de tous les François illuſtres qui l'avoient connu en Hollande, entr'autres de Mr. de Beringhen premier Ecuyer du Roi, de Mr. de S. Romain qui a été Ambaſſadeur en Portugal & en Suiſſe, & ſur la fin de ſa vie, de Madame la Princeſſe de Tarente. Il a vécu en grande eſtime de valeur & de fidélité, & eſt mort à la tête de ſon Régiment au Combat de Senef, fort regretté de tous ceux qui l'ont connu, & de Mr. le Prince d'Orange même, qui avoit beaucoup de confiance en lui. On pardonnera à la tendreſſe que j'avois pour ce ſeul frere qui me reſtoit, d'avoir fait cette digreſſion pour l'amour de lui.

Mais venons à la deſcription de la perſonne du Prince Maurice & de ſes

mœurs, ainsi qu'à des secrets de sa vie qui n'ont point été divulgués, que j'ai appris de mon pere, & de plusieurs personnes illustres de ce Pays-là.

Ce Prince étoit très-robuste & infatigable dans le travail. (1) Il paroissoit plus petit qu'il n'étoit, à cause qu'il étoit fort gros & fort replet. Son visage étoit plein & vermeil, & sa barbe fort blonde, qu'il portoit assez grande, & quarrée. Il se servoit toûjours de petites fraizes gauderonnées. Il ne s'habilla jamais que d'une même sorte, d'une même étoffe, & d'une même couleur, qui étoit brune, & de couleur de musc. Ses pourpoints étoient de soie à filets d'or, & le reste de ses habits étoit de laine : mais ses manteaux & Casaques étoient doublés de velours. Je parle de ses habits ordinaires, & non de ceux qui étoient destinés pour

(1) Description de la personne du Prince d'Orange Maurice, de ses habits & de ses divertissemens.

quelques grandes Fêtes, & pour les Assemblées. Il portoit souvent à son Chapeau un cordon de Diamans. Il n'étoit point sans ceinture, à laquelle étoit attaché un pendant pour porter son épée qui étoit dorée. Je ne l'ai jamais vu habillé que de cette sorte, & si je l'ai considéré mille fois dans l'Eglise Françoise du Château de la Haye, qui servoit autrefois de Chapelle aux Comtes de Hollande: & souvent chez mon pere, soit en y mangeant, ou bien y venant joüer aux Echecs, jeu qui faisoit son principal divertissement: car pendant la Treve, que la guerre ne l'occupoit pas, il y joüoit souvent, & recherchoit ceux qui le sçavoient. Il aimoit fort, à cause de cela, Mr. de la Caze (1) brave Capitaine Béarnois, qui servoit dans les Troupes de Hollande, & qui joüoit fort bien. Ce Mr.

(1) M. de la Caze Capitaine aimé du Prince Maurice, à cause des Echecs qui faisoient son principal divertissement.

de la Caze n'avoit point de revenu plus assûré que ce qu'il gagnoit au Prince à ce jeu: ne partant point d'ordinaire de chez lui, qu'il n'eût neuf ou dix écus d'or : ce qui lui valoit mieux que sa Compagnie ; Ils n'en joüoient qu'un à chaque partie, sans jamais doubler : mais pour ne pas rébuter le Prince, la Caze, de trois à quatre fois qu'ils joüoient, s'en laissoit gagner une.

Ce Mr. de la Caze a conté à mon pere, que le Prince étoit furieusement piqué quant il perdoit, ce qui arrive aux plus Grands Hommes : & la raison en est claire, parcequ'on ne perd que par sa faute, le hasard n'ayant aucune part en ce jeu, qui consiste en la bonne conduite : & il est tres-sensible de se voir surpasser par les autres en science & en jugement. Mr. de la Caze

(1) Le Prince triste quand il perdoit, & gai quand il gagnoit aux Echecs.

disoit que quand le Prince avoit perdu, & qu'on quittoit le jeu bien tard, les bougies étant à leur fin, il tenoit son chapeau enfoncé dans la tête, & baissé sur les yeux, sans se lever de sa place, ni lui donner le bon soir : mais les jours que la Caze se laissoit gagner, le Prince tout gai, le conduisoit bien loin, commandoit à ses Pages de l'éclairer & de l'escorter jusqu'à son logis. Ces particularités font connoître le naturel des gens, & que les plus Grands Hommes ne sont pas sans foiblesse.

Sur le sujet des Echecs, Monsieur le Prince d'Orange Philippe a dit à mon Pere avoir oüi assûrer en Espagne, quand il y étoit prisonnier : qu'un vieux Seigneur Espagnol ayant gagné à ce jeu tout un soir, & une bonne partie de la nuit le Roi Philippe II. sans avoir la complaisance de lui laisser emporter une seule partie ; & ayant remarqué beaucoup de chagrin sur le visage du Roi : après avoir fait

réflexion sur sa faute, il dit à ses enfans, étant retourné au logis, qu'il falloit partir le lendemain, & ne songer jamais a revenir à la Cour, où il n'y avoit jamais rien à faire ni à espérer pour lui ni pour eux ; parce que ce soir-là il avoit gagné continuellement le Roi aux Echecs, & qu'il ne lui pardonneroit jamais.

Monsieur le Prince Maurice se railloit fort de nos François, qui afin d'être vêtus à la mode de ce temps-là, portoient des pourpoints tailladés avec une seule chemise : ce qui faisoit geler ceux qui les regardoient ainsi nuds & tremblans au cœur de l'hyver, qui est long & rigoureux en Hollande ; & comme il se moquoit un jour d'eux en grande compagnie, un de ces Messieurs lui dit qu'il trompoit les gens : qu'il avoit deux chemises l'une sur l'autre, & qu'il n'y avoit rien de si chaud que deux chemises. Le prince qui étoit railleur, lui dit, gage que non ; à quoi l'autre lui ayant répon-

du qu'il ne savoit rien de si chaud que deux chemises: Maurice lui répliqua que trois chemises étoient assûrément plus chaudes que deux; & qu'il feroit fort bien de les prendre par ce grand froid.

Monsieur le Prince Maurice a conté à mon Pere, qu'un Hyver à la Haye y ayant quantité de Princes & de grands Seigneurs d'Allemagne de sa Parenté, un jour ils s'assemblerent en la principale Auberge de la Haye, pour s'y divertir; qu'après avoir fait la débauche jusqu'à ne voir plus goutte, un de la compagnie proposa d'éteindre les lumieres, & de s'entrebattre toute la nuit à coups d'Escabelle: ce qu'ayant exécuté, l'un de ces Souverains se trouva un bras rompu, l'autre une jambe cassée, un autre le crane enfoncé: & que les moins offensés en furent quittes pour avoir d'horribles contusions, & les yeux pochés au beurre noir. Après cela il fallut se mettre tous au lit, & se faire panser: ce que le

Prince fut de Me. Luc son Chirurgien qui étoit François, & très-expert dans sa Profession, & qui fut appellé pour les traiter, & leur remettre leurs membres disloqués. Sur cela, Monsieur le Prince Maurice disoit à mon pere, en s'éclattant de rire : après ce beau & agréable divertissement, Messieurs mes parens pouvoient se vanter d'avoir merveilleusement bien passé leur temps.

Il avoit accoûtumé de comparer les (1) quatre principales Nations de l'Europe, à quatre sortes d'insectes. Il disoit que les François étoient des puces qui ne pouvoient non plus qu'elles, demeurer en aucune place. Qu'un Francois en un vire-main alloit du Couchant en Orient, & du Nord au Midi, sautant continuellement d'un lieu en un autre. Que les Espagnols étoient des

(1) Le Prince Maurice comparoit les quatre principales Nations de l'Europe, à quatre sortes d'insectes.

morpions, qui ne quittoient jamais prise. Que les Italiens étoient des punaises, ne séjournant jamais en un lieu sans y laisser quelque mauvaise odeur de sodomie, d'assassinat, ou de trahison; Et que les Allemands étoient des poux qui se faisoient crever sur la table.

Le Prince Maurice aimoit fort les Mathématiciens & Ingénieurs: & entre tous ceux du temps, il estima le plus Mr. Aleaume excellent en cette Profession, & lui donnoit une grosse pension, quoiqu'il en eût une fort bonne du Roi; mais il n'y avoit personne qui pût rien apprendre au Prince en cette science-là, ayant inventé de belles machines pour passer les Rivieres, & pour servir aux Sieges des Villes; Enfin, de son temps il a servi de modele aux Ingénieurs & aux Capitaines.

Il ne vouloit point que les Cavaliers se servissent de Bottes étroites, disant qu'il en pouvoit arriver de grands inconvéniens, étant souvent pressés de

monter à cheval : se moquant de nos François, qui pour affecter d'avoir de belles jambes, étoient des heures entieres à suer sang & eau à se botter, & à se débotter : & pour en donner l'exemple, il avoit lui-même des Bottes si larges, qu'il les eût presque mises en sautant dedans.

Il n'approuvoit pas ces Ecuyers d'Italie, qui dressoient des chevaux à faire des voltes & des courbettes, qu'il disoit être pernicieuses, & avoir causé la mort à plusieurs. Il n'avoit que de simples piqueurs qui faisoient faire des passades aux chevaux de son Ecurie, se contentant qu'ils pussent seulement bien tourner à droite & à gauche.

Pendant la Treve, le Roi lui envoya un présent magnifique de chevaux d'Espagne, conduit par M. de Pluvinel Ecuyer de Sa Majesté, qui avoit eu l'honneur de mettre le Roi à cheval : personne de grande réputation, & le plus célebre du temps

en ce métier-là. Il avoit menéavec lui M. le Comte de Maure Louis de Roche-Chouart, frere de feu M. le Duc de Mortemar, & logerent chez mon Pere à la Haye.

Quelques jours devant leur arrivée, mon Pere, entretenant M. le Prince Maurice de la merveilleuse industrie de M. de Puvinel, à dresser les chevaux les plus furieux, & à les réduire à l'obéissance, loüant son adresse, & mettant son Ami au-dessus de ceux de sa profession: le Prince lui repartit: gage que le piqueur du Roi de France ne fera pas lever le devant à un des chevaux de mon Ecurie, car tous mes piqueurs y ont perdu leur Latin; ce que mon Pere ayant rapporté à M de Pluvinel quand il fut venu, il l'assûra qu'il y auroit bien du malheur s'il n'en venoit à bout. Pour en voir faire l'expérience, mon Pere prit jour avec le Prince dans le Bois de la Haye, où le cheval étant venu avec tous les piqueurs du Prince,

M. de Pluvinel, en présence de plusieurs personnes de qualité, & d'un grand nombre de personnes de toutes conditions, fit monter sur ce cheval un grand Page de l'Ecurie du Roi qu'il avoit mené avec lui, fort bon homme de cheval, dont M. le Comte de Maure me dit le nom un peu auparavant sa mort. Je l'ai oublié: mais il me souvient seulement qu'il me dit qu'il vivoit encore, & qu'il étoit Gentil-homme de Bourbonnois. M. de Pluvinel, qui avoit su, devant que de venir sur le lieu, qu'il y avoit de gros arbres abbatus en ce Bois, ordonna au Page de donner vigoureusement des deux éperons, & de courir à toute bride à la rencontre du plus gros de ces arbres. Le cheval, de crainte de se blesser; ce qui est naturel, fut contraint de lever le devant, de sauter, & de passer par dessus cet arbre, étant pressé par le Cavalier. Lors M. de Pluvinel dit tout haut qu'il feroit faire à ce cheval tout

ce qu'il voudroit: car après l'avoir fait passer & repasser plusieurs fois par dessus cet arbre, courant de toute sa force, le cheval après passoit par dessus l'arbre, quand il en approchoit, au trot, & puis au petit pas: & enfin, étant aidé de la main & des éperons, il levoit le devant sans arbre; ce que le Prince fut contraînt d'admirer, & d'avoüer l'ignorance de ses brutaux de piqueurs, qui en demeurerent tous confus.

Mais à propos de ce terme rude dont usoit le Prince d'Orange, appellant M. de Pluvinel le Piqueur du Roi de France; il est très certain qu'en ce Pays-là, où l'on vit en liberté, on n'y traite par les Rois avec tant de respect, que les autres Nations qui vivent sous la domination d'un seul. Et pour preuve de cela, mon Pere nous ayant loüé une petite Maison de Noblesse près de la Haye, nommée Ingelbourg: & nous y ayant placés mes freres & moi, avec le Sr.

Prioleau notre Précepteur, & deux valets pour nous servir, afin d'étudier plus en repos que chez lui, & sans être détournés ; un jour le Roi de Boheme qui s'étoit réfugié depuis peu en Hollande, après avoir perdu le Palatinat, pour se mettre à couvert des armes de l'Empereur Ferdinand second, étant à la Chasse, & par hasard ayant entré, suivant un liévre avec des chiens & des chevaux, dans un petit Champ joignant cette maison, qu'on avoit nouvellement semé de quenolles, qui sont ces gros naveaux dont on fait les hochepots si renommés : le Fermier du Lieu nommé Florus, en son habit de Fête de Drap d'Espagne noir, avec une Camisole de Ratine de Florence à gros boutons d'argent massif, courant avec un grand Valet qu'il avoit, à la rencontre du Prince, ayant chacun une grande fourche ferrée à la main, & sans le saluer, lui dit en grondant : *Konig van Behemen, Konig van Behemen,*

c'est-à-dire : Roi de Boheme, Roi de Boheme, pourquoi, viens-tu perdre mon champ de quenolles, que j'ai eu tant de peine à semer ? ce qui fit retirer ce Roi tout court, lui faisant des excuses, & lui disant que ses chiens poursuivant un lievre, l'avoient mené là malgré lui.

Au reste, qu'on ne s'étonne pas de ce que je dis que ce Païsan étoit si bien habillé ; car les Païsans de Hollande sont mieux couverts que les Conseillers des Présidiaux, & les plus riches Elûs du Royaume : & il y en a qui donnent en mariage à leurs filles une tonne d'or, c'est-à dire, parlant en terme de ce Pays-là, cent mille livres.

Le Prince Maurice, qui étoit si vigilant & si laborieux, avoit une si grande quiétude d'esprit, que d'abord qu'il se mettoit au lit, & qu'il avoit la tête sur le chevet, il dormoit si fort, qu'on avoit grande peine à l'éveiller : mais comme il connoissoit son infirmité, en

temps de guerre, pour n'être pas surpris, comme son Pere qui étoit de même complexion avoit pensé l'être dans sa Tente en Brabant près de Malines; après avoir donné ordre à tout, il se faisoit veiller par deux hommes relevés par d'autres d'heure en heure, avec commandement de l'éveiller en cas de besoin. Le Marquis Spinola étoit tout au contraire du Prince, ne pouvant dormir quand il avoit la moindre affaire dans l'esprit: aussi le Marquis étoit fort maigre, & le Prince fort gras. Mais c'est que leurs tempéramens étoient bien différens: le Marquis étoit fort sec & bilieux, & le Prince replet & sanguin.

Ce Prince Maurice étant un jour en bonne humeur, dit à mon Pere que la Reine Elisabeth d'Angleterre, par une foiblesse ordinaire à son sexe, desiroit si fort d'être tenue pour belle, que Messieurs les Etats ayant envoyé une célebre Ambassade des principaux du Pays, suivis de beaucoup de jeu-

nesse des Provinces-unies, un Hollandois de la suite des Ambassadeurs à la premiere Audience qu'ils eurent, après avoir considéré attentivement la Reine, dit à un Gentilhomme Anglois qu'il avoit connu en Hollande, qu'il ne sçavoit pas pourquoi on parloit si peu avantageusement de la beauté de la Reine; qu'on lui faisoit grand tort; qu'il la trouvoit fort à son gré; & que s'il en étoit le maître, il lui feroit bien voir qu'elle étoit capable d'enflammer un honnête-homme; ajoûtant d'autres discours de jeunesse qu'on peut mieux penser que représenter: ce qu'il disoit regardant souvent la Reine, & puis se retournant vers l'Anglois. La Reine qui avoit la vûe attachée sur ces Particuliers, plus que sur les Ambassadeurs: si-tôt que l'Audience fut finie, envoya querir l'Anglois, & lui ordonna, sur peine de son indignarion, de lui dire de quoi l'avoit entretenu l'Hollandois; étant assûrée qu'ils avoient parlé d'elle, ce qu'elle

avoit reconnu à leur mine & à leurs geſtes. L'Anglois s'étant fort longtemps excuſé, ſur ce que ce n'étoient que des bagatelles indignes d'être dites à Sa Majeſté; Enfin la Reine l'ayant preſſé extraordinairement, il fut contraint de lui dire naïvement la choſe, & de lui avoüer la paſſion extrème que ce Hollandois témoignoit d'avoir pour ſa perſonne Royale. L'iſſue de l'affaire fut, que les Ambaſſadeurs furent régalés chacun d'une chaîne d'or de huit-cents écus, & ceux de leur ſuite d'une de cent chacun: mais l'Hollandois, qui avoit trouvé la Reine ſi belle, eut une chaîne de ſeize cents écus, c'eſt-à dire le double des Ambaſſadeurs, & il l'a portée à ſon cou toute ſa vie. Ce qui prouve que les Dames, de quelque qualité qu'elles ſoient, ne peuvent s'empêcher d'aimer ce qui flatte leur beauté.

Cette Reine brillante de cent qualités heroïques, avoit cette foibleſſe de ſouhaiter d'être crûe belle de tout

le monde ; & sur ce sujet, j'ai oüi dire à mon Pere, qu'ayant été dépêché vers elle, dans chaque Audience qu'il eut, elle se déganta plus de cent fois pour lui faire voir ses mains qui étoient très-belles & très-blanches. Je lui ai aussi oüi dire qu'elle étoit implacable contre ceux qui témoignoient le moindre mépris de sa personne ; sur quoi il contoit qu'un certain François nommé des Combes ayant rapporté à cette Reine qu'étant à la table de M. du Plessis-Mornay pendant le Siége de Paris, M. de Buzanval qui avoit résidé à Londres de la part du Roi, en la contre-faisant, avoit dit que la Reine parloit fort désagréablement François, disant souvent, mais avec un accent long & ridicule; *paar Dieu paar maa foi*, elle en garda le souvenir, pour se venger, & du railleur & de celui qui avoit souffert qu'on eût raillé publiquement d'elle ; car peu après M. du Plessis ayant été envoyé Ambassadeur Extraordinaire en An-

gleterre pour demander ſecours contre la Ligue, il fut très mal reçû, & ne put rien obtenir; ſur quoi mon Pere ayant été dépêché vers M. le Comte d'Eſſex à Douvres, pour voir s'il n'y avoit rien à eſpérer, il lui répondit qu'il y avoit un malheur inconnu en cette affaire, & qu'il n'avoit jamais vû l'eſprit de la Reine ſi aliéné des affaires de France. Ainſi, pour appaiſer cette Princeſſe, le Roi Henry IV. envoya extraordinairement en Angleterre M. le Vicomte de Turenne depuis Duc de Bouillon, ſuivi de M. de Buzanval, qu'il devoit laiſſer Ambaſſadeur ordinaire près de la Reine. Pour le Vicomte, il fut très-bien reçû : mais Elle ne voulut pas voir M. de Buzanval ; Et comme M. de Turenne lui eut dit qu'il avoit ordre du Roi de le laiſſer là, Elle lui dit préciſément & abſolument qu'Elle ne vouloit point de lui : & le Vicomte ſut de quelques Anglois, que cette averſion venoit des contes

qu'il avoit faits de la Reine au Siége de Paris.

Ce M. de Buzanval s'appelloit Paul Choüart, fort ſavant homme, & grand politique. Il eſt fort célébré dans les Ecrits des Doctes de Hollande, où il eſt mort Ambaſſadeur Extraordinaire, après y avoir été long-temps Ordinaire. Mais tout habile qu'il étoit, il fit une grande faute, de ſe moquer en public d'une ſi puiſſante Princeſſe, de l'aſſiſtance de laquelle le Roi avoit tant de beſoin à ſon avenement à la Couronne : auſſi il ſe fit un grand préjudice, & à ſon Maître ; ce qui prouve qu'il faut toûjours parler des Grands avec reſpect.

Le même Prince Maurice a auſſi dit à mon Pere, qu'au temps de la Reine Eliſabeth, la Tour de Londres étant pleine de priſonniers d'Etat pour les fréquentes conſpirations qui ſe faiſoient contre ſa Perſonne : comme on étoit en peine de les loger tous, on s'aviſa d'ouvrir la porte

d'une chambre qui étoit murée il y avoit fort long-temps, & qu'on trouva dans cette chambre ſur un lit, deux petites carcaſſes, avec deux licols au col. C'étoient les ſquelettes du Roi Edouart V. & du Duc d'York ſon frere, que leur oncle Richard le cruel fit étrangler, pour s'aſſûrer la Couronne que Henri VII. ayeul d'Eliſabeth, lui ôta avec la vie. Mais cette prudente Princeſſe ne voulant pas renouveller la mémoire d'une action ſi exécrable, fit remurer cette porte comme auparavant. Cependant j'apprens que cette même porte ayant été ouverte depuis peu, & ces ſquelettes s'étant trouvés dans la même place, le Roi d'Angleterre, ou par compaſſion que ces Princes fuſſent privés de la ſépulture, ou par d'autres raiſons que j'ignore, a réſolu de leur faire dreſſer un Mauſolée, & de les tranſporter en l'Egliſe de Weſtminſter, où ſont les Tombeaux des Rois.

Il ne sera pas inutile ni desagréable d'ajoûter ici ce que le même Prince Maurice tenoit de Mr. Carleton Ambassadeur d'Angleterre en Hollande, qui est mort Secrétaire d'Etat, si fort connu sous le nom de Mylord Dorchester, homme d'un très-grand mérite; Que la Reine Elisabeth donna une bague au Comte d'Essex dans la plus grande ardeur de sa passion, lui disant qu'il la gardât bien; & que quoiqu'il pût faire, en lui rendant ce dépôt, elle lui pardonneroit. Depuis, les Ennemis du Comte l'ayant emporté sur l'esprit de la Reine (1): & d'ailleurs, se trouvant irritée du mépris que le Comte faisoit de sa beauté, que l'âge ruinoit, elle lui fit faire son procés: & dans le temps de sa condamnation, atten-

(1) Elizabeth avoit dit à ce Lord: Comte, pour être long-tems mon Favori, souvenez-vous que vous êtes mon Sujet.

doit toûjours qu'il lui rendît cette bague pour lui donner grace, selon sa parole. Le Comte, dans la derniere extremité, eut recours à la femme de l'Amiral Havard sa parente, & la fit supplier par une personne confidente, de bailler cette bague à la Reine en main propre : Mais son Mari, l'un des ennemis capitaux du Comte, à qui elle le dit imprudemment, l'ayant empêchée de s'acquitter de sa commission, (1) elle consentit à sa mort, indignée contre un esprit si rogue & si altier, qui aimoit mieux mourir que de recourir à sa clémence. Quelque temps

(1) Balzac dit ironiquement dans son Prince, qu'elle étoit si charmante, que le Comte d'Essex aima mieux mourir, que de lui demander la vie, de peur d'être encore importuné de son amour, & de ses caresses. Mais il n'est pas vraisemblable qu'Elisabeth, alors âgée de 68. ans, fût encore susceptible d'amour.

après, cette Amirale étant tombée malade, & abandonnée des Medecins, envoya dire a la Reine qu'elle avoit une chose de grande importance à lui dire avant que de mourir. La Reine étant au chevet de son lit, ayant fait retirer tout le monde, l'Amirale lui rendit hors de temps cette bague du Comte d'Essex, s'excusant de ne la lui avoir pû donner plutôt, sur ce que son Mari l'en avoit empêchée.(1) La Reine se retira aussitôt, frappée d'une douleur mortelle, fut quinze jours à soûpirer, sans rien prendre du tout, se couchant toute habillée,(2) & se relevant cent fois la nuit. Enfin Elle mourut de faim, &

---

(1) Qui auroit crû, dit Silhon, que le cours d'un tel regne, & d'une telle vie, eût abouti à une satiété de régner & de vivre. *Ministre d'Etat 3. part. ch. 7.*

(2) L'Abbé Siri dit, qu'Elisabeth étant assise sur son lit toute habillée, tenant les

de douleur d'avoir consenti à la perte de son Amant, qui avoit recouru à sa miséricorde. Cette triste aventure fait voir que souvent on va d'une passion à une autre; & que comme l'amour se change souvent en haine, la haine se convertit quelquefois en pitié, & qu'on retourne à son premier penchant.

J'espere que les Lecteurs curieux seront bien aises de savoir ces particularités & ces secrets de cette grande Princesse, que mon Pere avoit appris de Mr. le Prince Maurice, auquel il faut retourner, & dire qu'il étoit naturellement bon & juste, & qu'il fût mort dans une réputation d'une droiture exemplaire, si à la

---

yeux baissés & le doigt dans sa bouche; (qui fut la posture où elle voulut mourir) fit venir sa Musique ordinaire & l'entendit tranquillement jusqu'au dernier soupir de sa vie, pour mourir, ajoûte-t-il, *come era vissuta allegramente*.

fin de sa vie l'ambition de régner ne l'eût détourné du chemin de la vertu.

Pour montrer que son esprit étoit naturellement porté à l'équité, & à détester le crime ; deux Domestiques François qu'il avoit, dont l'un le servoit à la chambre, nommé Jean de Paris, & l'autre étoit l'un de ses hallebardiers nommé Jean de la Vigne, ayant assassiné un Marchand Jouaillier d'Amsterdam, pour avoir des pierreries d'un grand prix, qu'il avoit voulu vendre au Prince : tant s'en faut qu'il les protégeât (comme il y a bien des gens qui croient qu'il y va de leur honneur de sortir des plus méchantes affaires leurs proches, & leurs Domestiques) qu'au contraire, il sollicita lui-même la punition d'une action si inhumaine, & furent tous deux rompus vifs à la Haye. Mais le désir de commander absolument & indépendamment, lui fit pratiquer la maxime de Cesar,

qui disoit, *si violandum est jus, regni gratia violandum est: in cæteris rebus fidem, & pietatem colas*; c'est-à-dire, que s'il faut violer l'équité & le droit naturel, on est excusable de le faire pour commander souverainement: & qu'en toutes autres choses il falloit se gouverner par les regles de la foi, de la justice, & de la piété.

Ce fut donc cette malheureuse ambition qui le fit résoudre à perdre Mr. de Barneveld, qui avoit été l'un des principaux Confidents & Ministres du Prince Guillaume son Pere, & qui après sa mort, lui fit donner le Commandement souverain sur la Mer & sur la Terre. Car comme on étoit dans un terrible abbattement après ce désastre, & que plusieurs se voyant privés de leur principal appui, parloient de recourir à l'Amnistie que le Roi Philippe leur offroit; il dit publiquement que les affaires n'étoient pas si désesperées, qu'il

qu'il fallût perdre courage ; qu'il étoit bien vrai qu'ils avoient perdu leur véritable soûtien par la perte du Prince ; mais qu'il avoit laissé un Fils qui étudioit à Leyden, capable de remplir la place de son Pere, par les excellentes inclinations qu'il témoignoit pour la vertu. Ainsi, par la persuasion & par l'autorité de ce grand homme, le Prince Maurice, en sortant du Collége, se vit à la tête des Armées. Pour cela, le Prince le regarda long-temps comme son second pere & son bienfacteur, jusqu'à ce que l'ambition lui eût fait fouler aux piés les droits de l'humanité, de la justice, &de la reconnoissance.

Quand Mr. de Barneveld étoit d'avis de continuer la Guerre que le Prince désiroit pour l'intérêt de sa Grandeur, il étoient fort bien ensemble : comme l'an 1598. qu'il fut trouver le Roi Henri quatrieme en Bretagne, pour le dissuader de faire la Paix de Vervins : mais quand le

même Barneveld témoigna d'être enclin à faire la Treve, après une Guerre de quarante ans, qui avoit épuisé l'Etat de telle sorte qu'il étoit impossible, à cause de la prodigieuse quantité de dettes, de continuer la Guerre; alors ce Prince, qui regardoit la Treve comme un coup mortel à sa gloire & à ses intérêts, ne put s'empêcher de faire éclater son ressentiment, choquant ouvertement Monsieur de Barneveld dans les Conférences publiques, jusqu'à le démentir, & même à lever une fois la main sur lui. (1) Le Prince

(1) *Era constituito in quel tempo il Re' di Fr. nella sua maggior grandezza e felicita. Considerava egli le pratiche di Fiandra in varie maniere. Da una parte havrebbe desiderato che continouasse la guerra, e che sempre più con la guerra andassero peggiorando le cose degli Spagnuoli, in modo che finalmente un giorno venissero à restar del tutto spogliati delle provincie di Fiandra. Dall'altra egli vedera se stesso gia*

Maurice fit tous les efforts imaginables pour persuader le Roi Henri quatrieme, de rompre le dessein de la Treve, comme contraire au bien de la France, puisque les Espagnols n'étant plus occupés contre les Provinces unies, tourneroient sans manquer toutes leurs forces contre son

---

molto inanzi con gli anni, tenerissimi ancora i figliuoli, e che s'egli forse mancasse in breve potrebbono seguir nuove turbulenze nel regno... Non gli piaceva ne ànche che le Provincia Unite; di già si formidabili in Mare, havessero co'l troppo aggrandirsi, à divenire altretanto spaventevoli in terra, poiche da alcun'altra parte non havrebbono potuto gli Eretici del suo regno ricever fomento maggiore per sollevarsi. Combattuto dunque il Re da si contrarie passioni, stava mirando attentissimamente questi maneggi di Fiandra... Eteſſe perciò a si importanto negotiatione il Presidente Giannino, huomo di grand'esperienza & habilita... E Giannino s'introduceva ogni di più nel negotio: il che faceva sempre più crescere ancora le gelosie dalla parte del Re di Spagna, e degli Arciduchi. Bentivoglio.

Royaume, & fit semer force libelles, qui accusoient de trahison & d'intelligence avec l'Espagne, ceux qui conseilloient la Treve. Mais Mr. de Barneveld fit représenter au Roi par des Ambassadeurs de sa dépendance, ce qu'il avoit dit déja plusieurs fois à Mr. de Buzanval son Ambassadeur, & à Mr. le Président Jannin, qui avoit été dépêché extraordinairemenr en Hollande; qu'il falloit que les Provinces confédérées, fissent au Roi ce que les blessés & les malades avoient de coûtume de faire aux Chirurgiens & aux Médecins; c'est-à-dire qu'ils devoient découvrir leurs blessures, & lui dire leurs maux, afin que Sa Majesté vît s'il étoit en son pouvoir de leur donner des remedes capables de les guérir; que leur Etat étoit chargé de dettes excessives, dont il falloit payer l'intérêt aux particuliers qui avoient prêté leur bien à la République, & qui la plûpart n'a-

voient point d'autre ſubſiſtance ; & que ſans le payement exact de ces rentes, le monde ſeroit réduit à mourir de faim ; que les divers impôts établis pour ſubvenir aux frais de la guerre, ne ſuffiſoient pas pour la continuer, & qu'il leur falloit par an treize à quatorze cents mille écus de plus pour le payement de l'intérêt de leurs dettes, & pour l'entretien des Troupes qu'ils avoient ſur pié ; mais que ſi Sa Majeſté leur vouloit donner ce qui leur étoit néceſſaire pour continuer la guerre contre l'Eſpagne, ils la feroient plus courageuſement que jamais.

Le Roi, dont les Finances étoient épuiſées, voyant qu'il eût été obligé de leur fournir par an quatre millions de livres pour le moins, conſentit à la propoſition de la Treve, qui fut concluë par ſon Autorité, malgré l'oppoſition continuelle qu'y fit le Prince Maurice par ſes créatures. Ainſi la Treve ayant été faite l'an 1609.

par la persuasion de Mr. de Barneveld, il ne faut pas s'étonner si Mr. le Prince d'Orange lui vouloit mal, voyant que la France avoit suivi le sentiment de ce grand homme; & si peu considéré ses conseils & ses intérêts.

Depuis ce temps-là, ce Prince chercha des occasions pour se venger de M. de Barneveld, & des prétextes pour le perdre: néantmoins, avant que d'en venir à des résolutions extrèmes, il tenta de le gagner, par le moyen de Madame la Princesse Doüairiere d'Orange sa belle-mere, ainsi que nous l'avons dit ci-dessus: ce qui n'ayant point réussi, la Princesse ayant été convaincue par les raisons de M. de Barneveld, que M. le Prince Maurice tâchant de parvenir à la Souveraineté du Pays, souhaitoit manifestement sa ruine; il résolut de s'appuyer de tous les ennemis & des envieux de la vertu, & de l'autorité de M. de Barneveld, sans leur découvrir son

desſein, remettant de le faire en tems & lieu: leur promettant ſeulement de les revêtir de ſes dépouilles, afin que par le ſupport de ces eſprits inquiets, intéreſſés & déſireux de nouveautés, & par la force des armes qu'il commandoit ſouverainement, il pût parvenir à ſa fin.

Mais afin que ceux qu'il vouloit perdre ne ſe défiaſſent point de lui, & ne ſongeaſſent point à ſe défendre, il leur accordoit toutes les graces imaginables. Ainſi il donna à M. de Gronneveld fils aîné de M. de Barneveld, la Charge de Grand Maître des Eaux & Forêts de Hollande, & à ſon cadet Stautembourg, le Gouvernement de Berg-op-zoom, qui eſt une des principales clés du Pays.

Il gagna entr'autres François, Aerſens fils de Corneille Aerſens Greffier des Etats, Brabançon d'origine, qui avoit été long-temps Réſident, puis Ambaſſadeur en France, qui fut l'auteur de tous les Conſeils violens, &

principal éxécuteur des paſſions du Prince. C'étoit un eſprit capable & hardi, qui n'aſpiroit qu'à des nouveautés pour s'aggrandir, éloquent pour le dommage du public, & déſireux d'amaſſer du bien par quelque voie que ce fût. Le Prince s'acquit auſſi pluſieurs autres perſonnes d'un naturel inquiet & ambitieux, qui ſouhaitoient de pêcher en eau trouble, & de profiter de la diſgrace de ceux à qui ils portoient envie.

Mais il falloit une occaſion pour rendre M. de Barneveld & ſes dépendans, ſuſpects & odieux au peuple, afin de les pouvoir opprimer avec quelque ombre de juſtice. Le différend qui ſurvint en ce tems-là au ſujet de la Religion entre les Sectateurs de Gomarus & d'Arminius, ſervit de prétexte ſpécieux au Prince; car cette diverſité d'opinions ayant partagé l'Etat, il arrivoit de grands troubles dans les Ecoles, & des batteries & des meurtres à la ſortie des Egliſes;

ce

ce qu'un Miniſtre avoit prêché le matin dans une Chaire, étant réfuté l'après-dînée dans la même Chaire par un autre Miniſtre de ſentiment contraire. Ainſi tous les Docteurs & tous les Miniſtres ayans mis ſous les piés la charité, principal fondement du Chriſtianiſme, au lieu d'inſtruire le peuple à la vraie piété, & d'expliquer la parole de Dieu, qui ne reſpire & ne dicte que la Paix, & qui eſt aſſez intelligible aux eſprits doux & bien intentionnés, ne s'amuſoient qu'à traiter des queſtions ſubtiles, où le vulgaire ne peut rien comprendre: & tous, pleins d'animoſité & de vengeance de part & d'autre, employoient tout leur eſprit & toute leur ſcience, à faire paroître leurs adverſaires ridicules, déployans contr'eux plus d'injures que de raiſons.

Ces prêches différens où ces Miniſtres s'accuſoient les uns les autres d'ignorance & d'héréſie, diviſoient le peuple: chacun ſuivant l'opinion du

Ministre de sa connoissance ; faute de pouvoir juger par soi-même, des questions aussi difficiles que celles du franc-arbitre, de la prédestination, & de la grace; comme il est arrivé en ce temps, où les Dames les plus qualifiées ont suivi l'opinion des Peres Jésuites, ou des Docteurs du Port-Royal. De plus, cette division s'augmentoit de jour en jour, & prenoit de plus fortes racines dans toutes les parties de l'Etat, par une infinité d'imprimés, qui fourmillant de toutes parts, entretenoient les esprits dans l'aigreur & dans le schisme.

Les Gomaristes attachés à l'opinion de Calvin, soûtenoient que Dieu avoit arrêté par un décret éternel, quels hommes devoient être sauvés, & quels devoient se perdre. Que cet Arrêt attiroit les uns dans le chemin de la piété & du salut, tandis qu'il laissoit les autres ensevelis dans le vice commun à toute la nature humaine.

Les Arminiens disoient au contraire,

que Dieu qui étoit un Juge très-juste, & un très-bon Pere, faisoit cette distinction entre les pécheurs: que ceux qui se repentoient de leurs fautes, obtenoient la grace & la vie: au lieu que les désobéissans & les obstinés dans le crime, étoient châtiés; que Dieu souhaitoit que tous se remissent dans le bon chemin, & leur avoit donné de bons préceptes pour les suivre; mais qu'il n'y avoit point de nécessité qui forçât ni les uns ni les autres: dépendant de la volonté d'un chacun de se sauver ou de se perdre.

Dans la chaleur des Disputes, & dans divers Ecrits, les Arminiens qui avoient quitté l'opinion de Calvin touchant la Prédestination, accusoient les Gomaristes d'attribuer à Dieu la cause du péché des hommes, & soûtenoient que par une espece de destinée, on rendoit les ames immobiles, étant soûmises à cette fatalité irrévocable de salut & de damnation.

Les Gomaristes, d'un autre côté,

blâmoient les Arminiens d'inſpirer dans l'eſprit humain une grande arrogance, ne voulant pas que ceux qui poſſédoient la plus grande des richeſſes, c'eſt-à-dire une ame bien née, en demeuraſſent redevables à Dieu ſeul, mais au mérite de leurs bonnes œuvres.

Ces Opinions étoient ſoûtenues avec tant d'opiniâtreté & de chaleur de part & d'autre, que j'ai oüi dire à Daniel Tilenus Arminien célebre, natif de Goltsberg en Sileſie, qui avoit été chaſſé de Sédan par les Miniſtres de l'opinion contraire, & qui eſt mort à Paris dans une extrème vieilleſſe: que s'il étoit forcé de ſe faire Turc ou Huguenot, il aimeroit mieux embraſſer l'opinion de Mahomet, que celle de Calvin: diſant que les Turcs croyoient en Dieu, & que les Calviniſtes n'y croyoient point: d'autant que le principal attribut de Dieu étoit d'être infiniment bon & miſéricordieux. Que les Turcs recon-

noissoient un Dieu de cette nature, mais que les Huguenots faisoient un Dieu cruel, impitoyable, damnant ses Créatures de propos délibéré.

Au sujet de ce Tilenus, je dirai ici qu'il avoit osé disputer contre le Cardinal du Perron : la conférence qu'ils eurent ensemble fut imprimée: & quoiqu'il fût Allemand, & de la Frontiere de Pologne, on convenoit que personne en France n'écrivoit en notre Langue avec plus de netteté ni d'élégance : ce que je tiens de mon Pere qui avoit reçû mille lettres de lui, & qui étoit Juge competent en cette matiere, ayant passé pour l'une des meilleures plumes de son temps. Ce Pays de Silesie a aussi porté M. de Borstel, qui avoit le même talent de bien écrire, si estimé de Madame des Loges, & immortalisé dans ses Lettres de M. de Balsac.

Les Etats Généraux s'étant assemblés diverses fois pour remédier aux désordres qui arrivoient de jour en

jour dans toutes les Villes, à cause de ces différends sur la Religion; M. de Barneveld fut d'avis qu'on fît défense à tous Professeurs en Théologie, & Ministres, de parler dans les Académies & dans les Chaires, des matieres de la grace & de la Prédestination, & qu'on défendît aussi à tous Imprimeurs, d'imprimer aucuns Livres sur ces questions; Qu'il falloit se souffrir fraternellement les uns les autres, sans séparer ni diviser scandaleusement l'Eglise; Que cette Doctrine étoit si subtile & si incompréhensible pour le peuple, que le Pays deviendroit calme & tranquille si-tôt qu'on n'en parleroit plus; Qu'il restoit un champ assez ample aux Ministres pour consoler & pour instruire les Ames, en les exhortant de pratiquer les Commandemens de Dieu & les vertus Chrétiennes, & en leur expliquant sa parole contenue dans le vieil & dans le nouveau Testament, qui ne portent les esprits qu'à la paix

& à la charité ; Enfin il ajoûta que le Livre de la Prédiſtination étoit un Livre ſi difficile & ſi obſcur, que les plus grands Docteurs n'y voyoient goutte, & que les Anges même avoient peine à le comprendre.

Avis ſi prudent & ſi ſage, qu'en ce tems il a été imité par le Roi, qui ayant vû ſon Royaume tourmenté des mêmes queſtions, & menacé de tomber dans un ſchiſme dangereux, par les Diſputes & les fréquens Ecrits des Peres Jeſuites, & de ceux qu'ils appellent Janſéniſtes, a impoſé ſilence perpétuel à tous ces Ecrivains : ce qui a fait diminuer les animoſités qui étoient entretenues & augmentées par une infinité de Libelles qu'on voyoit éclorre de part & d'autre de jour en jour, dont la plus part tendoient plutôt à diffamer qu'à inſtruire le prochain.

Mais M. le Prince Maurice & ceux de ſa faction, qui ne cherchoient qu'un prétexte, quel qu'il fût, pour

perdre M. de Barneveld & ses adhérens, s'opposerent à ce bon sentiment, le faisant soupçonner d'intelligence avec les Catholiques & les Espagnols, & de vouloir r'introduire dans les Pays-bas unis, la Religion Romaine qui étoit seule capable de ruiner la République; & comme François Aersens étoit entreprenant, éloquent à parler & à écrire, & d'une nature ingénieusement maligne, propre à changer le blanc en noir, on se servit de sa plume pour rendre cette opinion salutaire, non seulement odieuse, mais exécrable.

Ce fut alors qu'on vit paroître plusieurs Libelles l'un après l'autre, dont l'un étoit intitulé *Prævia detectio*, intelligence découverte par avance : un autre *Dissertatio necessaria*, discours nécessaire : & le troisiéme *Hispanici Consilii artes*, Artifices des Conseils d'Espagne; par lesquels cet esprit pernicieux, bien loin de loüer la sagesse de M. de Barneveld, qui avoit tra-

vaillé si utilement & si heureusement pour le bien de son Pays, & qui le conseilloit si avantageusement en cette occasion, l'accusoit ouvertement de s'être ligué avec les Papistes, & d'avoir été gagné par l'argent d'Espagne, pour ruiner la véritable Religion, & pour remettre le Pays dans l'esclavage.

M. de Barneveld répondit à ses calomnies par une grande Apologie, où ses longs services pour le bien de l'Etat étoient amplement représentés: mais comme le Parti contraire étoit le plus nombreux, & qu'il étoit soûtenu de M. le Prince Maurice qui avoit la force à la main, tous les gens de guerre dépendans absolument de lui, & la populace ignorante prit facilement ces mauvaises impressions, & suivit les opinions du Prince, ne pouvant pas s'imaginer qu'il eût aucun mauvais dessein, après s'être exposé un si long temps à tant de périls pour maintenir leur liberté.

Sur ce ſujet, j'ai oüi aſſûrer à mon Pere que M. le Prince Maurice & tous ceux de ſa dépendance étoient ſi peu entêtés de ces opinions nouvelles de la Religion, & qu'elles leur étoient ſi indifférentes, que ſi M. de Barneveld eût été d'avis de proſcrire les Arminiens, & de ſuivre le ſentiment violent des Gomariſtes, le Prince eût ſans doute embraſſé l'opinion de M. de Barneveld qu'il condamnoit; ne cherchant qu'à le contredire, qu'à diviſer le peuple, & en avoir une partie de ſon côté. En ce cas, Aerſens & les autres plumes vénales n'auroient pas manqué de raiſons pour appuyer leur avis, ni de prétextes ſpécieux pour rendre leurs adverſaires odieux. Ils auroient repréſenté ſans doute, que cette violence étoit pernicieuſe à l'Etat, oppoſée directement aux préceptes doux de l'Evangile, & qu'elle étoit ſuggérée de Rome & d'Eſpagne par les Auteurs de la cruelle Inquiſition, pour le ruiner de fond

en comble ; Que la force n'avoit aucun pouvoir ſur les conſciences, comme on le voyoit par les condamnations rigoureuſes de ceux de la Religion en France & aux Pays-Bas, où les cendres d'un ſeul Huguenot brûlé, en avoient quelquefois fait renaître plus de cent.

Mr. de Barneveld ſe voyant attaqué, ſe plaignit aux Etats de Hollande ſes Juges & Seigneurs naturels qui le prirent en leur protection par un Acte authentique : mais comme il eut conſeillé à ceux d'Utrecht de conſerver leur nouvelle Garniſon qu'ils avoient levée à leurs frais pour leur ſûreté particuliere, le pouvant faire par les Privileges de leur Province, les Etats de chaque Païs s'étant réſervés leurs droits par l'union d'Utrecht ; Mr. le Prince Maurice & ceux de ſon parti lui imputant cette action à crime, & le faiſant paſſer pour un attentat contre le bien de la République confédérée, ſe tranſporta auſſi-tôt dans

la ville d'Utrecht, assisté de quelques députés des Etats Généraux de sa dépendance, desarma les nouvelles levées, & y changea les Magistrats, ainsi qu'à Leyde, a Harlem, à Amsterdam, & autres Places : ensuite il interdit plusieurs des Etats de Hollande qui lui étoient contraires, & en substitua d'autres à sa dévotion en leur place.

Tout cela se fit sous le nom des Etats Généraux, & en effet par le seul pouvoir du Prince armé & suivi de la plûpart du commun peuple. Ce changement fut notable dans cette République : il étonna tous les gens de bien amateurs de la liberté & des loix du Païs ; mais il se fit par la terreur & par la puissance des armes : ainsi qu'il en est arrivé de semblables dans des Républiques, & notamment à Rome, où Cesar, soûtenu de la force des Légions, changea le Gouvernement Aristocratique en Empire Monarchique & absolu.

Un peu après, par une Ordonnance

extraordinaire de huit personnes sous le nom des Etats Généraux, le Prince Maurice fit arrêter Mr. de Barneveld qui fut mis au château de la Haye, dans la même chambre où avoit autrefois été mis prisonnier l'Amiral d'Arragon Mendozze. En même tems furent aussi arrêtés Mr. Hoguerbeis Pensionnaire de Leyde, personne de probité & de capacité reconnue; Mr. Hugues Grotius Pensionnaire de Rotterdam, homme de grande Doctrine; & le sieur de Leydenberg Secrétaire des Etats d'Utrecht.

Ils étoient accusés de crimes énormes contre l'Etat; entr'autres, d'avoir voulu mettre le Pays tout en sang, & le livrer aux Espagnols: ce qu'on lisoit aux coins des rues dans des Placards qu'on y avoit affichés pour animer le public contre les Prisonniers, & pour les rendre odieux.

Mr. le Prince, pour se garantir en partie de la haine que lui attiroit un si grand changement, fit tout ce que dessus sous le nom des Etats Géné-

raux, comme conſervateurs de la République, leſquels n'avoient aucune Juriſdiction ſur les Sujets particuliers des Provinces, & bien moins ſur ces Grands Hommes qui avoient été arrêtés, & ſur ceux qui avoient été deſtitués de leurs Charges ſans aucune forme de Procès contre toute Juſtice, & malgre les Etats de Hollande leurs ſeuls Seigneurs & Supérieurs.

Leur véritable crime étoit de s'être opposés au deſir ambitieux de Mr. le Prince Maurice, dont on n'avoit garde de leur parler dans leur Procès: mais ceux qu'on leur a objectés, ſont d'avoir obéi aux ordres des Etats de Hollande leurs Maîtres, d'avoir conſeillé à quelques Villes de ſe ſervir de leurs privileges, comme d'armer pour leur bien & pour leur conſervation particuliere, & de n'avoir pas donné leur conſentement à la convocation d'un Synode général, qu'ils croyoient devoir cauſer plus de mal que de bien à leur Païs.

Ainſi ils furent opprimés par leurs

Ennemis, ſous le nom des Etats Généraux qui ſont des Députés des Provinces, pour traiter ſeulement des affaires de la Paix & de la Guerre contre leurs Ennemis, & pour entendre les propoſitions des Ambaſſadeurs étrangers, & en faire rapport aux Etats particuliers de chaque Province : les Etats Géneraux n'ayant aucun droit légitime de ſe mêler des affaires des Provinces, qui toutes ont des Etats particuliers Souverains dans leurs Reſſorts ; & qui auparavant, & de tems immémorial, ont été maîtres des biens & de la vie de leurs Sujets. Mais ce fut un prétexte ſpecieux & apparent pour n'émouvoir pas les Princes alliés & voiſins qui ignoroient la véritable conſtitution de ces Provinces, & pour couvrir en quelque façon une ſi grande injuſtice.

Les priſonniers s'écrierent inutilement qu'on violoit les Lois du Païs en leurs perſonnes, & appellerent vainement à leur ſecours les anciennes

Coûtumes jurées par tous les Comtes de Hollande, ainsi que par les Ducs de Bourgogne & par l'Empereur Charle-Quint même,& qui avoient été observées saintement & inviolablement, par une longue suite de siecles; pour le maintien desquelles Lois, leurs Ancêtres avoient pris les armes pour les conserver contre la tyrannie. Enfin ils eurent beau appeller de ces Juges incompetens, & visiblement suspects d'inimitié, à leurs Juges naturels; rien ne fut écouté, & tout fut mis sous les piés par de méchans artifices, par une injustice manifeste, & par la violence des armes.

Les Partisans de la Maison d'Orange, ont voulu couvrir & défendre ce changement étrange d'Etat, par une fort mauvaise raison, soûtenans qu'il est plus expédient pour le bien des Provinces-unies, que les choses soient gouvernées par les Etats Généraux, que par les Etats particuliers de chaque Païs. Mais outre que tous changemens

sont

ſont dangereux dans le gouvernement des Etats, les Lois ne doivent point être ſujettes au caprice ni aux paſſions de quelques particuliers, qui les changeroient à toute heure pour divers intérêts, au grand préjudice du Public: les Coûtumes anciennes devant toûjours être inviolables.

En ce tems-là Mr. le Prince Maurice & ceux de ſon parti, ſous le nom des Etats Généraux, convoquerent un Synode dans la Ville de Dordreſt, qu'ils appellerent National, comme ſi les ſept Provinces n'euſſent été qu'une ſeule Nation, contre les Privileges des Provinces particulieres, qui avoient toûjours pourvû aux choſes de la Religion dans leur Reſſort. Ce qui eſt ſi véritable, que les Etats Généraux des dix-ſept Provinces aſſemblés autrefois à Bruxelles, ayant demandé avec inſtance au Prince d'Orange Guillaume l'exercice de la Religion Catholique dans ſes Gouvernemens; il leur répondit que cela dépendoit des

Etats de Hollande, & de Zelande.

A ce Synode National, furent appellés les Miniſtres & Docteurs Gomariſtes qui l'emportoient ſur les Arminiens qui étoient à bas, & condamnés par avance. Il y avoit auſſi pluſieurs Miniſtres de même opinion, & animés de même eſprit, appellés de divers Pays étrangers, plûtôt pour condamner les Remontrans ou Arminiens, que pour pacifier doucement leurs Controverſes de Religion.

Cette Aſſemblée, pour arracher, à ce qu'il diſoit, l'yvroie, qui pulluloit dans le champ du Seigneur, déclara l'opinion d'Arminius Hérétique, ſcandaleuſe, & tendante à rétablir le Papiſme dans les Provinces-unies. En conſequence, Utembaugarts, & tous les Miniſtres & Docteurs ſuſpects de cette croyance, furent démis de leurs Charges & exilés du Pays, avec défenſes d'y jamais retourner ſous des peines très-rigoureuſes.

J'ai déja dit ci-dessus, que par les Lois de Hollande Mr. de Barneveld & les autres prisonniers ne pouvoient être jugés, que par les Etats de la Province de Hollande: mais comme ils avoient pris Mr. de Barneveld en leur protection par un Acte public, Mr. le Prince Maurice appuyé d'un puissant parti, & de la force des armes qui se moquent des Lois, renversant & foulant aux piés les Coûtumes ordinaires, changea la plûpart des Membres des Etats de Hollande, & leur en substitua d'autres de sa faction, afin que ce corps ne dît mot, & ne s'écriât point de la violation de son autorité souveraine; puis il donna a Mr. de Barneveld & aux autres accusés, des Juges à sa poste nommés par les Etats Généraux. Ces Juges suspects pour divers égards, & incompetens manque de Jurisdiction, condamnerent à mort Mr. de Barneveld, le 12. Mai 1619. nonobstant l'intercession que mon

Pere fit pour lui plusieurs fois au nom du Roi, & que fit aussi Mr. de Boissise, envoyé deux fois extraordinairement en Hollande pour exhorter les Etats de sa part, & pour leur propre bien, de traiter avec modération l'affaire de leurs Prisonniers.

En conséquence de ce Jugement il fut exécuté dans la Cour du Château de la Haye, où l'on avoit dressé un échaffaut contre la fenêtre de sa chambre, qui étoit exposé à la vûe de l'appartement du Prince: & l'on dit même qu'il regarda cette exécution de ses fenêtres, avec des lunettes de Hollande, dont il fut blâmé de plusieurs, comme se voulant soûler du sang d'un Vieillard de soixante-seize ans, qui avoit si longtemps & si dignement servi l'Etat, & qui avoit été le principal auteur de le mettre, au sortir du Collége, à l'administration des affaires.

Mais de tout temps les Grands-hommes n'ont pû souffrir ceux qui se

sont opposés à leur ambition : & Auguste, clément de son naturel, ne put s'empêcher de commettre quelques cruautés en son jeune âge, dont il avoit horreur en sa vieillesse.

Ces violences de Mr. le Prince Maurice, furent comparées par les amateurs de la liberté, à celles que fit Pompée pour faire condamner Milon : sur quoi ils alléguoient ces Vers du Lucain.

Quis castra timenti
Nescit mista foro, gladii cum triste minantes,
Judicium insolita trepidum cinxere coronâ
Atque auso sanctas perrumpere milite leges,
Pompeiana reum cinxerunt signa Milonem.

Vers que M. de Brebeuf a ainsi traduits.

Qui ne sait qu'on a vû la Justice étonnée,
Le Camp dans le Barreau, la robe profanée,
Un accusé tremblant au milieu des Soldats,
Et dans les Jugemens l'image des Combats.

Le Prince Maurice se roidit contre l'intercession de la France, parce qu'il avoit attiré l'Angleterre de son côté : ayant si-bien travaillé par ses Emissaires près du Roi Jacques, qu'il consentit à l'oppression de cet Innocent, qu'on lui avoit faussement persuadé ne lui vouloir point de bien ; (1) ce qu'il crût d'autant plus facile-

(1) *Prevalevano nel Re d'Inghilterra*, dit le Bentivoglio, parlant de la Treve d'An-

ment, que Mr. de Barneveld lui fit un sensible déplaisir lui ayant fait retirer les Garnisons Angloises des Villes de Flessingue, de la Brille, & du Château de Zeebourg ou de Ramekens, que l'Angleterre tenoit en dépôt pour l'assûrance des som-

---

vers, *quelle ragioni, per lequali il Re di Francia desiderava la guerra in Fiandra: perche potente in mare, e confidato nel sito fortissimo de' suoi regni, e nella conformita de' suoi fini con quei delle Provincie Unite in favorir l'eresia, non poteva temer gran fatto delle lor forze, quando ben s'aumentassero maggiormente. E l'assicurava di ciò meglio ancora il ristargli tuttavia in pegno per danari prestati dalla Regina Elisabetta alle Prov. Unite Flessinghen e Ramachino in Zelinda, e Brilla in Ollanda, luoghi maritimi di somma importanza; e l'essere gl'Inglesi e scozzesi, che militavan nel loro esercito il principal nervo delle lor forze. Maggiori si vedera che sarebbono state le sue gelosie con gli spagnuoli, se liberati della guerra di Fiandra volessero pensare a travagliarlo in Hibernia, isola quasi tutta Cattolica, ben affetta verso di loro, & alienissima da gl'Inglesi.* Bentivoglio.

mes que la Reine Elisabeth avoit prêtées aux Etats. Mr. de Barneveld Chef d'une célebre Ambassade, ayant fait instance au Roi en une grande Assemblée, de retirer ses Troupes de leurs Villes, le Roi Jacques promit publiquement & solennellement de les ôter, pourvû qu'on lui rendît l'argent qui lui étoit dû, croyant que c'étoit leur imposer une condition impossible dans l'épuisement des Finances où ces Provinces se trouvoient : mais Mr. de Barneveld, après une parole donnée si authentiquement, s'appliqua avec tant de soin au recouvrement de ces sommes de deniers, & par son autorité, les peuples se saignerent si fort qu'en fort peu de temps ces sommes immenses se trouverent portées en Angleterre; par quoi le Roi Jacques, bien étonné, fut contraint de les recevoir, & de retirer ensuite ses Garnisons; dont il lui étoit resté toûjours un mal de

de cœur, & une grande animosité contre Mr. de Barneveld.

Outre donc que Mr. le Prince Maurice avoit l'approbation de l'Angleterre, il se consoloit de n'avoir eu aucun égard à l'intercession de la France, dont il n'appréhendoit aucun ressentiment. (1) Le feu Roi sortoit de minorité, & il y avoit lors un nouveau favori Maître absolu dans l'Etat, qui songeoit bien plus à l'élévation de sa personne & de ses deux freres, qu'à venger les injures de son Maître, & à soûtenir les vrais intérêts du Royaume; ce qu'il fit bien paroître

(1) *Prevaleva il Signor di Luines, gentilhuomo d'Avignone, di non alti natali, appunto introdotto appresso il Re, acciòche con le caccie, con gli uccelli, e con altri minuti piaceri lo trattenesse. Ma egli con questi l'irretì in modo tale, che fece presto tutto il regno sua preda.* Nani hist. Ven. *lib.* 3.

De Luynes étoit si bel homme;

dans l'affaire de l'Electeur Palatin défunt, appellé à la Couronne de Boheme. Car bien qu'il dût être maintenu par maxime d'Etat pour affoiblir la Maison d'Autriche, redoutable en ce temps-là: (1) & parce que cet Electeur étoit un de nos principaux Alliés, afin de tenir toûjours l'Allemagne partagée, pour nous pouvoir aider au besoin de l'un des Partis: Mr. de Luynes promit au Marquis de Mirabel Ambassadeur d'Espagne à

---

qu'on ne pouvoit le regarder sans l'aimer. Quand quelqu'un demandoit d'où venoit que le Roi l'aimoit tant? On répondoit: Vous ne feriez pas cette demande si vous le connoissiez. Il fut fait Duc & Pair en 1619.

(1) Le Conseil du Roi appréhendoit que si l'Electeur Palatin s'affermissoit dans la Royauté de Boheme, il ne devînt assez puissant pour être le protecteur des Huguenots de France, avec lesquels il entretenoit alors un commerce secret, par l'entremise du Duc de Bouillon, qui étoit son principal Conseil. 235.

Paris, (1) de ruiner les affaires du Palatin, à condition que Mr. Honoré d'Albert de Cadenet son frere, épousât Mademoiselle Charlote d'Ailly de Pecquigny & de Chaulne, l'une des plus nobles, des plus belles, & des plus riches héritieres du temps, (2) qui étoit nourrie à Bruxelles près de l'Infante Isabelle. Sous cette espérance qui ne fut pas vaine, (car les Espagnols lui tinrent parole) Mr. de Luy-

(1) *La Francia negl'interni sconvolgimenti occupata non poteva assistere che con officii, consigli a gli affari dell'Imperio : onde haveva eletto il Duca d'Angoleme, col signor di Bethune, e l'Abbate di Preo, per istraordinarii Ambasciatori nell'Alemagna, con varii fini, non amando per l'una parte, che la casa Palatina s'aumentasse di forze per la protettione c'haveva sempre agli Ugonotti impartita ; e per l'altra desiderando a titolo di mediatione introdursi nel negotio : per nodrir'il torbido, ò per terminarlo secundo che gli compiesse.* Nani *lib.* 4.

(2) Pour honorer ce Mariage, Cadenet fut fait Maréchal de France en 1620.

nes envoya cette célebre Ambaſſade en Allemagne, de Mrs. d'Angoulême, de Bethune, & de Châteauneuf, tous trois Cordons bleus, qui tromperent les Princes Proteſtans, armés pour le ſoûtien du Palatin. Car il fut dit par le Traité d'Ulm, (1) où tous les Princes des deux Partis s'aſſemblerent pour entendre les propoſitions de la France; que les Princes Catholiques & Proteſtans déſarmeroient, & laiſſeroient démêler la querelle de Boheme au Palatin & à l'Empereur Ferdinand. Les Princes Proteſtans s'étant laiſſé abuſer, deſarmerent de bonne foi, le Marquis d'Ansbact, Général de leurs Troupes, ayant eu ordre de les licencier: mais le Duc de Baviere, & les autres Princes Catholiques de même Parti, en-

(1) De 1620.
Le Roi de France ſe repentit bien depuis de ce Traité, qui fut le commencement des proſpérités de Ferdinand II.

voyerent leurs Troupes par le Danube à l'Empereur Ferdinand, qui en accabla le Palatin, à la Bataille de Prague. Depuis, Mr. de Luynes (1) ayant aggrandi suffisamment sa Maison, rentra dans les vrais intérêts du Royaume, ayant cet honneur d'avoir le premier conseillé au feu Roi, d'abbattre le Parti des Huguenots, qui avoient l'insolence de faire un Etat dans l'Etat même, & qu'on tenoit invincibles auparavant : car depuis Saumur jusques aux Pyrenées,

(1) *Il Luines, concepito un gran disegno di togliere a gli Ugonotti le piazze, de' Re passati à titolo di sicurezza per certo tempo accordate, prese pretesto da certa assemblea, che nella Rocella tenevano, che con soverchia licenza machinassero pregiuditii al servitio Reale..... dal favore assunto al carico di Conestabile, termino i suoi giorni, degno in questo di grandissima lode, che almeno abbozzo il gran disegno di riunire tutta la Francia a se stessa, che più felicemente e stato poi perfettionato da altri.* Nani Hist. Ven. *lib.* 5.

il se saisit de toutes leurs Places, à l'exception de Montauban : & l'an 1622. après sa mort, en suivant ses maximes, on s'empara de Montpellier: & enfin, quelque temps après, le Cardinal de Richelieu conseilla au Roi d'attaquer la Rochelle, qu'il prit & qu'il rasa : & après avoir détruit ce rempart de la Rébellion, la ruine entiere du Parti Huguenot s'ensuivit, & la retraite à Venise de Henri Duc de Rohan, qui l'avoit long-temps soûtenu par son industrie & par sa valeur.

Mr. le Prince Maurice n'avoit donc rien à craindre du côté de la France, (1) étant bien informé de la constitution de l'Etat par Mrs. les Ducs de Bouillon & de la Tremoille ses beaux-freres. D'autre côté, outre l'approbation de l'Angleterre, il s'é-

(1) Le Prince Maurice fort d'amis en Allemagne.

toit fortifié d'amis en Allemagne, où il avoit pour parens les principaux Souverains, tant de son chef que de celui de sa Mere, fille de Maurice Electeur & Duc de Saxe, desquels il espéroit être soûtenu dans sa prétendue Souveraineté : mais sa principale espérance consistoit dans le secours qu'il croyoit tirer de son Neveu l'Electeur Palatin, appellé à la Couronne de Boheme, que le Prince Maurice lui conseilla d'accepter, contre l'avis de Jacques Roi d'Angleterre son beau-pere, qui jugeant prudemment que ce jeune Prince sans expérience n'étoit pas capable de soûtenir une affaire de telle importance, ni de résister à la puissance de la Maison d'Autriche, lui avoit protesté qu'il ne le sécourroit ni d'hommes ni d'argent, s'il ne quittoit ce dessein de Royauté qui attireroit infailliblement sa ruine. Mais le Conseil & l'autorité de Mr. le Prince Maurice l'emporta, & les persuasions de

la Princesse sa femme, jeune Princesse pleine d'ambition, qui étant fille de Roi, étoit bien aise de porter aussi une Couronne, & d'être traitée de Majesté. Mr. le Duc de Bouillon qui avoit tout pouvoir sur ce jeune Prince son Neveu, qui avoit été élevé près de lui à Sedan, fut de l'avis de Mr. le Prince Maurice, pour se pouvoir vanter d'avoir un Neveu qui fût Roi. Aussi en ce temps-là il écrivit à ses amis à la Cour; que *pendant que le Roi faisoit des Chevaliers à Fontainebleau, il faisoit des Rois en Allemagne.*

Mais cette Royauté ne fut pas de longue durée, car elle ne dura que six mois; & pour cela les Ennemis de cet Electeur l'appellerent le Roi d'un Hyver, *Winter Konig*, ou le Roi de Neige, parce que la seule Bataille de Prague lui fit perdre au commencement de l'an 1621. toute la Boheme avec la Silesie, la Lusace,

& la Moravie, Provinces annexes : & l'année d'après, les forces d'Espagne venues des Pays bas, le dépouillerent du Palatinat même, où il ne fut rétabli que par la venue du Roi Gustave de Suede en Allemagne. (1) Mr. le Duc de Lorraine, Charles, mort depuis peu, l'un des plus vieux Capitaines de son temps, se signala fort à cette Bataille de Prague, où Mr. le Comte de Harcourt se trouva aussi fort jeune.

On pourroit douter avec quelque vraissemblance, de ce dessein de Souveraineté qu'avoit M. le Prince Maurice, puisqu'après avoir abbattu M. de Barneveld & ceux de son Parti, il ne l'exécuta pas : ce qu'il auroit fait après avoir surmonté les obstacles qui s'opposoient à son ambition.

---

(1) Le Duc Charles de Lorraine & le Comte de Harcourt se trouvent à la Bataille de Prague.

Les Partisans de la Maison d'Orange qui la veulent decharger de la haine que lui attireroit un dessein si odieux & si préjudiciable au bien des Provinces-unies, se servent de cette couleur apparente & vraissemblable, pour tâcher d'obscurcir la vérité, & s'efforcent de faire passer ce dessein formé & trop visible de domination, pour un artifice de ses ennemis, afin de la rendre odieuse aux peuples des Pays-bas. Mais ceux qui étoient de ce temps-là, & qui étant présens, comme mon Pere, ont approfondi cette affaire, ont reconnu qu'il se rencontra des difficultés (1) insurmontables qui empêcherent M. le Prince Maurice d'exécuter son dessein : & voici les principales que j'ai oüi dire à mon Pere. Premierement, tous ceux qui du

(1) Obstacles qui empêcherent M. le Prince Maurice d'exécuter son dessein de Souveraineté après la mort de M. de Barneveld.

commencement s'étoient montrés les plus échauffés contre Monsieur de Barneveld, & pour les intérêts du Prince, quand il les sonda sur le fait de la Souveraineté, nonobstant qu'il les eût tous accablés de bienfaits, se montrerent plus contraires que le défunt à la perte de la liberté.

D'autre côté, par la mort, par la prison, & par l'exil de tant de personnes qui avoient si bien servi l'Etat, & qui avoient un grand nombre d'Alliés & de dépendans, M. le Prince Maurice reconnut trop visiblement qu'il s'étoit attiré l'aversion générale; car auparavant, quand il marchoit par les Villes de Hollande, tout le monde sortoit des maisons, le benissant avec des acclamations extraordinaires: mais depuis il connut que les volontés des peuples étoient bien changées; entr'autres, traversant un jour à Gorcum la Place publique qui se trouva pleine de monde, il n'y eut pas un seul homme qui lui tirât le

chapeau, ce qui le mortifia extrèmement, & qui lui fit bien connoître que ces cœurs rogues & altiers n'étoient pas disposés à devenir ses esclaves.

De plus, l'indignation que tant de Placards & de Libelles séditieux avoient d'abord fait concevoir contre M. de Barneveld pour le rendre odieux, s'étoit bien-tôt changée en pitié & en compassion; car la vérité fille du temps s'étant enfin manifestée, & ayant détruit les artifices dont on avoit usé pour perdre des innocens, avoit suscité un véritable ressentiment contre M. le Prince Maurice, qu'on tenoit publiquement l'auteur de ces injustices.

Mais ce qui l'empêcha de penser davantage à ce dessein de regner, & qui lui en fit entierement perdre l'espérance, fut qu'après la Bataille de Prague, M. l'Electeur Palatin, dont il avoit espéré son plus véritable support, lui tomba sur les bras, & qu'il

fallut qu'il aidât à lui bailler la subsistance, bien loin d'en espérer aucun secours.

De plus l'Empereur Ferdinand Second, par l'heureuse conduite de ses Généraux, les Comtes de Tilly & de Vallestein, s'étant rendu Maître absolu de toute l'Allemagne jusqu'à la Mer Baltique, où il établit une Amirauté à Vismar, & tenant sous le joug (1) tous les Princes de l'Empire, & toutes les Villes Impériales, Monsieur le Prince Maurice vit toutes ses espérances du secours d'Allemagne, évanoüies pour jamais.

Tant d'obstacles & de fâcheux évenemens (2) le chagrinerent si fort, qu'il devint très-maigre, & ne survécut pas long-temps à une grande

---

(1) excepté le Landgrave de Hesse.

(2) Conjuration de Stautembourg, cadet de M. de Barneveld, contre le Prince Maurice.

conſpiration que le Sieur de Stautembourg fils puîné de M. de Barneveld, fit contre ſa vie ; & qui ayant été heureuſement découverte quelques heures avant ſon exécution, l'obligea de faire punir un grand nombre de conjurés des principales Villes des Provinces-unies, ce qui lui fit voir que l'averſion qu'on avoit déjà pour lui, au lieu de diminuer, s'augmenteroit encore par le nouveau reſſentiment des amis & des parens de ces ſuppliciés.

Le Prince Maurice qui ne fut jamais marié, eut pluſieurs Enfans naturels, dont le principal & le plus honnête-homme de tous, a été feu M. de Beverwert, (1) très-brave ; il

(1) M. de Beverwert, Fils-naturel du Prince Maurice, & d'une Demoiſelle de Malines qui s'appelloit Mademoiſelle de Mecq.

M. d'Odigek, Ambaſſadeur extraordinaire des Etats Généraux en France en 1698. eſt fils de ce Beverwert. Il eſt mort à la Haye le 22. Septembre 1705.

étoit Gouverneur de Bolduc. Après sa mort M. le Prince de Tarente eut ce Gouvernement, à qui le Colonel Kilpatric Ecossois, a succédé.

Au Printemps de l'an 1625. M. le Prince Maurice mourut, (1) lorsque le Marquis Spinola assiégeoit la Ville de Breda. L'opinion commune est, qu'il mourut de chagrin de ne pou-

---

(1) Véritable cause de la mort du Prince Maurice.

Morto il Prencipe suo padre haveva egli conseguite subito dalle Prov. Unite, essendo ancor giovanetto di 16. anni, tutte le dignite paterne militari e civili. Cresciuto poi non meno in valore che in eta dopo tante imprese, e tanti successi prosperi, era andato crescendo sempre più ancora in autorita appresso di loro. Con l'armi l'haveva egli acquistata, e con l'armi gli pareva d'esser più sicuro di conservarsela; e fra le turbulenze publiche della guerra stimava medesimamente che gli si potesse meglio aprir qualche favorevole congiuntura da poter pervenire al Principato di quelle Prov. A tal grandezza ch'egli aspirasse, non

voir ſauver cette Place qui lui appartenoit en propre, & qu'il avoit ſurpriſe il y avoit trente-quatre ans; mais la plus véritable, fut le déplaiſir de voir ſon deſſein de Souveraineté entierement avorté par tant d'obſtacles qui en empêcherent l'exécution.

ſene potera quaſi haver dubbio, perche il padre era ſtato viciniſſimo à pervenirvi; & i meriti del padre aggiunti i ſuoi proprii, dovevaſi credere che ſene foſſero aumentate più toſto che diminuite in lui le ſperanze. Bentivoglio.

Mauritio Principe d'Orange di chiariſſimo grido, che dopo il padre, nel comando di quell'armi, ancor gioranetto, oppoſtoſi al più eccellente Capitano d'Europa, qual'era Aleſſandro Farneſe, Duca di Parma, riuſci nell'arte d'eſpugnare e difendere, con pari valor e prudenza, il più celebre guerriera del ſecolo. Nani Hiſt. Ven. *lib. 6.*

Le Prince Maurice fut aſſocié à l'Ordre de la Jarretiére, avec l'Electeur Palatin Federic, ſon Neveu, au Chapitre tenu à Windſor le 14. Février 1613.

HENRY

HENRY-FREDERIC
DE NASSAU,
PRINCE D'ORANGE,
ET
SA POSTÉRITÉ.

CE Prince naquit le 28. Février 1584. (1) Il étoit de fort belle taille, & très-robuste de corps, & son entendement étoit aussi bon, que sa personne étoit agréable. C'a été un

(1) Portrait du Prince d'Orange Henry-

très-grand Capitaine, qui a égalé la gloire de son frere Maurice. Il lui avoit appris le métier de la Guerre, (1) & le mena dans les occasions les plus périlleuses : entr'autres à la Bataille de Nieuport, où, tout jeune qu'il étoit, il contribua par sa valeur à remporter cette grande Victoire, dans une conjoncture où l'Armée des Etats ayant en tête une puissante Armée ennemie, commandée par l'Archiduc Albert en personne, & l'Ocean à dos, il étoit d'une nécessité absolue de vaincre ou de mourir.

Quand M. le Prince Maurice mourut, l'an 1625. il conseilla à son Frere Henry-Frederic son principal héritier, d'épouser Mademoiselle de Solms (2) qui étoit venue en Hollan-

(1) Il se trouve à la Bataille de Nieuport fort jeune.

(2) Son frere le Prince Maurice lui conseille d'épouser Mademoiselle de Solms.

le avec la Reine de Boheme, dont la beauté & la bonne grace étoient accompagnées de modestie & de sagesse. Elle est morte depuis peu, le 8. de Septembre 1675. fort âgée: & s'appelloit Amelie fille de Jean Albert, Comte de Solms.

Le Prince en a eu un Fils & quatre Filles (1) L'aînée de ces Princesses, nommée Louise, a épousé M. l'Electeur de Brandebourg Frederic Guillaume, (2) de qui elle a eu plusieurs Enfans. C'est le plus grand terrein de toute l'Allemagne, marchant sur ses terres depuis les Pays-bas jusqu'en Pologne & en Curlande.

La seconde fille, Henriette Emilie est mariée au Comte de Nassau.

Maurice l'y contraignit, en le menaçant d'épouser la Demoiselle de Mecq, & de légitimer ainsi les enfans qu'il avoit d'elle.

(1) Henry Frederic a eu un fils & quatre filles.

(2) Le 7. de Décembre 1646.

La troisiéme Henriette-Catherine a épousé Jean George Prince d'Anhalt.

Et la quatrieme a été mariée au Duc de Simmeren, puîné de la Maison Palatine, mort depuis peu.

(1)Le fils du Prince d'Orange Henry-Frederic, & de la Comtesse de Solms, s'appelloit Guillaume, qui naquit l'an 1626. & mourut le 6. Novembre 1650. après l'affaire d'Amsterdam. C'étoit un Prince naturellement ambitieux & de grand courage, (2) *qui*

(1) Portrait du Prince d'Orange Guillaume, né l'an 1626.

Voulant humilier la Ville d'Amsterdam qui méprisoit son autorité il tâcha de la surprendre la nuit du 30. de Juillet 1630. mais l'entreprise manqua par l'avis que le Postillon de Hambourg donna aux Magistrats de la Ville, d'avoir rencontré des Troupes qui marchoient.

(2) Le Prince Guillaume aujourdhui Roi d'Angleterre fit mettre en prison & con-

dans sa jeunesse voulut exécuter ce que le Prince Maurice avoit voulu tenter en sa vieillesse. On ne sçait s'il eût réussi dans une entreprise aussi violente que difficile : mais la mort inopinée qui le surprit enterra tous ses desseins avec lui, & changea les affaires de face en ce Pays-là. Il avoit le cœur enflé de l'Alliance Royale d'Angleterre, ayant épousé la Princesse Marie fille de Charles I. (1) Roi de la Grande

---

damner à une grosse amende un Libraire de la Haye ou d'Amsterdam, qui avoit imprimé ces Mémoires, à cause des deux lignes ici italiques.

J'ai appris depuis de M. Brasset, fils du Résident de ce nom, que le dessein que l'Auteur attribue ici au feu Prince Guillaume, n'est point vrai, ni son empoisonnement non plus. Il mourut de la petite vérole.

(1) Pour le rendre plus digne de cette alliance, les Provinces-Unies l'honorerent du titre de leur fils adoptif. *Vitt. Siri.*

Bretagne, de laquelle après neuf ans de mariage il a laissé le Prince Guillaume Henry d'à présent, né le 14. Novembre 1650. quelques jours après la mort de son Pere. (1)

Ce jeune Prince a fait remarquer en lui dès son enfance (2) beaucoup de retenue & de modération. Sa prudence s'est augmentée en croissant, & tous les bons connoisseurs en mérite qui l'ont bien observé, ont dit que ja-

---

(1) La Princesse Marie mourut à Londres le 24. de Décembre 1660. âgée de 29. ans. Elle mourut, dit Pinlet, d'un remede fort violent qu'elle avoit pris pour un soupçon qu'elle avoit de quelque mal caché qui eût duré plus de six mois. Ce mal appartient au passage de l'Apologétique de Tertulien : *Nec natam refert quis eripiat animam, an nascentem disturbet.*

(2) Portrait du Prince d'Orange d'aujourd'hui. Il n'est point astmatique, comme on le dit ici ; mais son incommodité est, qu'il a le nez si serré, qu'il faut qu'il ait toûjours la bouche ouverte pour respirer.

mais Prince n'a fait plus espérer que lui dès son plus jeune âge. Il a souffert avec une profonde dissimulation les injures (1) du parti de Barneveld, ressucité dans les personnes de M. de Wit, attendant avec une patience & une taciturnité plus grande encore que celle de son bis-ayeul le grand Prince Guillaume d'Orange, le bénéfice du temps, & les occasions favorables de son rétablissement ; car ayant été privé par un Arrêt solemnel, (2) de toutes les Charges de sa maison, après la mort précipitée du Prince son Pere, (3) il y fut rétabli au commencement de cette derniere Guerre, par un Ordonnance contraire.

(1) Grande prudence de ce jeune Prince à souffrir les injures.

(2) du 4. de Mai 1654. pour contenter le Protecteur d'Angleterre.

(3) Mort Roi d'Angleterre le 19. Mars 1702.

Il a obligation de ſon rétabliſſement (1) & de ſon élevation à la France, qui ayant fait de grandes Conquêtes il y a près de huit-ans, la plûpart des Villes Frontiéres des Provinces-Unies, & pluſieurs Capitales de Provinces, Utrecht entr'autres, & Zutphen qui ſe rendirent à la ſeule vûe de nos armes ; quoique ces Places fuſſent pourvûes de groſſes Garniſons, pour être compoſées de Chefs & de Milices ſans aucune expérience, le Roi ſe vit Maître de plus de quarante Places en moins de deux mois, & ſe trouva tellement accablé d'heureux ſuccès, non-ſeulement au-delà de ſes eſpérances, mais même au-delà de ſes ſouhaits; qu'il pouvoit dire auſſi-bien que César, *Je ſuis venu, J'ai vu, J'ai vaincu.* Ces malheurs qui en préſageoient d'autres, & qui avoient mis les Pro-

(1) La France, cauſe de ſon rétabliſſement.

vinces-Unies dans la derniere consternation, donnerent lieu au peuple de se plaindre de la malheureuse conduite de Messieurs de Wit qui gouvernoient: & fournirent un prétexte spécieux aux Partisans de la Maison de Nassau, de dire avec apparence qu'il n'y avoit que les Princes d'Orange capables de soûtenir leur Etat chancelant, & de les défendre contre les plus puissans Ennemis; & que, comme autrefois ils les avoient maintenus contre la tyrannie d'Espagne, il n'y avoit qu'eux seuls qui pussent les garantir de la fougue & de l'impétuosité Françoise.

La grand'Mere de ce jeune Prince, femme d'un courage mâle, qui souffroit fort impatiemment le rabbaissement de la Maison d'Orange, qu'elle avoit vûe dans sa plus grande splendeur, ne servit pas peu à réveiller tous les dépendans & toutes les créatures du nom de Nassau qui étoient en très-grand nombre. Tous ces gens là, in-

dignés de se voir déchûs de crédit; tous les principaux emplois se donnant lors aux Enfans de Bourguemestres: & secondés de la fureur du peuple épouvanté de tant de disgraces, & de voir une Armée victorieuse dans les entrailles du Pays, massacrerent les ennemis du jeune Prince son petit-fils, lequel fut remis ensuite dans la possession de toutes les Dignités que les Peres avoient possédées: c'est-à-dire, dans celles de Capitaine, d'Amiral général, & de Gouverneur, ou de Statalter, qui de plus furent rendues héréditaires à sa posterité par un Decret solennel.

Sur ce sujet, il faut dire ici qu'on pourroit s'étonner beaucoup, comment un Etat si puissant, qui avoit fait tête quatre-vingts ans à la Couronne d'Espagne, qui lui avoit pris de si grosses Villes, & gagné des Batailles, & qui s'étoit rendu redoutable sur la Mer à toutes les Puissances du monde, ayant porté ses

armes & ses Victoires aux dernieres parties de la Terre; Que cet Etat, dis-je, qui s'étoit rendu si fameux par la longue défense d'Ostende, qui a égalé la réputation des célebres sieges d'Alexie, de Tyr, & de l'ancienne Troye, ait été réduit en moins de deux mois à la veille de sa ruine, & eût assûrément trouvé sa fin l'an 1672. si par une résolution désesperée, il ne se fût résolu de se sauver en submergeant une partie de son Pays, comme un Pilote qui jette toute sa charge dans la Mer pendant une furieuse tourmente, pour tâcher de sauver les hommes & le corps de son Vaisseau.

Mais ceux qui sçavoient la constitution de ces Provinces, & qui n'ignorent pas que la discorde ne soit la peste & la mort certaine des plus fleurissans Etats, ne s'en étonnent pas tant, sachant qu'il y a plus de soixante ans que ce Pays-là est déchiré de deux Factions contraires qui

le menacent de subversion sans aucune force étrangere. Aussi cette gangrene avoit tellement gagné les plus nobles parties de ces Provinces-Unies, que l'an 1672. (1) par une fatalité malheureuse, & par une passion déreglée, la plûpart des prin-

(1) Ce que Comines dit de Louis XI. & des Gantois se peut appliquer ici justement à Louis XIV. & aux Hollandois. Le Roi, dit-il, connoissoit bien ce que les Gantois faisoient à leur Seigneur de tout tems, & qu'ils désiroient le voir appetissé, & pour ce il avisa, que s'ils étoient encommencés à soi diviser, il les y mettroit encore plus avant : car ceux à qui il avoit affaire, n'étoient que bêtes & gens de ville la plûpart, qui ne se connoissent en ces choses subtiles, dont ledit Seigneur se savoit bien aider. Et plus d'une page après. Car ils ne pensoient qu'à leurs divisions, & à faire un monde neuf, & ne regardoient point à plus loin : mais c'étoient gens qui n'avoient point été nourris en grandes matiéres, & gens de ville la plûpart. *liv. 5. de ses Mem. chap. 16.*

cipaux du Pays souhaitoient la perte de leur Armée de Terre, & la défaite du Prince d'Orange, dont la puissance & l'élévation leur étoit suspecte. Pour cela, ils n'avoient pas assez pourvû son Armée des choses nécessaires tandis qu'ils mettoient tous leurs soins & leur principale application, à grossir leurs forces de Mer pour résister aux Rois de France & d'Angleterre, qui les attaquoient conjointement avec une Flotte de plus de quatre-vingts Navires de guerre. Mais on s'étonnera encore moins de la rapidité de nos Conquêtes de cette Campagne-là, quand on considerera que ces peuples, de crainte de devenir Sujets de la Maison d'Orange, alliée de ces deux grands Monarques, avoient fait une faute notable contre la politique: car après la Paix de Munster, se croyant en parfaite sûreté, & comptant n'avoir plus rien à craindre, depuis qu'ils étoient reconnus Souverains par l'Espagne, & pou-

voient plûtôt donner la Loi, que la recevoir de personne : ils casserent la plûpart des vieilles Troupes étrangeres, & des Officiers expérimentés qui avoient causé tant de gloire à leur Pays ; s'imaginans que le plus sûr moyen de se délivrer à jamais de la servitude dont ils étoient menacés, étoit d'ôter au Prince d'Orange le soûtien de sa prétendue domination, en réformant ces Troupes qui le regardoient comme leur Maître, qui lui avoient prêté serment, & qui lui étoient si dévoüées : que par leur moyen son grand Oncle Maurice avoit ci-devant donné une si grande atteinte à leur liberté, qu'elle eût été perdue sans la ruine des Princes Protestans d'Allemagne, qui arriva lors heureusement pour leur salut, comme je l'ai dit ci-dessus en parlant de ce Prince.

De plus, les principaux du Pays trouvoient, ce leur sembloit, leur intérêt en ce changement : car ils

donnerent toutes les Charges de l'Armée, & les gouvernemens de Places, à leurs enfans : croyant ainsi se fortifier de l'appui des gens de guerre, en dégradant & affoiblissant en même temps la Maison d'Orange. Mais ils ont connu par une expérience funeste, que voulant éviter un inconvénient, ils sont tombés dans un autre bien plus grand ; parce qu'ayant donné les grands Emplois de l'Armée, & tous les Gouvernemens aux fils des Bourguemestres & des Députés des Villes, gens sans aucune expérience, & qui eussent dû avoir des conducteurs pour les commander : publiant qu'il étoit plus juste que les naturels du Pays eussent cet honneur & ce profit, que les Etrangers. Lorsqu'un Ennemi puissant & vigoureux leur a fait la guerre, ces Bourgeois nouveaux en ce métier ont perdu la tramontane dans le péril & dans l'orage : car on a vû des Places où il y avoit cinq mille hom-

mes de pié de Garnison, & huit cents chevaux, se rendre tous prisonniers de guerre à la seule vûe de nos armes, sans avoir fait la moindre résistance.

Mon Frere de la Villaumaire, qui étoit venu faire un tour en France un peu avant cette derniere guerre, en me contant l'état de l'Armée de Hollande, m'avoit bien dit que le service y étoit si malheureux; que si un puissant Ennemi les attaquoit, il falloit que les Officiers se résolussent à périr & à payer de leurs personnes; n'ayant aucune confiance aux Soldats qu'ils commandoient, qui ne savoient pas s'aider de leurs armes: Prophétie qu'il a depuis accomplie aux dépens de sa vie. Un peu auparavant il m'avoit dit aussi que la Cavalerie Hollandoise étoit si peu aguerrie, que cinquante Réitres de Munster mettoient en fuite deux ou trois cents Cavaliers de Hollande, qui fuyoient devant ces Allemands,

comme un Troupeau de Brebis devant le Loup.

Il est arrivé un semblable inconvénient aux Suédois, pour avoir fait la même faute que les Hollandois; car après cette Paix de Münster, ayant aussi cassé leurs vieux Corps, qui avoient fait de si grandes choses, & ressuscité dans le monde l'ancienne gloire des Goths qui avoient conquis une grande partie de l'Europe; ayant eu la témérité d'attaquer avec de nouvelles levées Mr. l'Electeur de Brandebourg qui avoit des Troupes aguerries, ils n'ont osé tenir devant lui, & ont été toûjours battus quand il les a pû joindre. Que si par un bonheur sans pareil ils n'eussent eû un si puissant & si fidele garant que le Roi, ils auroient perdu pour jamais la Poméranie, & se fussent vû relégués pour toûjours dans leurs glaces au-delà de la Mer Baltique.

Tout ce que dessus fait voir qu'un

Prince doit toûjours conserver un grand Corps de vieilles Troupes pour défendre son Etat, qui sans ce soûtien court risque d'être la proie du premier Ennemi hardi & puissant qui l'attaquera.

A ces deux causes de l'extrémité où se trouva la Hollande l'an 1672. c'est-à-dire à la division intestine, & à la cassation des vieux Corps étrangers, on en peut ajouter une troisiéme, qui est l'extrème & inoüie secheresse qu'il fit cette année-là : car elle fut si grande, que le Rhin, l'un des plus grands Fleuves de l'Europe, qui porte des Navires de guerre, se trouva si bas, que nos Troupes le passerent à gué. Ainsi ce Pays déja fort épouvanté de se voir attaqué par Mer & par Terre par les deux Puissances de France & d'Angleterre, conjurées pour sa ruine, fut réduit au dernier désespoir, voyant que le Ciel conspiroit à sa perte, en lui ôtant les

remparts qui le mettoient à couvert de toute insulte.

Quand donc pour les raisons susdites nos Armées eurent pénétré dans le cœur du Pays, & qu'on vit quarante Places conquises en un moment, que les Etats croyoient devoir occuper nos Armes plus de vingt ans : ces peuples un peu trop orgueilleux dans la prospérité, se trouverent en une terrible consternation, & dans le même état que les Vénitiens le furent autrefois quand le Roi LOUIS XII. se rendit Maître de la plûpart de ce qu'ils possédoient en terre-ferme. Etant ainsi désesperés, ils furent contraints de recourir au dernier remede, c'est-à-dire, à inonder leur Pays, & en rompant leurs Digues, nous opposer sur la Terre une Mer, qui nous empêchant de passer outre, empêcha la perte de cette République, qui sans cela eût assûrement lors trouvé sa fin.

Autrefois, s'étant vûs réduits en

une pareille extrèmité, ils se servirent du même remede contre l'Armée d'Espagne au Siége de Leyden, ayant secouru la Place qui étoit aux derniers abbois, avec un nombre innombrable de Bateaux qui flottoient sur les terres submergées ; & lors les peuples conféderés furent réduits à une si étrange extrémité, & se trouverent en un tel désespoir, que les principaux d'entr'eux proposerent, à l'imitation des anciens Suisses, de brûler toutes leurs Villes & tous les Villages & les Châteaux de la Campagne, & de gâter ce qu'ils pourroient de leur Pays, pour monter en Mer sur tous leurs Vaisseaux, & s'aller établir dans les Indes, afin de se délivrer de la tyrannie Espagnole : mais ils n'eurent pas assez de Navires pour transporter le quart du peuple, & ne voulurent pas laisser la plus grande partie à la miséricorde d'un Ennemi si impitoyable ; & pour marque que ce Pays-là étoit réduit

dans un état bien lamentable, ils firent graver sur de la monnoie qu'ils battirent lors, un Vaisseau sans Mât & sans Voiles, agité des flots & de la tourmente, avec ces mots, *Incertum quò fata ferant*, paroles qui représentoient l'extrémité de leur condition d'alors.

Mais revenons au Prince d'Orange d'aujourd'hui; & disons qu'il s'est vû à vingt-deux ans à la tête des Armées, comme son bisayeul le Prince Guillaume, qui fut Généralissime de l'Empereur Charle-Quint à même âge que lui : & dans le cours de cette grande guerre, il a fait paroître tant de conduite & tant de courage dans les Sieges & dans les Combats, qu'il auroit assûrément surpassé les Actions de ses Illustres Ancêtres, qui depuis deux cents ans ont servi de modele aux plus grands Capitaines, s'il n'avoit eu le malheur de naître au Siécle du Roi, dont le cœur, le génie, & la puissance ne trouvent point d'obstacles. Ce

jeune Héros avec des Troupes ramassées & peu disciplinées, a osé faire tête à ce grand Monarque, & sa valeur dans les Batailles a fait balancer quelques heures la Victoire de son côté : mais enfin il a cette consolation de n'avoir cédé qu'au plus grand Roi du monde ; & on doit dire de lui, qu'il n'y avoit que le Soleil qui pût faire disparoître la lumiere de cet Astre naissant.

Je n'ai pas résolu de faire un Journal exact des Actions du Prince Henry Frederic son Pere, qu'on peut apprendre de l'Histoire : mais d'en parler en général, & dire seulement certaines choses qui sont peu connues.

L'an 1626. il prit Oldensel Capitale du Pays de Tuente dans le voisinage de Frise & de Groningue : & la même année, Pierre Hein, l'un de ses Vice-Amiraux, prit en la Baye de Todos-los-Santos en la Rade de Saint

Salvador, une Flotte d'Espagne chargée de sucre.

L'an 1627. il prit Grol (1) à la barbe du Comté Henry de Bergues, Général d'une puissante Armée d'Espagne, qui ne put y jetter aucun secours, ni en faire lever le Siége au Prince, tant il s'étoit bien retranché contre les Ennemis du déhors.

A la fin de l'an 1628. (2) le même Pierre Hein, ci-devant nommé, prit la Flotte d'argent d'Espagne près de l'Isle de Cube. Cette prise, sans compter les Vaisseaux & les Gallions, fut estimée plus de vingt millions. Il y avoit entr'autres richesses trois cents cinquante-six mille marcs d'argent, trois cents marcs d'or, quantité de

---

(1) Henry Prince d'Orange prend Grol en 1627.

(2) Pierre Hein prend la Flotte d'argent d'Espagne, estimée plus de vingt millions.

perles, de cochenilles, force bijoux précieux, beaucoup de Bezoar, de Musc, d'Ambre gris, deux cents-cinquante caisses de Sucre, & une infinité d'Etoffes & de Marchandises de grande valeur. Ce Vice-Amiral Pierre Hein(1) arriva glorieux en Hollande au commencement de l'an 1629. laquelle fut remarquable par la Conquête de la puissante Ville de Bolduc: où par un Siége très-long & très-difficile, le Prince Henry Frederic montra par sa conduite & par sa valeur, qu'il pouvoit vaincre ce qui avoit résisté à son frere Maurice, qui avoit attaqué autrefois inutilement cette importante Place. Mais ce qui fut de plus merveilleux c'est que pendant que le Prince Henry Frederic étoit attaché à ce grand Siége, le Comte Henry de Bergues ayant passé la Riviere d'Issel avec une grosse

(1) Siége & prise de Bolduc l'an 1629.

Armée,

Armée, ravagea tout le Pays d'Utrecht, où il s'empara d'Amersfort, & épouvanta tellement la Hollande, que plusieurs conseillerent au Prince de quitter son entreprise de Bolduc, pour secourir le cœur du Pays, désolé par les Ennemis : mais il eut la constance de demeurer jusqu'à ce qu'il se fût rendu Maître de cette Ville si considérable, sans s'émouvoir, ni des conseils de la plûpart de ses Chefs & de ses Superieurs, ni des lamentations des peuples saccagés.

Dans le même temps, (1) le Prince, par la vigilance & par la résolution d'Otho de Guent Seigneur de Dieden, Gouverneur d'Emeric, ayant heureusement surpris la Ville de Wesel, où étoit le Magasin & la grosse Artillerie de l'armée d'Espagne (ce

(1) Surprise de Wesel, où étoit le Magasin d'Espagne.

qui obligea le Comte Henry de Bergues à repasser l'Issel plus vîte que le Pas) il s'acquit par cette double conquête , la réputation non-seulement de très-brave , mais de très-heureux Capitaine ; qualité si souhaitable à un Général, que le Dictateur Sylla préféra le surnom d'Heureux à celui de Grand.

L'an 1630. il s'empara au Bresil de la Ville d'Olinde, sous la conduite de ses Vice-Amiraux (1), & la même année, le Comte Jean de Nassau son Cousin, qui pour quelques mécontentemens avoit passé du service de Hollande en celui d'Espagne, fut défait en campagne auprès du Rhin , & pris par le Colonel Iselstein, de la moitié plus foible que lui. Il fut mené prisonnier à Wesel, d'où il sortit pour dix-huit mille Rixdalles de rançon.

---

(1) Jean de Nassau, pris & mené à Wesel.

L'année d'après, le même Comte Jean de Nassau, qui avoit fait un puissant Armement sur Mer, espérant de surprendre Willemstat dans le Prinsland, fut totalement défait en cette occasion par les Hollandois; plus de quatre mille des siens demeurerent prisonniers, le reste fut tué ou noyé miserablement, & le Comte Jean eut bien de la peine à se sauver sur une Chalouppe avec le Prince de Brabançon.

La même année 1631. les Etats Généraux, pour gratifier le Prince d'Orange (1), & pour lui témoigner leur reconnoissance des services qu'il rendoit continuellement au Pays, donnerent la survivance de toutes ses Charges, au Prince Guillaume son fils, & les expéditions en furent présentées à ce jeu-

(1) Les Etats donnent la survivance des Charges du Prince Henry au Prince son fils.

ne Prince de la part des Etats dans un petit coffre d'or.

L'an 1632. le Prince Henry, après avoir pris Ruremonde, Venlo, & Strale, entreprit la Conquête de Mastrict (1), Place éloignée de la Hollande, & située sur la Riviere de Meuse à l'extrémité du Brabant, où il mesura si bien les vivres & les munitions qu'il porta à ce Siege, qu'il en eut assez pour se rendre maître de la Place. Il l'avoit entourée d'une grande circonvallation que l'Armée d'Espagne ne put jamais forcer, non plus qu'une autre d'Allemagne sous Henry Godefroy Comte de Pappenheim Capitaine renommé, qui furent contraintes de se retirer avec honte, après beaucoup d'efforts inutiles, & de pertes considérables.

---

(1) Le Prince assiege & prend Mastrict malgré les efforts des Espagnols & de Pappenheim.

L'an 1633. le Prince assiégea (1) & prit Rhinbergue. L'année suivante, les Espagnols ayant assiégé le Fort de Philippine en Flandre, qui étoit une grande épine au pié de la Ville de Gand, le Prince d'Orange leur en fit lever le Siege.

Un peu auparavant, le Comte Henry de Bergue se plaignant d'être maltraité des Espagnols, quitta leur service, & se retira en Hollande : sur quoi il publia un Manifeste : & deux ans après, l'an 1634. il fut condamné par contumace d'avoir la tête tranchée, par Arrêt du Parlement de Malines.

Il faut dire en ce lieu, que l'an 1628. après la prise de la Rochelle, Mr. le Cardinal de Richelieu, qui gouvernoit absolument la France, avoit mis en sa tête de s'acquérir la réputation

(1) Le Prince prend Rhinbergue & sauve Philippine.

de détruire toutes les retraites de l'hérésie, ayant une passion démesuré de se faire un jour canoniser (1); & pour parvenir plus facilement à cette fin, il faisoit dire à ses Confesseurs qu'il n'avoit jamais commis de peché veniel, comme je l'ai oüi dire bien des fois Mr. Lescot de S. Quentin son Confesseur, qu'il fit Evêque de Chartres, Picard aussi mâdré qu'il en fût jamais, & qui sous une franchise &

---

(1) Passion de M. le Cardinal de Richelieu, d'être canonisé. On disoit, que M. de Lescot n'avoit point appris au Cardinal son pénitent, à pardonner, & qu'il avoit au contraire appris de son pénitent à ne pardonner point.

L'Archevêché de Reims, dit G. Patin, est donné à l'Evêque de Chartres, & son Evêché à M. Lescot, Docteur de Sorbonne, qui avoit déja deux bonnes Abbayes, &, *quod omnium longe optimum*, il étoit Confesseur de son Eminence. Lettre du 3. Décembre 1641.

une simplicité apparente, cachoit beaucoup de ruse & d'artifice. Cette Eminence donc, pour s'acquérir de la réputation parmi les zélateurs de la foi Catholique, avoit traité sourdement avec Jean d'Osmael sieur de Walkembourg Gouverneur d'orange (1), qui paroissoit mécontent de son Maître, pour lui rendre la Place. Cet homme, nourri dans la maison d'Orange, à qui le Prince Henry avoit confié sa Souveraineté, fut gagné par la promesse qu'on lui fit de quatre cents mille livres d'argent comptant, & d'une Terre de vingt mille livres de rente en Provence, où il faisoit état de se retirer, & de renoncer au Calvinisme, n'ayant point d'autre Religion que son intérêt : mais cette affaire ayant traîné assez loug-temps, Walkembourg ne voulant pas rendre la Place,

(1) M. le Cardinal corrompt le sieur de Walkembourg Gouverneur d'Orange.

qu'on ne lui eût mis tout l'argent entre les mains, & le Prince ayant été assez heureux pour être averti de cette trahison, dépêcha le sieur Knuth Zélandois, homme résolu, en qui il avoit toute confiance, avec un ordre exprés de se défaire de ce traître : mais afin qu'il ne pût prendre le moindre ombrage, il l'envoya seul à Orange sous d'autres prétextes. Ce Knuth, que j'ai connu, & qui étoit aussi adroit que hardi, après s'être assûré des principaux Habitans de la Ville, & de plusieurs Gentilshommes de la Principauté d'Orange, épioit l'occasion de surprendre ce Gouverneur, qui étant un jour descendu du Château dans la Ville, peu acompagné contre sa coûtume, il le fit attaquer & tuer dans la maison de la Pise Greffier, où il s'étoit retiré : puis Knuth alla droit au Château, où le Lieutenant, après avoir tiré d'abord le Canon contre la Ville, & un peu balancé, le reçût enfin après avoir veu l'ordre

l'ordre du Prince, & fit avec toute la garnison nouveau serment de fidélité au Prince Henry Frederic de Nassau, qui envoya ensuite le Baron de Dona son Beau-frere, pour commander dans la Place.

Ce Walkembourg avoit épousé la fille du sieur de Bie Thrésorier des Etats, Dame de probité & de mérite, qui avoit fait son possible pour lui ôter de l'esprit ces desseins pernicieux. Elle eut le déplaisir, aussi-bien que ses filles, de le voir expirer, car il fut contraint de se rendre à Knuth après avoir été blessé au travers de la porte d'une chambre, où il se défendit long temps. J'ai autrefois oüi conter cette perfidie à mon pere, avec grande indignation contre ce Walkembourg (1) : &

(1) Mon Pere comparoit cette trahison à celle de Bernardin de Corte & de Donnat Raffagnin qui vendirent Milan & Valence au Roi Louis XII.

comme il étoit ennemi juré de l'ingratitude & de l'infidélité : pour nous faire avoir ces crimes en horreur à mes Freres & à moi, il nous disoit sur ce sujet la grande trahison de Bernardin de Corte, qui livra au Roi LOUIS XII. pour cent mille écus, le Château de Milan, qui lui avoit été confié par le Duc Ludovic Sforce son Maître, dont il avoit été nourri Page par préférence à ses autres Sujets, & où il avoit mis tout ce qu'il avoit de plus précieux, allant chercher du secours en Allemagne. Il nous alléguoit encor une semblable trahison de Donnat Rafagnin qui vendît Valence au même Roi pour cinquante mille écus: & nous faisoit remarquer dans Guichardin, que ces Traîtres étoient tellement regardés de travers dans l'Armée Françoise, & y étoient détestés de telle sorte, que le mépris qu'on en faisoit les fit mourir de regret : tant il est veritable qu'on souffre bien la trahison, mais qu'on déteste toûjours les Traîtres.

Ce Mr. Knuth rendit un service

important à son Maître, qui le récompensa d'un présent, & d'une pension de deux mille livres sa vie durant.

Il n'y a personne qui ne s'imagine bien que Mr. le Prince d'Orange ne voulût grand mal à Mr. le Cardinal de Richelieu (1), de lui avoir voulu ravir sa Souveraineté, qui lui étoit aussi chere que la prunelle de ses yeux : mais il cacha son ressentiment dans son cœur, & attendit une occasion favorable de s'en ressentir, qui ne tarda gueres à se présenter. Car quelque temps après, Mr. le Cardinal s'étant brouillé avec la Reine Mere Marie de Médicis, qui étant de la maison d'Autriche du côté Maternel, étoit soûtenue de toute la Puissance d'Espagne & d'Allemagne, il fut contraint de recourir à des Alliances Etrangeres, & de caresser &

(1) M. le Prince d'Orange fort irrité contre M. le Cardinal de Richelieu pour son dessein sur Orange.

d'appaiser ceux qu'il avoit méprisés & offensés.

La tempête qui se forma contre ce Cardinal, pour le perdre, tant au dedans qu'au dehors du Royaume, l'obligea de rechercher l'amitié de Mr. le Prince d'Orange, qui hors le titre de Souverain, disposoit de tout dans les Provinces-unies. Il se fit un Traité entre la France & les Etats, par lequel on devoit attaquer puissamment les Espagnols, & diviser la Conquête des Pays-Bas Catholiques qu'on avoit déja dévorés en imagination. Le Prince d'Orange devoit entrer en Brabant avec l'Armée de Hollande: la France le devoit joindre avec une Armée de trente mille hommes; & nos Généraux, en cas de jonction, avoient ordre du Roi d'obéir au Prince d'Orange, tant le besoin qu'on avoit de lui étoit grand. En effet, le Printems suivant, l'an 1635. l'Armée de France sous le commandement des Maréchaux de Châtillon & de Brezé, étant entrée dans le Pays-Bas, défit à platte-

couture les forces d'Eſpagne à Avein, commandées par le Prince Thomas de Savoye, qui depuis prit le nom de Prince de Carignan. Tout le Bagage & tout le Canon demeura au pouvoir des François, avec quantité de priſonniers, dont pluſieurs très-qualifiés furent menés à Maſtrict. Ces Généraux, enſuite de cette Victoire, ſe joignirent au Prince d'Orange, après avoir ſaccagé une partie du Brabant : mais le Prince qui avoit toûjours ſur le cœur l'affaire d'Orange, & qui n'aimoit pas mieux le voiſinage des François, que celui des Eſpagnols, fit ruiner par manque de vivres & de ſubſiſtance notre Armée victorieuſe, qui s'étant retirée en Hollande après la levée du Siége de Louvain, ſous prétexte de l'approche de Picolomini avec une Armée d'Allemagne, y périt la plûpart de faim, de miſere & de maladie, n'en étant pas retourné la ſixieme partie dans le Royaume.

Le Prince d'Orange regardoit le

Cardinal de Richelieu comme un Ennémi réconcilié, qui ne le recherchoit que parce qu'il avoit nécessairement affaire de lui. Et pour cela, sous main, il lui faisoit tous les déplaisirs & toutes les mortifications dont il étoit capable, donnant retraite favorable à tous ceux qui étoient disgraciés en France, (1) & les honorant des plus beaux Emplois, & de sa confiance même, comme il le fit bien paroître entr'autres à M. de Hauterive(2) & de Beringhen, qu'il considéroit autant pour faire dépit au Cardinal, que parce qu'ils le méritoient:

---

(1) Le Prince d'Orange favorise les Ennemis du Cardinal. Ce Cardinal gagna par une pension secrette de douze cens livres un nommé Lanoy premier Valet de Chambre de Frederic Henry, pour se faire envoyer une copie de toutes les résoluions prises dans l'assemblée de Mrs. les Etats.

(2) Frere du Garde des Sceaux de Châteauneuf.

& le Cardinal de Richelieu, tout puiſſant qu'il étoit, ſe voyoit forcé d'avaler ces pilules, ayant néceſſairement beſoin de la diverſion de Hollande, pour le bien de ſes affaires.

Tout cela fit connoître à M. le Cardinal, qu'il ne faiſoit pas bon d'offenſer les perſonnes de courage: mais lui, comme très-ſage politique, ſut très-bien diſſimuler, ne s'irritant point de ces mauvais traitemens, qui paſſerent plûtôt dans ſon eſprit pour des reſſentimens juſtes & naturels, que pour des offenſes de gaieté de cœur. Ainſi il continua de rechercher l'amitié de M. le Prince d'Orange, & il fut arrêté que d'orénavant chacun attaqueroit l'Ennemi commun de ſon côté. Du depuis il entretint une fidele & parfaite correſpondance avec le Prince, & le Prince qui s'étoit aſſez vengé, & tiroit un grand avantage de l'Alliance avec la France, éxécuta depuis les Traités de bonne foi.

La même année de la Bataille d'A-

vein, & du Siége de Louvain, les Espagnols suprirent le Fort de Skink (1) par le moyen du Lieutenant Colonel d'Enhold, qui s'en rendit maître avec une partie de la Garnison de Gueldres, dont il se servit pour exécuter cette hardie entreprise. Le S. Velder Gouverneur, s'étant éveillé au bruit de l'attaque, & levé en chemise, eut d'abord le bras cassé; & déserperé de se voir surpris, il ne voulut point se rendre, quelque offre de quartier qu'on lui fît, se défendant toûjours jusques à ce qu'il fût accablé de coups. Le Pere de ce d'Enhold avoit été décapité à la Haye pour quelque crime; & le Fils, pour venger la mort de son Pere, quitta le service de Hollande, & se mit en celui d'Espagne; ce qui lui réussit fort bien, surprenant cette importante Place; car outre la

(1) Les Espagnols surprennent le Fort de Skink.

satisfaction intérieure qu'il eut, d'avoir par un juste ressentiment causé une si grande perte aux Etats : le Cardinal Infant Ferdinand d'Autriche, nouvellement arrivé aux Pays-Bas, où il commandoit souverainement, le régala d'abord, pour cette heureuse & hardie action, d'une chaîne d'or de grand prix, & de plus lui fit compter la somme de cinquante mille livres. Mais le Prince Henry (1) s'opiniâtra tellement à reprendre cette Place, qui donnoit libre entrée aux Espagnols dans le Pays de Gueldres & d'Utrecht, que l'ayant assiégée au mois d'Août 1635. il la reprit en Avril 1636. par un Siége de huit mois.

L'an 1637. M. le Cardinal de Richelieu, pour bien gagner le Prince d'Orange, (2) lui fit donner le Titre

---

(1) Le Prince assiége & reprend le Fort de Skink.

(2) Le Roi fait donner le titre d'Altesse

d'Alteſſe, dans un diſcours que fit pour cela M. de Charnaſſé Ambaſſadeur de France en Hollande, au nom de Sa Majeſté, dans l'Aſſemblée des Etats Généraux, qui fut auſſitôt imprimé, en quoi il fut ſuivi de tous les Ambaſſadeurs des Princes Chrétiens, qui auparavant ne traitoient le Prince que d'Excellence.

La même année 1637. le Prince Henry reprit par un Siége de quatre mois, la Ville & le Château (1) de Breda, que le Marquis Ambroiſe Spinola avoit conquiſe l'an 1625. par un long

---

au Prince d'Orange par ſon Ambaſſadeur.

A ce tire d'Alteſſe la Cour de France joignit un collier de perles de 50000. écus, qu'elle envoya à ſa femme par Chamarande. Mais quelque tems après, cette Princeſſe, qui vendoit ſon crédit au plus offrant, ne laiſſa pas de prendre les intérêts des Eſpagnols. Ce qui fit dire à quelqu'un de nos Miniſtres que l'on avoit crû mener la bête par la bride, mais qu'elle avoit rompu ſon licol.

(1) Le Prince aſſiége & prend Breda.

Blocus d'un an tout entier, avec des dépenses incroyables, quoiqu'alors cette Place fût soûtenue de la France, de l'Angleterre, & du Danemark. Aussi le Marquis avoit fait mettre sur une des Portes de la Ville, qu'il l'avoit emportée, *tribus Regibus frustra renitentibus*, malgré la résistance de trois Rois.

Ce fut à ce dernier Siege de Breda (1) que M. de Charnassé fut tué: car

---

(1) M. de Charnassé tué au Siege de Breda, en Septembre.

Le Prince d'Orange étant sur la tranchée où il alloit une fois tous les jours, pour découvrir ce qui se passoit dans la Ville, M. de Charnassé le pressa fort ce jour là de se retirer; mais le Prince lui ayant dit ces mots: *Ceux qui ont peur n'ont qu'à se retirer*: M. l'Ambassadeur piqué de cette réponse, qui avoit l'air d'un reproche, monta aussi à la tranchée, & un moment après tomba mort d'une mousquetade reçûe dans la tête.

Il aimoit si tendrement sa femme, qu'étant morte quelques années avant lui

quoiqu'Ambassadeur de France, il voulut servir à la tête du Régiment qu'il avoit en ce Pays-là, espérant qu'il deviendroit Maréchal de France par la faveur de M. le Maréchal de Brezé, dont il avoit épousé une tante, & qui lui avoit moyenné ses Emplois.

L'an 1636. les Hollandois remporterent une Victoire considérable en Mer sur les Espagnols. La Flotte de Dom Antonio (1) Doquendo, de soixante-sept Navires de guerre, qu'on avoit été long-tems à équiper en Espagne, fortifiée des Vaisseaux Dunkerquois redoutables en ce temps-là, qui venoit pour quelque grand dessein qu'on n'a jamais sçu pénetrer, fut arrê-

---

dans une Cour étrangere, il fit embaumer précieusement son corps, & le fit porter devant lui, dans tous les pays où il fut envoyé depuis. Elle s'appelloit Jeanne de Brezé.

(1) Antonio Doquendo défait aux Dunes d'Angleterre par l'Amiral Tromp.

tée dans la Manche d'Angleterre par ce rénommé Amiral Martin Erpez Tromp, avec douze Navires ſeulement : mais quelques jours après, ayant été renforcé de plus de quatre-vingts-dix Vaiſſeaux de guerre, & de pluſieurs Brûlots accourus de divers endroits de Hollande, de Zélande & de Friſe, il entoura la Flotte d'Eſpagne qui s'étoit miſe à l'abri des Dunes d'Angleterre proche de la Flotte du Roi de la Grand'Bretagne, où elle ſe croyoit en toute ſûreté ; & puis l'attaqua avec une ſi grande réſolution, qu'après un long Combat, où une infinité de perſonnes de France, d'Angleterre, & des Pays-bas, accoururent de toutes parts pour voir des Côtes un ſpectacle ſi extraordinaire ; cette grande Puiſſance fut la plûpart brûlée, détruite, & diſſipée ; la moindre partie qui échappa s'étant miſe à couvert des Ramberges d'Angleterre, d'où elle ſe ſauva dans la Riviere de Londres, & dans les Ports de Flandre.

Les Espagnols perdirent plus de sept mille hommes brûlés, ou noyés, outre deux mille qui furent prisonniers des Hollandois. Cet avantage fut grand & mémorable: car il y eut quarante grands Vaisseaux pris, coulés à fond, ou brûlés, & entr'autres ce grand Gallion de Portugal nommé Mater Theresa, brûla. Il étoit de soixante-deux piés de large, & il y avoit huit cents hommes dessus qui périrent tous, sans qu'il en restât un seul. Quand le feu prit à cette grande machine, on eût dit que c'eût été un grand Château en feu au milieu de la Mer. Ce Tromp est le Pere du Comte Tromp, qui s'est engagé au service du Roi de Danemark, où il a déja remporté des avantages sur les Suedois. S'il vit encore quelques années, il égalera la réputation de son Pere, & celle de l'Amiral Ruiter.

L'an 1641. le Prince Henry Frederic d'Orange maria son fils unique le Prince Guillaume, avec la Princes-

se Marie d'Angleterre, (1) fille aînée de Charles I. Roi de la Grand'Bretagne, & de Madame Henriette de France : & ce mariage se fit avec grande pompe & magnificence.

L'année 1645. (2) fut remarquable par la prise de l'importante Place de Hulst en Flandre, qui fut emportée sans que les Espagnols y pussent jetter du secours, ni en faire lever le Siege au Prince Henry Frederic.

Ce Prince a fait remarquer une conduite fort sage & fort modérée en vingt-deux ans de Gouvernement, sans avoir fait paroître, comme son frere Maurice, l'ambition d'être Souverain. Parce que la Princesse sa Mere Louise de Coligny, avoit maintenu le parti de Barneveld, il y en avoit qui croyoient que le Prince suivant

(1) Le Prince d'Orange marie son Fils unique à la Princesse d'Angleterre.

(2) Il prend Hulst en 1645.

l'inclination de sa Mere, rétabliroit le parti abbattu, & rappelleroit les exilés, entr'autres M. Grotius: mais ce Prince, comme bon politique, trouva qu'il étoit plus à propos de laisser les choses en l'état qu'elles étoient, que de faire une nouvelle brouillerie, en s'attirant à dos le Parti dominant, dont j'ai vû M. Grotius indigné, parler très-mal de ce Prince, qu'il accusoit d'ingratitude, & de peu de réconnoissance pour ses amis maternels.

Le Prince Henry étoit fort pécunieux: (1) mais au lieu de trouver du

---

(1) Il devoit l'être: car sa femme qui le gouvernoit entierement, avoit pris à toutes mains. Les Espagnols lui avoient fait de très-riches présens, pour attacher son mari à leurs intérêts: ce qui achemina la Paix de 1648. & tandis qu'on la traitoit avec la Cour de Peñaranda, elle recevoit aussi les présens que la Cour de France lui faisoit pour la traverser. Son fils ne vouloit point de paix avec les Espagnols; disant qu'il ne pouvoit oublier qu'ils avoient fait assassiner son ayeul.

support

support du côté d'Angleterre, il fut contraint d'assister le Roi Charles dans ses besoins, de tout son argent comptant, dont le Roi d'Angleterre á remboursé la plus grande partie, depuis son rétablissement, à son Neveu le Prince d'Orange.

Henry Frederic mourut le 14. Mars 1647. (1) & fut enterré avec grande pompe. Outre les enfans légitimes dont nous avons parlé ci-dessus, il a laissé un fils naturel, considérable par sa valeur, nommé M. de Zulestein, Colonel de l'Infanterie Hollandoise, qui mourut à l'attaque de Vorden.

Le Prince Guillaume d'Orange a jetté les fondemens de la Republique des Provinces-Unies, & en est le premier Fondateur. Son fils aîné Maurice a assûré & affermi cette Republique par ses Victoires, qui ont forcé les Espagnols, dans le Traité de la

(1) Le Prince d'Orange meurt l'an 1647.

Treve de douze ans, à reconnoître les Provinces confédereés pour des Pays libres, Et Henry Frederic frere de Maurice, & ayeul de M. le Prince d'Orange d'aujourd'hui, par la continuation de ses Conquêtes a enfin forcé les Espagnols de renoncer entierement au droit qu'ils prétendoient toûjours sur ce Pays-là. De sorte qu'on doit dire avec raison & justice, que ce Pere Illustre, & ses deux généreux fils, Imitateurs de sa vertu, sont les Fondateurs de cette République, qui envoye des Ambassadeurs qui se couvrent devant les plus puissans Rois de la Chrétienté, même devant celui d'Espagne, dont ils étoient Vassaux il y a cent ans.

Henry-Frederic avoit pour sa Devise ce mot *Patriæ patrique*, (1) voulant dire qu'il ne songeoit qu'à servir les Provinces, & à vénger la mort de son Pere.

---

(1) Devise du Prince Henry-Frederic.

JEAN DE BARNEVELD, AVOCAT GÉNÉRAL DE HOLLANDE, ET SA POSTÉRITÉ.

JAmais homme ne fut si sage, (1) ni si vertueux que M. de Barneveld. Il avoit une présence majestueuse, & disoit beaucoup en peu de paroles,

(1) Description de M. Barneveld.
Era grandissima l'autorita di Barnevelt, non

avec une éloquence grave & succinte.

Ses longs & importans services l'avoient rendu vénérable, & très-cher à sa Nation. Mais avec tout cela, dans son extrème vieillesse, il fut la victime de l'ambition de M. le Prince Maurice, & de ceux de sa cabale : ayant moins mérité qu'aucun homme du siecle, de tomber en cette infortune pour sa grande vertu & piété. Nicias cet excellent Capitai-

---

solo in Ollanda, ma'ancora appresso tutta l'Unione, in servitio della quale egli haveva esercitati i maggiori impieghi, e n'era uscito sempre con somma lode. Onde era tale apresso l'Unione il suo credito, tale e si grande la stima, che l'adherire egli nelle consulte ad una opinione, era quasi un tirar tutti gli altri ad over seguitarla. E desiderava egli di veder diminuita la potenza del Conte Mauritio, perche tanto meglio restasse, non men dentro che fuori, la comune liberta assicurata. Bentivoglio.

ne Athénien qui lui ressembloit en probité, eut aussi une fin très-malheureuse, bien que différente.

Ce qui donnoit lieu à beaucoup de sages de ce temps-là, de douter de la Providence, puisque les gens de bien avoient une fin funeste, & que les méchans prospéroient ordinairement.

Quand Mr. de Barneveld se vit attaqué au temps de la Treve, il voulut se retirer du Gouvernement, & se démettre de ses Charges; mais il s'y rembarqua malheureusement à la priere des Principaux de l'Etat.

Quand ses Confidents lui parloient avec aigreur de la malice de ses Ennemis, il les consoloit, en leur disant: il faut toûjours bien faire, & prier Dieu, & bien espérer; (1) ce que mon Pere lui a entendu dire beaucoup de

(1) Dire notable de M. de Barneveld.

fois quand ils parloient confidemment sur ces matieres-là.

Lorſqu'il vit l'orage formé pour le perdre, (1) il dit à mon Pere la même choſe que Madame la Princeſſe d'Orange lui avoit racontée touchant la propoſition qu'elle lui fit de la part de Mr. le Prince Maurice, de le favoriſer dans le deſſein qu'il avoit d'être Souverain : ce que mon Pere tenoit pour très-certain, M. de Barneveld étant non-ſeulement homme droit & véritable, mais ſon dire étant ſoûtenu du témoignage de Madame la Princeſſe d'Orange Douairiere, qui ne peut recevoir de reproche.

Mais parce que la France s'intéreſſa fort pour ſon ſalut, & qu'elle fit pluſieurs efforts pour ſauver cet homme celebre, qu'elle avoit toûjours

(1) M. de Barneveld confirme à mon Pere le grand ſecret que Madame la Princeſſe d'Orange lui avoit confié.

reconnu fort zelé pour le bien des deux Nations : il sera très-à-propos d'en informer le Public, ce détail n'ayant jamais été connu que des Ministres d'Etat de ce temps-là, par les dépêches des Ambassadeurs de France.

Aussi-tôt qu'on sçut à la Cour les brouilleries qui étoient en Hollande au sujet de la Réligion, mon Pere qui y étoit Ambassadeur depuis quatre ans & plus, eut ordre de témoigner aux Etats Généraux, & à ceux de Hollande, le desir extrème qu'avoit Sa Majesté de les voir tous bien réunis. (1) Il harangua donc ces Messieurs sur ce sujet à la fin de Novembre 1617. dont ayant rendu compte au Roi, Sa Majesté témoigna en être satisfaite, & lui or-

(1) Mon Pere exhorte les Etats Généraux au nom du Roi, à une bonne union, l'an 1617.

donna de continuer en toutes occurrences, pour tâcher d'appaiser ces brouilleries.

Après cet Office public il continua avec assiduité par plusieurs autres en particulier, (1) jusqu'à la tenue des Etats de la Province de Hollande, au commencement de Décembre de la même année 1617. laquelle ayant été commencée par de véhémentes disputes entre les Députés dont elle étoit composée, il les fut visiter de la part du Roi, pour les porter & exhorter à une bonne réunion : ce qui parut leur être agréable, par la réponse qu'ils lui firent sur le champ, & par le rapport qui lui en fut fait par ceux de l'une & de l'autre opinion : s'étant aussi étudié de concevoir ce qu'il avoit à dire, de telle sorte que de part ni d'autre on ne pût jus-

(1) Il exhorte aussi les Etats de Hollande à même fin.

tement

tement l'accuſer de partialité ; ce qu'il avoit ordre d'éviter ſoigneuſement, & à quoi il travailla avec d'autant plus de ſoin, que l'Ambaſſadeur d'Angleterre s'étoit échoüé contre le Banc qu'il lui falloit éviter ; car ayant fait un diſcours aux Etats Généraux, il ſe déclara ouvertement pour l'un des Partis, dont il reçut ce déplaiſir, que ſa Harangue ayant été traduite en Flamand, & rendue publique par l'Impreſſion qu'on en fit, ceux qui s'y croyoient intéreſſés y firent auſſi-tôt une réponſe qui détruiſoit toutes ſes raiſons, dont étant offenſé, il en demanda réparation. Mais il le fut encore davantage de ne l'avoir pû obtenir : car en l'Aſſemblée des Etats de Hollande il fut jugé à la pluralité des voix, que par cette réponſe l'honneur de ſon Maître ni le ſien particulier n'étoient intéreſſés.

Quelques-uns aſſûroient qu'en ce diſcours il avoit excédé ſon pouvoir,

porté à cela par quelques - uns du Pays engagés pour l'un des Partis: peu ou point de perſonnes pouvant s'imaginer que le Roi de la Grand'Bretagne : dont le but, comme d'un ſage Prince, devoit être de pacifier ces diſſenſions, eût voulu s'y montrer partial.

Les brouilleries ſurvenues entre Mrs. les Etats ſur ces différends, tirant en longueur, ſans qu'il parût quelque iſſue pour en ſortir, nonobſtant qu'en cette occaſion la Province de Hollande fût aſſemblée il y avoit pluſieurs mois, (1) Sa Majeſté reconnoiſſant que ſi cette Province pouvoit être réunie, ce ſeroit un grand acheminement à la réunion des autres, commanda à mon Pere de l'y exhorter en ſon nom:

---

(1) Mon Pere a un ordre réitéré d'exhorter encore les Etats de Hollande à ſe bien réunir.

à quoi il satisfit le 13. Mars 1618. en leur Assemblée à la Haye : ce qu'ils témoignerent leur être très-agréable par le remerciement qu'ils en firent, & qu'ils lui délivrerent par écrit.

Depuis cela, nonobstant tous ces offices & ces devoirs, les dissensions s'augmenant & s'aigrissant en cette République, tous conseils de réunion rejettés, il sembloit qu'en ces maux il y eût une fatalité inévitable : car les uns & les autres, comme il arrive ordinairement en une grande tourmente, ne s'écoutant point parler, & ne donnant aucune audience à la raison, les affaires s'acheminerent visiblement à une plus grande confusion & renversement des ordres précedens, tant les passions possédoient les esprits.

De quoi mon Pere ayant donné avis au Roi : Sa Majesté, pour la singuliere affection qu'il portoit à la conservation de cet Etat, se résolut de

porter sa main secourable au-devant des funestes accidens desquels il étoit menacé par ces divisions. A cet effet, elle fit choix de la personne de Mr. de Boissise, l'un de ses plus anciens & fideles Conseillers d'Etat, personne d'une prudence consommée, & d'une grande expérience dans les affaires, ainsi qu'il l'avoit bien fait paroître dans ses Ambassades d'Angleterre, de Suisse & d'Allemagne, dont il s'étoit dignement acquitté.

Il partit de Paris en Juillet 1618. (1) & arriva à la Haye au commencement d'Août, où il résolut d'attendre le retour de Mr. le Prince d'Orange Maurice qui étoit à Utrecht; d'où étant revenu, aussi tôt Mr. de Boissise, accompagné de mon Pere harangua les Etats Généraux, les exhor-

---

(1) Le Roi dépêche M. de Boissise extraordinairement en Hollande, pour porter les Etats à se bien réunir.

tant à la concorde, & leur proposant à cet effet l'entremise favorable du Roi, qu'elle leur offroit par ses Ambassadeurs.

Mais Mr. le Prince Maurice qui avoit pris l'affirmative pour l'un des partis, ayant fait ce qu'il avoit voulu à Utrecht, d'où il avoit chassé la nouvelle Garnison, que l'autre parti y avoit établie : il en prit un si grand avantage, que ni lui ni ceux de son opinion ne voulurent entendre à aucune voie d'accommodement, résolu seulement d'abbattre ceux qui lui avoient résisté : au lieu de quoi, dans le peu d'affermissement de cette République, & au temps que la Treve avec l'Espagnol étoit prête d'expirer, on avoit estimé qu'il eût été plus salutaire aux uns & aux autres, puisqu'on avoit licencié les nouvelles Garnisons qui donnoient ombrage, de publier une Amnistie générale de toutes choses passées ; convenir d'une Assemblée Ecclésiastique

pour l'assoupissement de leurs differends sur la Réligion : remettre les choses en l'état précedent ; & faire une nouvelle union entre les Provinces, pour les étreindre d'autant plus fortement contre leur ennemi commun, éclaircissant ce qui pouvoit être douteux & obscur dans la précedente, faite autrefois à Utrecht, afin de remédier à pareils inconvéniens à l'avenir. Mais comme il arrive le plus souvent en semblables rencontres : les meilleurs conseils ne prévalurent pas, & l'on en suivit d'autres entierement contraires, ayant été résolu d'en venir aux dernieres extrémités.

Il arriva donc que le 22. Août 1618. furent arrêtés Mr. de Barneveld Avocat général & Garde de Sceaux de Hollande, (1) Mr de

(1) M. de Barneveld arrêté prisonnier avec M. Hoguerbeis & M. Grotius.

Hoguerbeis Pensionnaire de Leyde, & Mr. Grotius Pensionnaire de Roterdam : ensuite de quoi fut aussi arrêté le Sieur de Leydemberg Secrétaire des Etats d'Utrecht, qui quelques jours après avoir été conduit à la Haye, pour être confronté aux autres, fut trouvé mort dans son lit, blessé de plusieurs coups, comme s'étant tué soi-même. Tout cela se fit par l'ordre de huit personnes nommées par les Etats Généraux.

(1) Après cela on changea sans aucune forme ni figure de procès les Magistrats des Villes de Delft, de Schedam, de là Brille, de Sconhove, de Gorcum, de Medemblic, de Munikedam, de Horn, & d'autres : en la plûpart desquelles Mr.

---

(1) Le Prince Maurice change les Magistrats des Villes, sous le nom des Etats Généraux.

le Prince Maurice mit des Garnisons pour la sûreté de ces nouveaux établissemens. Ces emprisonnemens & ces changemens furent faits par Mr. le Prince Maurice armé sous le nom de quelques-uns des Etats Généraux, contre les Privileges & les Lois des Provinces particulieres, & contre l'usage ordinaire, lesdits Etats Généraux n'ayant point de jurisdiction sur les Sujets des Provinces.

Sur lesquels changemens (1) Mrs. les Ambassadeurs rémontrerent plusieurs fois, tant en public qu'en particulier, qu'il étoit mal-aisé, & presque impossible qu'une si grande émotion d'humeurs en ce nouveau corps, ne fût pour y engendrer de dangegereuses maladies dans peu de temps pour diverses raisons, dont les plus

(1) Remontrances des Ambassadeurs de France sur tous ces changemens.

apparentes étoient, que cés peuples ne sont pas d'un naturel à être forcés; que ce qu'on tireroit d'eux par un consentement volontaire, seroit plus sûr, plus solide, & plus durable que ce qu'on leur auroit extorqué par violence.

Qu'encore que le plus grand nombre applaudît du commencement à ces changemens; néantmoins, ceux au préjudice desquels ils se faisoient, qui avoient été au gouvernement de l'Etat depuis trente ans & plus, en garderoient toûjours le souvenir dans leurs cœurs, auquel prendroient part infailliblement tous ceux de leur dépendance, soit par proximité de sang, d'alliance, ou d'amitié; Qu'à la premiere occasion ils tâcheroient de rentrer en la possession d'honneur qu'on leur avoit ôté sans connoissance de cause; mais tout cela fut représenté sans aucun fruit: la résolution d'agir contre les Lois, &

d'uſer de la voie de fait l'ayant emporté.

Les diſcours où toutes ces raiſons étoient amplement repréſentées, furent donnés par écrit à Mrs. les Etats, par les Ambaſſadeurs de France, & ont paſſé dans l'eſprit des Sages (1) pour une Prophétie véritable de ce qui arriva aprés la mort du dernier Prince d'Orange Guillaume l'an 1650. en conſéquence de l'affaire d'Amſterdam ; car la Faction de Barneveld ayant repris vigueur par cette mort inopinée, dépouilla la Maiſon d'Orange de tous ſes avantages ; & ſans cette derniere guerre que le Roi a déclarée aux Etats, la Maiſon d'Orange ne ſe feroit jamais rétablie de la maniere qu'elle eſt.

---

(1) Faction de Barneveld reſſuſcite après la mort de M. le Prince d'Orange Guillaume, & dépouille la Maiſon d'Orange de tous ſes avantages.

Tant d'Offices faits en public & en particulier par mon Pere seul, & avec Mr. de Boississe, pour porter Mrs. les Etats à la réunion, & à ne point changer les anciens ordres de leur Etat, leur en remontrant le péril & les conséquences, font voir combien Mr. le Duc de Rohan Henry étoit mal instruit de ce qui se passoit alors en Hollande, & qu'il ne parloit que par la bouche des Partisans de Mr. le Prince d'Orange, ajoûtant foi entiere aux pasquils de la façon de Mr. Aersens, qui accusoient Mr. de Barneveld & ses dépendans, d'intelligence avec les Espagnols, & de vouloir r'introduire le Papisme dans l'état, de quoi on les taxoit ouvertement par des Placards imprimés attachés aux coins des rues aux lieux publics, & par quantité de Libelles séditieux pleins de semblables impostures, bien qu'il n'en ait jamais été fait aucune mention dans leur procès, car ce Duc, dans son beau Traité de l'in-

térêt des Princes, au sujet de l'affaire des Arminiens, écrit des chimeres inventées par ledit Aersens, pour rendre odieux les adversaires du Prince, & les donne pour des secrets de politique. Il dit *que la Reine Mere Marie de Medicis ayant obtenu la Régence, pour affermir son Autorité contre les Princes du Sang & les Grands du Royaume, procura la division parmi eux, & se jetta entre les bras de l'Espagne. Que les Espagnols ne perdirent pas une si belle occasion, sur tout au Pays-Bas dans l'affaire des Arminiens, laquelle Barneveld se voyant soûtenu de la France par les pratiques d'Espagne, entreprit de maintenir contre le Prince d'Orange. Que l'Espagnol déploya toutes ses ruses pour faire agir Marie en ce Pays-là, suivant ses intérêts, persuadée que la desunion lui étoit avantageuse, afin que ce Pays-là ne pût secourir les Princes mécontens d'Elle : de sorte que les Ambassadeurs de France se trouverent solliciteurs*

des affaires d'Espagne en Hollande, favorisant la cause de Barneveld, & fomentant la division de l'Etat, qui eût été perdu sans le courage de Maurice, assisté des gens de guerre.

Tout ce raisonnement est un pur Aersenisme, c'est-à-dire une invention de François Aersens, qui a publié cette fausseté par plusieurs Libelles imprimés.

Le Lecteur, clairvoyant & desintéressé verra tout le contraire dans plusieurs Harangues que mon Pere fit les années 1617. 1618. 1619. que le public verra un jour, pour porter Mrs. les Etats Généraux, & ceux de Hollande, à la concorde, leur Etat étant menacé de ruine par la division. Aussi Mr. Grotius, dans l'Epître Dédicatoire de son Apologie à Mrs. les Etats de Hollande, dit, *Rex Galliæ intellectis amicorum dissidiis Bossisium ad ipsos allegat qui consequenter his quæ per Maurerium ejusdem Regis ordinarium Legatum acta hactenus fuerant,*

auctor esset omnium quæ ad concordiam spectarent : c'est-à-dire : le Roi de France ayant appris les differends qui étoient entre ses Amis, dépêche vers eux Boissise ; qui en conséquence de ce qui avoit été souvent représenté par du Maurier Ambassadeur ordinaire du même Roi, leur conseilloit d'embrasser tout ce qui les pouvoit porter à la concorde & à la réunion. Mais pour faire voir que tout ce raisonnement de M. le Duc de Rohan est contraire à la vérité des choses, & qu'il a été trompé, c'est que mon Pere voyant qu'on vouloit perdre injustement M. de Barneveld & ceux de son Parti, par un esprit de justice & de compassion contraire à ses intérêts, qui eussent voulu qu'il n'eût point choqué M. le Prince Maurice qui lui témoignoit beaucoup d'amitié qui étoit nécessaire à tant de Fils qu'il avoit, fut la principale cause de l'envoi de M. de Boissise en Hollande : ayant remontré qu'il étoit

juſte & néceſſaire de maintenir l'innocence de ce pauvre perſécuté, comme on le peut juſtifier par ſes Dépêches à la Cour ; auſſi outre que la France trouvoit qu'il étoit juſte de maintenir la cauſe de M. de Barneveld, elle étoit intéreſſée à tenir cette République unie, afin qu'elle pût tirer aſſiſtance de cet Etat contre les Princes ſoulevés contr'Elle : laquelle Mrs. les Etats ont été toûjours prompts de donner dans tous les mouvemens qui agiterent le Royaume aux premières années du Regne du feu Roi, comme je le puis juſtifier par l'Extrait d'un diſcours que mon Pere a laiſſé à ſes enfans, qui fera voir que ce qu'écrit M. de Rohan ſur les faits des Arminiens, eſt une pure erreur, ou plûtôt une tache qui défigure ſon bel ouvrage de l'Intérêt des Princes.

Extrait du Traité de M. du Maurier Benjamin Aubéry, à ses enfans.

COmme j'étois après cet exercice, & à soigner à ce qui étoit de ma Charge, les mouvemens qui avoient été excités en France au mois de Février 1614. tendant au retardement du Mariage du Roi, & autres prétextes, recommencerent au mois de Juillet de l'année suivante 1615. nonobstant quoi Sa Majesté ne laissa de s'acheminer de Paris pour aller en Guyenne, aux fins d'accomplir sondit Mariage, prenant sa route par Poitiers, où elle me fit l'honneur de me faire expédier par M. de Puysieux Secrétaire de ses Commandemens, mes Provisions de Conseiller en son Conseil d'Etat, lesquelles me furent envoyées par le sieur de la B[illegible]sse Gentilhomme

tilhomme de Poitou. Les maux de l'Etat augmentant en ce deuxieme mouvement, je n'omis aucune choſe qui fût en mon pouvoir, ni du dû de ma Charge, pour en faciliter les remedes, ſollicitant Mrs. les Etats d'y contribuer ce qui ſeroit d'eux : aux principaux deſquels je repréſentai le notable intérêt qu'ils avoient au rétabliſſement du repos de la France, & à l'affermiſſement de l'autorité de Sa Majeſté, tant pour l'acquit de leur foi & promeſſe obligée au Roi par les Traités faits par eux avec lui : ce qui regardoit leur propre honneur, que pour le particulier avantage de leurs affaires : étant indubitable que ſi la France avoit le malheur de demeurer engagée dans un trouble de longue haleine : tant s'en faut qu'elle pût continuer l'entretenement des Troupes Françoiſes en leur Pays comme elle a fait depuis ſon avenement à la Couronne, qu'au contraire elle auroit beſoin de l'aſſiſtance & du ſe-

cours de ses amis & alliés ; & partant, que ce seroit faire bien à eux-mêmes de coopérer aux bonnes intentions de Sa Majesté, & favoriser la justice de sa cause, afin de remettre son Etat en son précedent repos : ce qui ne se pouvoit mieux, qu'en faisant à sadite Majesté une vigoureuse déclaration de leur constance à son service, & de l'envoi du secours qu'ils sont tenus lui fournir en vertu desdits Traités ; ce qui serviroit à l'appui de son autorité contre tout ce qui voudroit l'ébranler, & à détromper ceux qui à faute de ce, pourroient douter de la persévérance desdits Srs. Etats envers sa Personne & sa Couronne : & qui déçus de quelque fausse opinion, seroient pour s'embarrasser plus avant en ces malheurs publics, à quoi j'ajoûtois que c'étoit même le plus grand bien qui pût être fait à un Prince qu'on y avoit allêché sous de faux présupposés & fondemens sur lesquels il cesseroit de

se fier quand il verroit clair en la résolution de cet Etat, afin qu'au plûtôt il en prît une conforme au bien du Roi, du Royaume, & du sien propre. Et je n'oubliai par même moyen à leur représenter que le gré que le Roi leur en auroit seroit grand: si sans être sollicités en public de sa part, ils se portoient d'eux-mêmes à lui envoyer l'assûrance de leur secours, dont l'obligation seroit d'autant plus sensible, que cette déclaration paroîtroit moins avoir été extorquée.

Sur quoi Mrs. les Etats (1) Généraux assemblés, & M. le Prince Maurice prirent une solemnelle & uniforme résolution de faire cette déclaration, & de dépêcher à leur Ambassadeur à Paris, avec ordre exprès d'en partir incontinent, & de s'acheminer vers

(1) Quand plusieurs Grands s'armerent pour empêcher le mariage, les Etats Généraux envoyerent assûrer le Roi de leur constance à leur service, par le conseil de mon Pere.

le Roi, pour lui faire publiquement & authentiquement cette protestation de leur part : A quoi ledit Ambassadeur fut satisfaire en la Ville de Tours, au grand contentement de Sa Majesté & de ses bons serviteurs, qui jugerent qu'Elle étoit arrivée très-à-propos pour faciliter le Traité de la Paix commencé à Loudun. Cet Office fut si agréable à leurs Majestés, qu'en reconnoissance d'icelui Elles accorderent auxdits sieurs l'entretenement des Troupes Françoises durant l'année 1616. & me donnérent charge, non-seulement de les en assûrer, mais de leur faire bien espérer pour les années suivanres.

Depuis la conclusion du Traité de Loudun, (1) les choses demeurerent

---

(1) *Havevano i Principi Uniti traghettata la Loira : ma' essendo il Conde caduto infermo in Poitiers, furono gli altri facili à porgere orecchie a' progetti, che l'Ambasciatore In-*

assez paisibles, c'est-à-dire depuis le 13. de Mai 1616. jusqu'au mois d'Août suivant : néantmoins on étoit en crainte de rentrer dans les malheurs précedents ; ce qui sembloit inévitable à tous ceux qui pensoient voir plus clair dans les affaires & dans la constitution de l'Etat : peu ou point de personnes se contentant de leur condition présente, & prétendant l'améliorer dans les malheurs du temps : quand tout d'un coup on sut que Leurs Majestés avoient fait mettre en arrêt la personne de M. le Prince de Condé (1) le 1. Septembre 1616. sur les onze heures du matin au Château du Louvre : dequoi Elles me donne-

---

glese, e'l Duca di Nevers insinuarono d'aggiustamento. Onde fu in Loudun conchiuso il Trattato, rimunerati al solito il Principe e gli altri seguaci, i quali à proprii profitti donarono facilmente i pretesti dell'armi. Nani Hist. Ven. *lib.* 2.

(1) M. le Prince de Condé arrêté en 1616.

rent avis par leurs Lettres écrites du jour même, dont fut porteur le Capitaine Mancius, dépêché exprès.

Dès que j'eus reçû les Lettres portant la nouvelle de cette détention, j'en fus donner avis aux principaux de l'Etat, suivant le commandement qui m'en étoit fait: mais je m'abstins de le faire entendre à Mrs. les Etats Généraux en leur Assemblée, jusqu'à ce que par une dépêche subsequente j'eusse été plus particulierement informé des motifs de cette action, même de ce que Leurs Majestés auroient publié pour la justifier: non pas qu'il m'appartînt de douter qu'elles n'y eussent été portées par quelque puissante & extraordinaire nécessité: mais désirant être pourvû de ce qui étoit nécessaire pour assûrer les esprits d'un chacun, en faisant voir les causes de ce qui demeurant ignoré, eût été plus capable de les émouvoir.

Ce qui soit dit pour avertissement à mes Enfans: afin que s'ils sont ap-

pellés un jour à quelque Charge importante, ils pratiquent cette regle, de ne rien faire trop à la hâte : car comme en telles rencontres il ne faut rien laisser dépérir ès affaires de son Maître par retardement ou par paresse, aussi ne faut-il rien gâter par légereté ni par précipitation.

J'attendis donc la déclaration de Sa Majesté, (1) qui fut vérifiée en son Parlement le 7. dudit mois de Septembre, & qui me fut aussi-tôt envoyée: laquelle ayant pour fondement d'en parler en public, je demandai Audience à Mrs. les Etats, auxquels je fis entendre les raisons qui

(1) Grande prudence de mon Pere en cette occasion, approuvée du Roi & de ses Ministres.

Sotto gli auspicii del Conde uniti si molti grandi, pretendevano con plausibile pretesto sturbare i matrimonii con Spagna, come se le massime egl' interessi di quella Corona si volessero intrudere anco nel Governo di Francia. Nani *lib.* 1. *dell' hist. Ven.*

avoient forcé leurs Majestés de s'assûrer de la personne de M. le Prince : en quoi je mis tel tempérament, qu'en ne taisant rien dont le silence pût nuire aux affaires de Leurs Majestés, je ne m'étendisse aussi en aucuns propos qui pussent être blâmés de manque de respect à l'endroit des grands interessés dont j'avois à parler.

Ce qui soit dit encore pour avertissemenr à mes enfans, afin qu'ils retiennent ce précepte de moi, d'être aussi hardis à dire les choses nécessaires pour le service de leur Maître, que retenus aux superflues, & qui ne peuvent servir qu'à aigtir mal-à-propos les Grands, desquels il faut toûjours parler avec sobrieté ; procédure que Leurs Majestés même, & Mrs. leurs principaux Ministres me témoignerent approuver par les Lettres qu'il leur plut m'écrire, lesquelles me confirmerent au jugement que j'avois fait de marcher bride en main en une affaire de telle importance.

Ensuite

Ensuite de cela, Leurs Majestés (1) me dépêcherent un Courier nommé le Sieur de la Garde, avec dépêche portant commandement de faire tenir prêtes à marcher les Compagnies de Cavalerie entretenues par Elle en ce Pays : ce qu'ayant fait entendre à Mrs. les Etats le 28. Mai 1616. je l'obtins aussi-tôt, & en envoyai l'assûrance à Leurs Majestés par le même Courier ; mais un peu après Elles m'en dépêcherent un autre nommé le Sieur Laucour, pour contre-mander lesdites Compagnies, & m'assûrer que tout étoit en voie de bon accommodement.

Peu de temps après, je reçûs par un Courier exprès, qui fut l'un des fils de M. de Refuge, (2) commande-

(1) Le Roi demande aux Etats les Compagnies de Cavalerie qu'il entretenoit en Hollande, ce qui lui est accordé.

(2) Le Roi envoye un fils de M. de Refuge pour leur demander six Navires de guerre, qu'il obtient.

ment du Roi de faire plainte à Mrs. les Etats d'un de leurs Capitaines de Marine qui s'étoit porté à quelque insolence au préjudice de son service dans la Riviere de Charante, & de les requerir d'envoyer six de leurs meilleurs Vaisseaux de Guerre, ès Rivieres de Bordeaux, pour favoriser le dessein fait par Sa Majesté de ramener le S. de Lussan Gouverneur de Blaye à son devoir, & se départir des exactions qu'il vouloit faire des marchandises montant & descendant par lesdites Rivieres, contre l'autorité de sa Majesté; ce que Mrs. les Etats m'accorderent au contentement entier de Leurs Majestés: auxquels j'envoyai aussi-tôt cette résolution par Beaufort mon Secrétaire.

Peu de jours après je reçûs une dépêche du Roi & de la Reine Mere, du 3. Novembre 1616. qui m'honoroient du témoignage de leur agrément sur ce que j'avois fait & obtenu de Mrs. les Etats, touchant les Na-

vires de Guerre demandés, & m'ordonnoient qu'encore que la nécessité de s'en servir à l'effet y mentionné cessât par l'obéïssance que le Sieur de Lussan montroit vouloir rendre à leurs Majestés: néantmoins Elles desiroient que leursdits Vaisseaux parussent esdites Rivieres de Bordeaux, afin de montrer à ceux qui auroient mauvaise volonté, qu'Elles ont en leurs mains des verges prêtes pour les châtier.

Pour satisfaire à ce Commandement, je fus le 16. Novembre en l'Assemblée de Mrs. les Etats, où je leur représentai ce que j'avois ordre de leur dire sur ce sujet: à laquelle proposition, dès le lendemain ils firent réponse par écrit, contenant l'octroi de ma demande: ensuite duquel furent incontinent expédiés par M. le Prince Maurice leur Amiral général, les pouvoirs & commandemens auxdits Navires, de s'aller rendre en ladite Riviere de Bordeaux: & d'y

prendre l'ordre de ce qu'ils auroient à faire pour le service du Roi, de M. de Vic Conseiller en son Conseil d'Etat, ainsi que j'avois charge de le dire plus particulierement audit S. Prince ; de quoi je donnai avis à Leurs Majestés par homme exprès.

Lequel envoi de Navires (1) fut retardé par l'obstination du Vent contraire qui souffla trois mois entiers à l'opposite de la route qu'ils devoient tenir : ce qui ne préjudicia pas seulement au desir de Leurs Majestés, mais aussi à l'envoi de la levée que la République de Venise avoit fait faire en ces Provinces-unies, pour s'en servir en sa guerre contre l'Archiduc Ferdinand : laquelle levée, au nombre de quatre mille hommes, demeura embarquée durant lesdits trois mois près de Texel & de Rotterdam, sans ja-

(1) Ces Vaisseaux sont arrêtés 4. mois par le vent contraire.

mais pouvoir ſortir deſdits Havres ; au moyen de quoi, & de la réduction de Blaye en l'obéiſſance de Sa Majeſté, ceſſa la néceſſité du ſecours deſdits Vaiſſeaux.

Mais comme après la mort du feu Roi, mêmement depuis la majorité de Sa Majeſté régnante à préſent, les mouvemens ſuſcités dans le Royaume ſe ſont entreſuivis de fort près, la fin de l'un ayant été le commencement de l'autre : il arriva que le mécontentement de l'Arrêt de M. le Prince, lequel ſembloit aſſoupi par le Traité de Soiſſons, (1) duquel, les Grands qui s'étoient retirés de la Cour paroiſſoient demeurer ſatisfaits, recommença de paroître dès le mois de Jan-

(1) *In Soiſſons tenutaſi conferenza reſtò ſedato il rumore, con promiſſione, per quello appariva della Reggente, di protrahere, fin che gli ſtati del regno ſi convocaſſero, l'effettuatione de' matrimonii.* Nani *lib.* 1. *cit.* 2.

vier ensuivant de l'an 1617. s'étant joints en Requêtes & en Armes pour demander la liberté de M. le Prince, prenant particulierement à partie le Maréchal d'Ancre, comme Auteur de tout ce qui se faisoit à leur desavantage. (1)

Sur quoi seroient intervenues plusieurs Déclarations contr'eux suivies d'armement de Sa Majesté: duquel voulant éclaircir Mrs. les Etats, & de ses intentions contre les prétextes de ceux qui s'étoient armés contr'elle, il sembla bon à ceux qui avoient lors la direction de leurs affaires, de dépêcher en Hollande extraordinairement M.

---

(1) *L'Ancre guidando tutto con privati consigli fondato sopra i matrimonii con la spagna contratti, & il fomento che ricevera da quella Corona, haveva in dotto la Reina a porre in prigione il Principe di Conde. Onde s'erano molti allontanati di Corte, dolendosi che la fede e i trattati non servissero che di rete e ludibrio agl'incauti.* Lib. 2.

de la Noue : (1) & il y arriva au commencement du mois de Février 1617. & eûmes Audiance lui & moi de Mrs. les Etats aussi-tôt.

Peu après il nous vint commandement de la Cour, de demander à ces Messieurs le secours dont ils sont obligés à Leurs Majestés : ce que nous fimes le dernier jour de Mars 1617. Mr. de la Noue en ayant fait l'ouverture par les termes des Traités, & moi l'ayant suivi par un assez long discours où je m'étendois sur quelques raisons d'autant plus nécessaires d'être représentées, que l'on avoit répandu plusieurs mauvais bruits, & donné de sinistres interprétations à plusieurs en cet Etat, aux fins d'empêcher leur assistance, que le Roi nous ordonnoit de solliciter. Sur quoi Mrs les Etats

(1) M. de la Noue envoyé extraordinairement en Hollande, pour demander secours, que lui & mon Pere obtiennent.

Généraux ayant communiqué nos propositions à leurs Provinces, pour les hâter d'y prendre une bonne résolution, je pris occasion de recharger en l'Assemblée des Etats de la Province de Hollande le 15. jour d'Avril, & depuis encore en celle des Etats Généraux le 24. ensuivant; ce qui opéra, que deux jours après ils formerent leur résolution de secourir Sa Majesté, comme il appert par leur réponse, que j'envoyai promptement au Roi.

Mais comme les hommes étoient bien empêchés de chercher à tâtons la guérison de nos maladies (1), Dieu inspira au Roi d'y pourvoir efficacieusement par un seul coup autorisé de Sa Majesté; car ayant destiné le 24. Avril 1617. pour couper jusques dans le fond de la racine les prétextes des troubles de son Royaume, il com-

(1) La mort du Maréchal d'Ancre fait cesser le besoin de ce secours.

mença de prendre possession de sa fonction & dignité, par un trait signalé de sa justice & résolution, ayant commandé à Mr. de Vitry Capitaine de ses Gardes du Corps, d'arrêter ledit Maréchal d'Ancre (1): ce qu'il fit si bien & à point nommé, qu'écrasant le Scorpion sur la plaie de son Etat, chacun dès lors reprit espérance de lui voir reprendre sa premiere vigueur & splendeur; ce que par une sienne am-

(1) *Sciolto con la morte del l'Ancre il fascino del governo...... Il Re vi s'indusse per desiderio d'esercitare il suo arbitrio, e far pruova della sua autorita; Luines spero d'hereditare il favore, o le spoglie; & il Signor di Vitri, che si carico d'anmazzarlo, crede d'obligarsi il giovane Principe delle primitie del suo comando.* Nani. *lib.* 3.

Le Comte Alessandro Roncoveri, Plaisantin, parle ainsi de ce Maréchal. *Asseriscono le memorie di quel tempo, che ne' principii della sua potenza era huomo di buona legge, di grata compagnia, di confacevole hu-*

ple Dépêche du jour même m'ayant fait savoir, pour en communiquer la nouvelle à Mrs. les Etats & à Mr. le Prince Maurice ; j'accomplis promptement cet office & devoir même d'autant plus alaigrement, que je savois la joie qu'ils recevroient de voir le Roi n'avoir obligation de sa délivrance qu'à Dieu & à soi-même, & rapprocher de sa personne les anciens & fideles Ministres du féu Roi son Pere ; comme aussi de s'être déclarés de lui donner secours avant l'avis de cette délivrance, réputant à bonheur que Sa Majesté ait sujet de croire qu'ils étoient résolus de la fortifier de tout leur pouvoir lorsqu'elle en avoit le plus de

---

more, disinteressato, ma profondamente ambitioso e violente : difetti, che nel progresso confondendosi con le prime buone qualita, in ultimo le suffocarono di tal maniera, che quelle non poterono apparire, e meno giovargli,

besoin. La susdite action de Sa Majesté ayant été cause de rétablir comme en un instant son Etat en tranquillité, & par conséquent fait cesser la nécessité qu'Elle avoit du secours de ces Messieurs, Elle me commanda par ses Lettres du 24. de Mai, de leur en faire son remerciment: à quoi je satisfis en leur Assemblée le premier jour de Juin ensuivant. Ensuite de quoi croyant, sans retardement du service de Sa Majesté, pouvoir reprendre les erremens de l'instance de mon congé, pour faire un voyage en France, je m'en adressai à Mr. de Villeroy, qui me le fit obtenir pour trois mois, par une Lettre qu'il plut à Sa Majesté m'écrire, en date dudit mois de Juin: en vertu de laquelle je fus en l'Assemblée de Mrs les Etats le 14. de Juin, afin de prendre congé d'eux, & par même moyen leur faire entendre la résolution de Sa Majesté, d'entreprendre sérieusement la protection de Mr. de Savoye contre les Armes d'Es-

pagne, employées par le Gouverneur de Milan contre ledit Duc. Nouvelle qui fut très-agréable à ces Messieurs; auxquels d'abondant je fis comprendre que Sadite Majesté auroit bien agréable qu'ils contribuassent de leur côté au secours dudit Duc, selon l'état & commodité de leurs affaires, afin que les Espagnols voyans plusieurs Etats intéressés à la conservation dudit Duc, il fût d'autant plus facile de les faire approcher de la raison, & consentir des conditions équitables & sûres pour lui.

Ce qui opéra, que lesdits Srs Etats (1) hâterent leur résolution sur ce sujet, qui fut enfin d'accorder audit Duc un secours de cinquante mille livres par mois; ce qui pouvoit, sur le pied de leur solde ordinaire, servir à l'entretenement de quatre mille hommes de pied.

---

(1) Mon Pere sollicite les Etats Généraux de secourir M. de Savoye, ce qu'ils font.

Tout ce que dessus fait voir que si le mensonge a des ailes vigoureuses, il est neantmoins enfin attrappé par la verité qui est la fille du temps ; car, quel aveugle ne verra que les affaires des Pays-bas ont été malicieusement déguisées à Mr le Duc de Rohan, qui étant abusé, écrit que la France avoit intérêt de diviser cette République, afin qu'elle ne secourût pas les Princes armés contr'Elle : & que les Ambassadeurs de France furent les flambeaux de la discorde, & les agens d'Espagne en Hollande : pures chiméres qui s'évanouissent par le récit véritable de ce qui se passa aux Pays-bas unis depuis l'an 1614. jusqu'en 1619. par où l'on voit que Mrs. les Etats ont été très-prompts à accorder au Roi les secours qu'il leur demandoit par ses Ministres, & qu'ils étoient obligés de lui donner en vertu des Traités : & qu'ils ne secouroient pas seulement son Etat en toutes occasions, mais aussi ses Alliés à sa

priere; & que les Ambassadeurs de France, tant ordinaires qu'extraordinaires, ont toûjours porté cette République à fuir la division, comme la seule peste, capable de la ruiner & de la livrer en proie à ses Ennemis.

L'an 1618. Mr. de Boissise (1) eut commandement du Roi de faire plainte en son nom aux Etats Généraux, d'un Libelle diffamatoire écrit, signé & publié par François Aersens, au grand scandale & deshonneur de Mrs. du Conseil de Sa Majesté, dont lors il ne put tirer aucune raison; ce que voyant Mr. de Boissise, & que d'ailleurs il avoit accompli la Charge que le Roi lui avoit donnée, il se résolut de s'en retourner en France, & partit de la Haye, prenant son chemin par Anvers : où étant, il reçut un ordre ex-

(1) M. de Boissise se plaint inutilement d'un libelle diffamatoire publié par M. Aersens.

prés de Sa Majesté de retourner en Hollande, pour assister derechef Mrs les Etats de ses bons avis ; a quoi obéissant, & rebroussant chemin, il retourna à la Haye, où il vit Mrs les Etats en leur Assemblée, pour leur faire entendre la cause de son retour, procédant de la singuliere affection de Sa Majesté, au bien & au repos de leur République : offre qui méritoit bien du respect, mais qui fut aussi peu agréablement reçûe que la premiere, tant on étoit éloigné du train du précedent Gouvernement, comme il parut par leur réponse; témoignant leur mal d'autant plus dangereux, qu'ils montroient n'en avoir aucun sentiment.

Depuis ce temps-là jusqu'à Pâques 1619. Mr de Boissise & mon pere continuerent de faire aux occasions, tant en public vers les Etats Généraux, qu'en particulier vers Mr. le Prince Maurice, tous les offices possibles au nom du Roi, pour les por-

ter pour leur propre bien, à traiter avec douceur & modération l'affaire de leurs prisonniers (1), leur en remontrans les raisons & les conséquences, se fondans sur ce que ces prisonniers étant principalement en peine pour avoir exécuté les Commandemens & Ordonnances de la Province de Hollande, venans à être deshonorés, ou à souffrir quelque chose pour ce sujet; il étoit fort à craindre que les Magistrats qui avoient été destitués pour cela même, & les peuples qui leur adhérent, ne se trouvassent au bout de leur patience, voyans exercer une si extraordinaire rigueur contre ceux qui depuis longues années avoient été leurs principaux Officiers, avec bon succés des affaires publiques dont ils avoient eu le maniement, étant à crain-

(1) Remontrance des Ambassadeurs, réiterées aux Etats.

dre

dre que ce mécontentement ne fût préjudiciable à leur Etat.

Mais toutes ces raisons n'ayant (1) pû émouvoir ceux qui avoient jetté le fondement de leurs desseins sur d'autres maximes, & qui persistoient à ne déferer aucunement aux conseils salutaires de Sa Majesté, Elle se résolut de rappeller Mr. de Boissise ; reconnoissant que ses avis ne pouvoient pas être si long-tems méprisés & rejettés que sa dignité n'y fût intéressée.

Il faut dire ici, que Mr. de Boissise en partant (2), ne voulut pas accepter le présent que les Etats Généraux lui voulurent faire, lequel il avoit refusé dès la premiere fois qu'il partit pour s'en retourner en France, en Septembre 1618. de quoi à cette derniere fois, lui

(1) M. de Boissise a ordre de retourner en France.

(2) Action vertueuse de M. de Boissise à imiter.

ayant été fait tres-grande instance par leurs Députés, il s'en excusa, leur disant que la même cause qui l'en avoit empêché la premiere fois, duroit encore à savoir, pour n'avoir pas été satisfait, par eux, comme il étoit juste, sur la plainte de Sa Majesté contre Aersens, pour le Libelle diffamatoire publié contre son gouvernement, & de Mrs. de son Conseil: & pour ce sujet, qu'il n'étoit pas résolu de couvrir & de dissimuler une si grande offense, en prenant une gratification d'eux; Exemple d'une vertu desintéressée qui merite d'être imité.

Par la même voie que Mr de Boissise eut la dépêche du Roi, (1) qui lui ordonnoit de le venir retrouver, mon Pere en reçut une de Sa Majesté, portant commandement exprès de conti-

(1) Mon Pere eut ordre du Roy de continuer ses offices au nom de Sa Majesté.

nuer de sa part les mêmes offices qu'il avoit commencés, pour porter Mrs les Etats à la moderation envers les prisonniers : remettant à sa prudence de prevenir le Jugement du Procès : ou après, de faire une remontrance aux Etats sur ce sujet.

C'est pourquoi (1), étant averti à la fin d'Avril 1619. que les Juges étoient prêts à prononcer ; pour obéir au Roi, il fut à l'Assemblée de Mrs les Etats Généraux le premier jour de Mai suivant, & leur réitéra les derniers sentimens de Sa Majesté : nonobstant lesquels offices les Juges ayant condamné à mort Mr de Barneveld, mon pere, devant l'exécution, voulut encore parler aux Etats; mais ne lui ayant pas voulu donner audience, à cause, disoient-ils, de l'heure indûe, pour ne point manquer du tout au com-

(1) Mon Pere vit Mrs les Etats Généraux en leur Assemblée.

mandement du Roi, (1) il jugea à propos de leur écrire une Lettre, par laquelle il les exhortoit entr'autres choses à ne pas abréger les jours du plus ancien Officier de leur Etat, qui s'écouleroient bien-tôt sans l'aide d'aucune violence ; c'étoient ses propres termes. Cette Lettre n'opéra non plus que les precedents Offices ; n'ayant eu égard ni aux raisons qui leur en avoient été représentées (2), par Sa Majesté, tendantes à les détourner de ce Précipice, ni aux justes prieres qu'elle leur en faisoit, ni à tant de bienfaits reçûs d'Elle : de laquelle action il lui rendit compte dès le même jour par un Courier exprès.

---

(1) Il écrit à Mrs les Etats, devant l'exécution de M. de Barneveld.

(2) Mon Pere rend compte de cette action au Roi par un Courier exprès.

Mr. de Barneveld fut condamné (1) pour avoir maintenu les droits de son Pays, & soûtenu que c'étoit aux Etats particuliers de chaque Province à connoître des affaires de la Religion, & non aux Etats Généraux, qui convoquerent un Synode général, qu'ils appellerent National, comme si toutes les Provinces n'eussent été qu'un seul Corps & qu'une seule Nation. Car un des principaux chefs de sa condamnation, fut pour avoir soûtenu cette exorbitante maxime (ce sont les termes de l'Arrêt) qu'il appartenoit à chaque Province de pouvoir disposer en son Ressort du fait de la Religion, sans que les autres en pussent connoître : c'est-à-dire qu'il fut condamné pour avoir maintenu les Privileges de Hollande ; car auparavant ce changement dans la République, qui

(1) M. de Barneveld condamné pour avoir maintenu les lois du Pays.

se fit par brigue, & par le pouvoir de M. le Prince Maurice armé: cette maxime qu'on nomme exorbitante dans l'Arrêt donné contre M. de Barnevedd, étoit si généralement reçûe, que comme je l'ai déja dit ci-dessus, parlant du Prince Guillaume d'Orange, il répondit aux Etats Généraux assemblés à Bruxelles, lorsqu'ils lui demanderent l'exercice de la Religion Catholique dans ses Gouvernemens, qu'il ne pouvoit rien en cela sans l'avis des Etats de Hollande & de Zélande, à qui il appartenoit d'en connoître; & cela est si véritable, que quand les Etats Généraux des Provinces-Unies ordonnerent la tenue d'un Synode National, de peur d'irriter les esprits, ils protesterent dans leur déclaration, que par la convocation de ce Synode, ils ne prétendoient aucunement préjudicier aux Lois ni aux Priviléges des Provinces; ainsi ils feignoient de les conserver par des paroles & des protestations, pen-

dant qu'ils les renversoient en effet. On objecta aussi à M. de Barneveld comme un grand crime, qu'il avoit toûjours conseillé la tolérance de l'Arminianisme, afin que cette Hérésie, qui tendoit au Papisme, à leur dire, prît de fortes racines dans le Pays, qui enfin se trouveroit ruiné par la division. Et lui, tenoit très-prudemment (comme il a été dit ci-dessus en la vie du Prince Maurice) que toutes ces disputes s'évanoüiroient si-tôt qu'on n'en parleroit plus dans les Ecoles ni dans les Temples. Que leur Eglise pouvoit conserver son union, nonobstant la diversité de ces opinions : comme l'Eglise Catholique ne se sépare pas pour diverses opinions, entr'autres pour les différends qu'ont les Docteurs Romains touchant la Conception de la Vierge Marie. Mais son seul crime, ou plutôt la véritable cause de sa mort, fut de n'avoir pas consenti au desir ambitieux de M. le

Prince Maurice, qui tendoit à la Souveraineté des Provinces.

Quand ce vénérable Vieillard fut sur l'échafaud, en robe de Damas noir, jettant les yeux au Ciel, & les mains jointes, il dit, (1) *ô Dieu, qu'est-ce que de l'homme?* & en les baissant sur l'Assemblée, il dit *qu'il mouroit en bon Compatriote; & pour avoir maintenu la liberté du Pays.*

Il fut exécuté dans la cour du Château de la Haye, pleine de gens de guerre, entr'autres des Gardes du Prince Maurice: sur quoi les Savans de ce Pays-là firent ce Vers imité de Lucain, faisans parler la Hollande.

Mauritiana meum inxerunt signa
Catonem.

---

(1) Dernieres paroles de M. de Barneveld.

Il

Il se fit en nos jours l'an 1631. une semblable violence en justice, de (1) M. le Maréchal de Marillac, que M. le Cardinal de Richelieu sacrifia à sa vengeance, qui a bien du rapport à celle que fit M. le Prince d'Orange Maurice.

Mais M. le Prince Maurice (2) étoit incomparablement plus blâmable que M. le Cardinal de Richelieu, qui avoit sujet de haïr ce Maréchal, lequel avoit offert son bras pour l'assassiner; (3) car le Prince avoit de très-grandes obligations à M. de Barne-

(1) Comparaison de l'affaire de M. de Barneveld à celle de M. de Marillac.

(2) M. le Prince Maurice plus blâmable que M. le Cardinal.

(3) Je ne sai pas si cela est vrai, mais je sai que ce Maréchal avoit beaucoup aidé à prendre la Rochelle, dont il avoit plus que personne avancé la digue.

veld, qui après la mort de son Pere, fut le principal auteur de le tirer du Collége pour lui donner le commandement sur la Mer & sur la Terre. Il ne pouvoit pas même avoir une ombre de plainte contre M. de Barneveld: si-non qu'il alléguât à sa honte, qu'il n'avoit pas voulu consentir à son dessein de Souveraineté, aussi contraire à ses vrais intérêts, que pernicieux à la Republique, & qu'il crut que l'autorité de ce Grand Homme étoit un obstacle invincible au cours impétueux de son ambition de regner.

M. de Barneveld laissa deux fils & une fille qui fut mariée à M. de Vandermile, (1) homme de qualité, de probité & de savoir, qui fut Ambassadeur extraordinaire en France,

(1) Enfans de M. de Barneveld : une fille mariée à M. de Vandermile.

& Curateur de l'Université de Leyde. Gaspar Barléus, bon Poëte Hollandois, a fait divers Poëmes à son honneur ; dont j'ai retenu ce distique.

Descendent Milio Milii quos ipse probabit,
Livor, & in Batavum commoda nata fides.

L'aîné des fils de M. de Barneveld s'appelloit M. de Grouneveld ;(1) c'étoit un homme fort sage & fort moderé, que j'ai connu en ma jeunesse. Par la considération de son Pere il avoit eu l'Ordre de S. Michel, il étoit Grand Maître des Eaux & Forêts de Hollande, & a laissé des enfans.

(1) L'aîné, Grouneveld.

Le second nommé Stautembourg étoit Gouverneur de Berg-op-zoom. (1) C'étoit un esprit inquiet & violent qui avoit donné beaucoup de déplaisir à son Pere, par les débauches de sa jeunesse. Cet homme ne pouvant souffrir le tort qu'on avoit fait à M. de Barneveld, résolut de s'en venger par la mort de M. le Prince Maurice. (2) Dabord il communiqua son mauvais dessein à son frere aîné, l'exhortant au ressentiment des injures que le Prince leur avoit faites, & à délivrer le Pays de sa tyrannie : mais M. de Grouneveld l'ayant fort blâmé, fit tout son possible pour le détourner de son mauvais dessein, lui disant enfin qu'il falloit laisser la vengeance à Dieu.

(1) Le second Stautembourg Gouverneur de Berg-op-zoom.

(2) Stautembourg conjure contre le Prince Maurice, & communique son dessein à son aîné qui l'en déconseille.

Ces sages remontrances n'arrêterent pas cet esprit impétueux, qui engagea dans sa Conjuration plusieurs personnes animées de la même passion que lui, à la perte du Prince, & qui se piquoient, à l'exemple de Brutus & de Cassius, de remettre le Pays en sa premiere liberté. Ces Conjurés arrêterent de tuer le Prince auprès d'une Ladrerie qui est entre la Haye & Reswic, maison du Prince où il avoit son haras, & où il alloit souvent peu accompagné. La troupe de ces Conjurés se devoit trouver sur le chemin, au lieu marqué pour l'exécution de leur dessein; & pour le mieux cacher, & ne donner aucun ombrage, ils devoient être à la promenade en manteaux, sans aucunes armes. Un Porte-faix leur devoit apporter sur la place un coffre plein de poignards: mais celui des Conjurés qui s'étoit chargé du coffre, ayant offert une piece d'or à un Crocheteur, ce port excessif lui fit soupçonner

qu'il y avoit dedans quelque chose de conséquence: comme Pandolpho Collenucio rapporte, que le Roi Conradin ayant été défait par Charles d'Anjou, & se sauvant, fut arrêté au passage d'une Riviere, pour avoir offert au Batelier une bague d'un grand prix. Ce doute qu'eut le Crocheteur sauva la vie du Prince: car en ayant averti une personne de sa dépendance, l'ouverture du coffre découvrit tout le mystere: outre qu'en même temps, quelques-uns qu'on avoit voulu engager dans la conjuration, (1) en donnerent avis à M. le Prince Maurice. Aussi-tôt on arrêta quelques Conjurés assemblés dans une Hôtellerie à la Haye; ce qui ayant été heureusement sû par Stautembourg, il se sauva en Brabant, où il est mort sans enfans. Sa

(1) La Conjuration se découvre; Stautembourg se sauve en Brabant, où il est mort chez les Espagnols.

femme demeura en Hollande : & si je m'en souviens bien, elle étoit fille de Philippe de Marnix Seigneur de sainte Aldegonde. Après sa fuite on arrêta ses principaux amis, soupçonnés d'être de la conjuration.

M. de Grouneveld voyant son frere (1) en fuite, & ses amis arrêtés ; par un faux roisonnement, & par une crainte mal fondée, voulut se mettre en sûreté. Pour cet effet, s'étant jetté dans une Barque de Pêcheur pour passer en Angleterre, & le vent l'ayant repoussé sur la Côte, il fut pris & mené prisonnier à la Haye, où il fut condamné d'avoir la tête tranchée, pour avoir su la conjuration & ne l'avoir pas révelée : n'ayant été char-

(1) Son frére aîné est décapité pour n'avoir pas révélé la Conjuration, comme M. de Thou.

Lorsque Madame de Barneveld alla demander la grace de son fils au Prince Mau-

gé d'aucun des Conjurés, qui furent exécutés en grand nombre dans toutes les Villes de Hollande.

Voilà ce que j'ai oüi dire à mon pere sur ces affaires-là, & à d'autres qui me les ont contées en ma jeunesse en Hollande, quoiqu'on y ait publié faussement, en haine du nom de Barneveld, qu'il avoit aussi conjuré la mort du Prince Maurice. Il n'y eut personne qui ne déplorât son malheur, étant d'un naturel fort doux, & étant universellement aimé. Je crois qu'il étoit filleul du Prince Maurice.

Ce pauvre M. de Grouneveld eut même destinée que Mr. François de Thou, qui mourut pour n'avoir pas

---

rice : Je m'étonne, lui dit-il, que vous demandiez pour votre fils ce que vous n'avez pas demandé pour votre mari ; c'est, répondit-elle habilement, que mon mari étoit innocent, & que mon fils est coupable.

révelé le dessein (1) que M. de Cinq-marcs grand Ecuyer de France lui avoit communiqué. Sur cette matiere, Mrs Dupuy ses Illustres Parens fi-

---

(1) *O legum subtile nefas, quibus inter amicos*
Nolle fidem frustra prodere, proditio est.
GROTIUS.

Peu de gens savent, que le Cardinal avoit dessein de demander la grace de M. de Thou, mais le Chancelier Seguier dit au Cardinal, que M. de Cinq-mars lui avoit déclaré en particulier, que M. de Thou étoit le plus cruel ennemi que le Cardinal eût dans le Royaume, & qu'en tous leurs entretiens secrets il avoit proposé de le faire tuer. Le Cardinal ne laissa pas d'avoir de la répugnance à sacrifier M. de Thou. Mrs. les Evêques de Chartres & de Rhodez peuvent rendre témoignage de cette vérité. Ils savent que le Cardinal, se considérant alors comme un homme moribond, fit un cas de conscience de cette affaire, & qu'elle fut traitée dans une conférence, où ils assisterent avec le Chancelier; & il y fut résolu que le Car-

rent imprimer un discours, où pour prouver l'iniquité de ce jugement, ils se sont servis entr'autres de ce passage de Gigas Jurisconsulte Milannois. *Qui consilium adversus Majestatem Principis initum cognoverunt, nec probare possunt, non tenentur revelare : & qui tales condemnant, non sunt Judices sed carnifices.* Ceux qui ont connoissance d'une conjuration contre le Souverain, & ne la sauroient prouver, ne sont pas tenus de la révéler : & ceux qui condamnent ces gens-là, ne sont pas des Juges, mais des bourreaux.

---

dinal devoit en cette occasion se considérer non point comme particulier, mais comme ministre d'Etat, à la vie duquel le repos public étoit attaché, & que M. de Thou étant chargé d'une accusation capitale, & connu pour ennemi déclaré du Ministre, le Cardinal étoit obligé de le faire juger selon la sévérité des loix. Dans une petite piece imprimée, intitulée : *L'Interprete du caractere du Royaliste.* 1652.

Devant l'exécution de M. de Grouneveld, mon Pere lui envoya demander le Collier de l'Ordre de S. Michel, qu'il envoya au Roi : ce fut l'an 1622. & il conçut autant d'indignation contre Stautembourg pour cet attentat, qu'il eut de compassion pour M. de Grouneveld, qui fut généralement plaint & regretté.

Cette Conjuration est une des plus grandes qui se soit faite il y a longtemps, si on excepte la Conjuration de Jean Louis de Fiesque Comte de Lavagne, la Fougade d'Angleterre,

---

Constantin Hugheus de Zuilichem est l'Auteur du distique sur la mort de M. de Thou. *Menagiana p.* 132. de la seconde édition.

Mrs. de Cinq-mars & de Thou furent décapités le 12. de Septembre 1642.

On n'eût pas coupé la tête à M. de Thou si le Cardinal de Richelieu n'eût cherché l'occasion de se venger sur le petit-fils de ce qu'avoit écrit le grand-pere. Patin, *Let. du* 8. Nov. 1658.

celle d'Alphonſo de la Cueva Marquis de Bedmar, Ambaſſadeur d'Eſpagne à Veniſe, pour perdre cette puiſſante Ville, & renverſer une République fondée ſur le cours de douze ſiecles.

L'hiſtoire du Préſident de Thou déplut ſi fort au Cardinal de Richelieu, qu'il en fit perdre la vie au fils aîné de l'Auteur, qui étoit un fort honnête homme, & cela pour un paſſage d'Antoine du Pleſſis, qui commence, *Ant. Richelius, vulgò dictus Monachus*, tome I. année 1560. Patin *Let.* du 31. Juillet 1669.

Periculoſæ plenum opus aleæ hiſtoriam ſui temporis ſcribere. Le Préſident de Thou n'y a réuſſi qu'aux dépens de la vie de ſon pauvre fils aîné. Il fait fort dangereux de tomber entre les mains d'un Tyran irrité. *Let.* du 11. Avril 1670.

FRANÇOIS *AERSENS* SEIGNEUR DE SOMMERDIE ET DE LA PLAATE; ET SA POSTÉRITÉ.

FRANÇOIS AERSENS (1) étoit le plus dangereux esprit que les Provinces confédérées aient jamais porté: & d'autant plus à craindre qu'il cachoit toute la malice & toute la fourbe des

(1) Description de M. François Aersens.

Cours Etrangeres, sous la fausse & trompeuse apparence de la franchise & de la simplicité Hollandoise. Il étoit ardent & persuasif, & trouvoit des raisons pour appuyer les plus mauvaises causes. M. le Prince Maurice se servit de sa plume pour parvenir à ses fins, & pour rendre odieux ceux qu'il vouloit perdre : les Libelles qui couroient de ce temps-là étant de sa façon. Tous moyens d'acquérir du bien lui ont toûjours semblé honnêtes, & il s'en est servi toute sa vie. Il a laissé de grands biens, étant mort riche de cent mille livres de rente : ce qu'on n'avoit jamais vû dans ce pays là ; aussi des richesses immenses passent pour des crimes dans une République reglée, étant acquises en peu de temps : parce qu'on tient qu'on ne peut devenir puissamment riche en un instant, & être homme de bien.

En sa jeunesse, son Pere Corneille Aersens, qui avoit connu M. du Plessis-Mornay (1) près de Guillaume Prince d'Orange, le pria de prendre son fils à sa suite, où il fut quelques années : mais ce Grand Homme, qui avoit une ame droite & sincere, ayant remarqué en plusieurs rencontres ses dissimulations & ses déguisemens ordinaires, pronostiqua dès lors qu'un jour ce seroit un grand fourbe.

Ayant donc acquis la connoissance de la Langue Françoise, & des affaires du Royaume, Levin Caluard, qui résidoit auprès du Roi Henry IV. pour les Provinces-Unies. étant venu à mourir, le sieur François Aersens fils de Corneille Aersens Greffier des Etats, lui succéda l'an 1598. & ne fut que résident des Etats à Paris (2)

---

(1) Il fut en sa jeunesse avec M. du Plessis Mornay.

(2) Puis il fut Résident de Hollande à Paris.

jusqu'en l'an 1609. que la Tréve de douze ans étant concluë, & le Roi d'Espagne ayant traité avec les Provinces-Unies, comme avec des peuples libres, il fut reconnu par le Roi Henry IV. pour Ambassadeur.

Pendant son séjour en France, (1) qui fut de quinze ans, il reçut de grands bienfaits du Roi, & même des honneurs, car il fut ennobli & fait Chevalier & Baron, ce qui fut cause qu'ensuite il fut reçu en Hollande entre les Nobles de la Province.

Mais comme c'étoit un esprit intriguant & interessé, qui avoit des liaisons & des intelligences avec des Grands de France, dont les Actions étoient non-seulement suspectes, mais odieuses au Roi: il avoit donné de

---

(1) Il reçoit de grands bienfaits en France. La vraie cause de ces bienfaits est qu'il avoit une belle femme, & que le Roi couchoit avec elle. *Penteus. H. IV.*

si grands mécontentemens de sa conduite à Sa Majesté, & depuis à la Reine Régente, que successivement l'un & l'autre avoient eu un extrème desir d'être déchargés d'un esprit si artificieux & si méconnoissant: & que Mrs les Etats pourvussent quelqu'autre de la conduite de leurs affaires en France, ce que toutefois Sa Majesté n'avoit voulu leur témoigner, attendant avec patience ce que le temps feroit en cela pour leur contentement.

Mais comme la Reine Mere & Mrs. les Ministres cherchoient quelque expédient honnête pour se défaire d'une personne qui leur étoit si desagréable, il en fournit lui-même un infaillible par son extrème avidité d'amasser du bien, qui fit connoître publiquement le génie du personnage, & qui fit naître à mon Pere au commencement de son Emploi, l'occasion de faire son apprentissage à servir Leurs Majestés en Hollande, dans un sujet extrè-

mement ſcabreux, & peut être ſans exemple.

Le fait eſt, (1) qu'au même temps que M. de Réfuge fut de retour à Paris de ſon Ambaſſade de Hollande, M. Aerſens eut envie de faire un voyage en ſon Païs : duquel ayant obtenu permiſſion de ſes Maîtres, il s'aviſa d'un moyen pour attraper un grand préſent de Leurs Majeſtés, leur faiſant entendre, & à Mrs les Miniſtres, qu'il étoit réſolu de ſe retirer tout-à-fait, & de remettre ſa Charge à ſes Maîtres, tant pour ſa ſanté, que pour ſes affaires particulieres, & de s'arrêter d'oreſnavant en Hollande : ſur quoi ayant été pris au mot avec grande joie, Leurs Majeſtés lui accordant ſa licence avec les honneurs & les cérémonies ac-

(1) M. Aerſens veut attraper un préſent de la Cour & prend congé de la Reine mere pour l'avoir.

coûtumées, Elles lui firent, comme pour dernier adieu, un présent très-honorable de vaisselle d'argent de vermeil doré, de la valeur de quatorze à quinze mille livres; au moyen de quoi, lui qui avoit tendu son rêts à ce gibier, pensoit être parvenu à sa fin, se promettant par ses amis, d'être maintenu en cette Charge dont il s'estimoit être seul capable dans les Provinces-Unies. D'ailleurs Leurs Majestés croyoient être parvenues à la fin de leurs desirs, qui étoient de lui voir un successeur: de quoi mon Pere ayant été averti, & de veiller sur ses actions, il reconnut aussi-tôt qu'il n'avoit rien moins dans l'ame que de renoncer à cette fonction, pour laquelle reprendre il employoit tout ce qu'il avoit d'industrie & de crédit, sur quoi mon Pere eut commandement de Leurs Majestés, de faire entendre aux principaux d'entre Mrs. les Etats, qu'il avoit absolument pris congé d'Elles,

& qu'Elles auroient très-agréable qu'ils lui donnassent un successeur: ce qu'ayant fait entendre le plus discrettement qu'il lui fut possible, & M. Aersens en ayant eu le vent, il se laissa tellement transporter à la violence de sa passion, (1) qu'il voulut Haranguer sur cela en pleine Assemblée de ses Maîtres, niant avoir pris congé de Leurs Majestés: prenant ouvertement à partie les principaux Ministres, & mon Pere particulierement, comme ayant parlé sans charge ni pouvoir, ce que Leurs Majestés ayant sû, Elles autoriserent mon Pere d'un commandement exprès de le récuser en corps, ce qu'il fit le 13. Novembre 1613. par un discours si puissant & si fort, en reprochant audit Aersens d'avoir osé parler irrévé-

(1) Mon Pere eut ordre de le récuser en pleine assemblée des Etats, ce qu'il fit par un discours puissant.

temment de Leurs Majeftés, & de Meffieurs de leur Confeil qui étoient les plus fermes foûtiens de la liberté des Provinces confédérées, l'accufant en préfence de fes Maîtres, d'audace, de légéreté en fes langages ordinaires, d'ingratitude, payant d'infolence tant de bienfaits dont la France l'avoit comblé : & enfin d'avoir violé le droit des gens, ayant corrompu par argent de fes Domeftiques, pour avoir le fecret de l'Ambaffade ; que quoiqu'il eût un front d'airain, il fe trouva lors dans une extraordinaire confufion.

En vertu de ce difcours, (1) Meffieurs les Etats élûrent pour leur Ambaffadeur en France M. de Languerac, de la Maifon des Barons d'Afpre, qui pendant fon fejour à Paris, qui fut fort long, époufa une

(1) Mrs. les Etats nommerent en fa place M. de Languerac.

des sœurs de feu M. de Clermont Marquis de Gallerande, Député Général de ceux de la Religion.

C'étoit un esprit fort doux, & fort simple, mais nullement capable de cet emploi; car on a remarqué que pendant plusieurs années qu'il a été en France, il n'a jamais donné un seul avis véritable à ses Maîtres: leur écrivant sans discernement tous les faux bruits qu'on prend plaisir de répandre, & les leur donnant pour choses véritables & assûrées. Ses dépêches suivantes n'étoient que des réfutations des précédentes, ne pouvant distinguer le vrai d'avec le faux ni le vrai-semblable d'avec l'impossible. Il écrivoit d'ordinaire aux Etats: *Je vous avois mandé par mes précédentes, que* telles & telles choses *se passoient, qui ne se sont pas trouvées vraies; mais il se passe* telle & telle chose *qui est très-certaine*; ce qu'il étoit contraint de rétracter par une Dépêche subséquente. Enfin M. de Languerac n'a

voit qu'une probité toute nuë, sans aucune suffisance ni capacité : & M. Aersens une grande intelligence accompagnée d'artifice & d'intérêt (1).

Au reste, le reproche que mon Pere lui fit publiquement d'avoir violé le droit des gens en sa personne, étant Ambassadeur du premier Roi de la Chrétienté, principale colonne de leur Etat, étoit fondé sur ce que M. Aersens avoit corrompu un sien Secrétaire nommé du Cerceau, de fort honnête famille de Paris, qui alloit toutes les nuits dans le Cabinet de mon Pere, assez éloigné de son appartement, & dont en sortant il ne faisoit que tirer la Porte, au lieu de la refermer à clé, qu'il redonnoit à mon Pere. Là il copioit les Dépêches de la Cour, pour les com-

(1) M. Aersens avoit corrompu un Secrétaire de mon Pere, pour avoir le secret de l'Ambassade.

muniquer à M. Aersens, qui savoit ainsi les plus particuliers sentimens & intentions de Mrs. les Ministres; aussi il se vantoit continuellement de savoir tout par ses Amis de France, & d'être aussi-bien averti que le Ministre du Roi: dequoi mon Pere étant dans une peine extrème, & soupçonnant ce du Cerceau, qu'il reconnoissoit être fort âpre à l'argent, & qui se tenoit plus leste que ses gages ne le portoient, il pria ses plus intimes amis, auxquels il confia ce secret, de le suivre quand ils le rencontreroient par la Ville, pour savoir où il fréquentoit. Peu de jours après, M. du Colombier Gentilhomme de Bourgogne, lors Capitaine en Hollande, & qui après avoir été Gouverneur de M. le Prince de Joinville François de Lorraine, frere aîné de feu M. le Duc de Guyse, est mort Gouverneur de S. Quentin, ayant un jour apperçû par la Ville, & suivi de loin ce du Cerceau, rapporta à mon Pere qu'il

qu'il l'avoit vû entrer chez M. Aersens. Ceci, & ce présent qu'il voulut extorquer de la Cour prouve clairement que M. Aersens se servoit de tous moyens illégitimes & deshonnêtes pour s'enrichir, & pour parvenir à ses fins. Après ce rapport fait par M. du Coulombier homme d'intégrité reconnue, & celui d'un Domestique, qui avertit mon Pere, qu'il avoit vû la nuit du Cerceau avec une bougie entrer dans son Cabinet, on ne douta plus de sa corruption; (1) & tout aussi-tôt, mon Pere feignant lui être survenu une affaire importante, fit partir du Cerceau en diligence chargé d'un gros Paquet à son Correspondant à Paris, où étant arrivé, cet Ami lui ayant reproché son Action, & remontré de mieux faire à l'avenir,

(1) Mon Pere ayant découvert la trahison du Secrétaire, le congédie doucement sans le faire châtier.

lui dit qu'il eût à se retirer doucement, & qu'il n'en seroit jamais parlé en considération de tant d'honnêtes gens à qui il appartenoit : ce qui fait voir le naturel débonnaire de mon Pere, qui quoique justement irrité, aima mieux vaincre son ressentiment, que de le faire éclater en perdant ce jeune homme de bon lieu, qui se pouvoit changer avec le temps & avec l'âge.

Mais au sujet de M. du Coulombier (1) je ne puis oublier une chose fort plaisante que je lui ai oüi dire à mon Pere en ma jeunesse. Etant venu faire un voyage en France l'an 1621, lors du Siege de Montauban, il arriva malheureusement à Roüen, dans la moment que la nouvelle y vint de la mort de M. le Duc de Mayenne Henry de Lorraine, qui se

(1) M. du Coulombier arrive dans une mauvaise conjoncture.

fit tuer assez imprudemment d'une mousquetade, du côté de Villebourbon. Il ne se peut dire comme cette grosse Ville s'émut tout d'un coup de cette mort, & comme on y menaçoit ouvertement les Huguenots. Dans le plus fort de cette émeute, M. du Coulombier, en débarquant, fut entouré d'une troupe de Bateliers insolens, qui le prenant pour Hérétique parce qu'il venoit de Hollande, le menaçoient, les uns de l'assommer & de le mettre en pieces, & les autres de le jetter dans la Mer, l'appellant incessamment maudit Huguenot, bien qu'il fût très-bon Catholique, & jusqu'à la superstition. Il avoit beau joindre les mains, & dire tout haut son *Pater* & son *Ave*: ces rustres lui disoient: *voyez ce vaurien de Huguenot qui contrefait l'homme de bien*; enfin il se dépêtra par miracle des mains de cette troupe de furieux.

Pour revenir à M. Aerſens : (1) l'an 1624. il fut envoyé avec deux autres des Etats, Ambaſſadeur Extraordinaire en France ; & comme M. le Cardinal de Richelieu gouvernoit nouvellement le Royaume : & qu'il ignoroit les mécontentemens que les Miniſtres précedens avoient eus de lui, il en fit état : & le connoiſſant éclairé & intéreſſé, il s'en aida pour parvenir à ſes fins.

Monſieur Aerſens eſt mort fort âgé, & a laiſſé un Fils qui s'appelloit Cor-

(1) M. Aerſens eſt envoyé Ambaſſadeur extraordinaire en France.

Le Cardinal de Richelieu diſoit qu'il ne connoiſſoit que trois génies ſublimes en matiere d'Etat : *Sublimi ſpiriti*, dit le Siri vol. 8. de ſes Mem. *e ſuperiori ad ogn'altro e che volavano d'un'aria ſopra il commune, nel ſapere, e nella prudenza politica : ed erano Arſens, ſtato Ambaſciadore in Francia molti anni ; il Cancelliere Oxenſtern, & il Cancelliere Guiſcardi, Monferrino.*

neille Aersens comme son ayeul. Ce Corneille Aersens a passé pour le plus riche de Hollande, & a été fort connu sous le nom de Monsieur de Sommerdic. (1) Il étoit Gouverneur de Nimegue, & Colonel d'un Régiment de Cavalerie. Il a toûjours paru plus modéré que son pere : & en voici une marque indubitable.

Outre qu'il y avoit entre Monsieur François Aersens & mon pere, une incompatibilité insurportable, par leurs naturels directement opposés & différens; car l'un étoit ouvert, & l'autre plein d'artifice ; enfin l'un étoit juste & droit, qui pour une montagne d'or n'eût pas voulu préjudicier à personne, & l'autre eût fait périr cent Innocens pour le moindre intêret : ces fâcheuses rencontres avoient entretenu entr'eux une grande aversion, qui

(1) M. de Sommerdic fils de M. Aersens, fort sage & fort modéré.

s'augmentoit de jour en jour au lieu de diminuer, & qu'ils ont gardé toute leur vie l'un pour l'autre. Monsieur Aerssens, par la subtilité de son esprit, & par le grand crédit qu'il s'étoit acquis auprès de Monsieur le Prince Maurice pendant les divisions de l'Etat, tâchoit continuellement de surprendre mon pere, qui étant fort éclairé, renversoit toutes ses ruses & tous ses artifices. Ainsi ils furent toûjours Ennemis. Monsieur Aerssens se plaignoit que mon pere s'étoit porté contre lui avec trop de chaleur, & qu'il l'avoit offensé publiquement de gaieté de cœur : & mon pere répondoit qu'il n'étoit point réformateur du genre humain, & qu'il n'auroit jamais dit un seul mot contre lui, s'il n'en avoit eu ordre très-exprès de la Cour. Nonobstant donc cette mesintelligence, qui devoit avoir nourri le fils dans l'aversion pour ceux de notre nom, Monsieur de Sommerdic pria mon frere de la Villaumaire d'oublier

le passé : lui disant qu'il n'étoit pas juste ni chrétien que les haines se perpétuassent, le conjurant d'être de ses amis, & qu'il vouloit être le sien ; ce qui ne pouvoit partir que d'un très-bon fonds, & qui prouve que son ame étoit très-belle, & semblable à celle de Philippes le bon (1) Duc de Bourgogne, qui payant la rençon de Charles Duc d'Orléans, & le sortant d'une prison d'Angleterre où il avoit vieilli, le força par ses bienfaits d'être son Ami, d'Ennemi mortel qu'il étoit auparavant ; car mon frere étant étranger & sans crédit en Hollande, ne lui pouvoit être bon à rien : &

(1) Charles y fut 25. ans, & en sortit après la paix d'Arras, par la médiation du Duc de Bourgogne, qui lui fit épouser la Princesse Marie de Cleves sa niece. Les Peres de ces deux Princes, dit S. Gelais, avoient été les plus grand ennemis qui oncques furent, & par permission divine, l'un de ceux-ci fut cause de la délivrance de l'autre.

lui, comme un des principaux des Etats, pouvoit fort contribuer à son avancement; aussi mon Frere en faisoit un très-grand état, & se tenoit fort obligé de l'honneur qu'il lui avoit fait de rechercher son amitié: & il ne se contentoit pas d'une réconciliation extérieure, il avoit admis mon frere dans sa confidence, & au nombre de ses intimes; car traitant un jour Monsieur de Thou Ambassadeur de France (1), & Monsieur Estevan de Gamarra Ambassadeur d'Espagne; avec Messieurs l'Amiral d'Obdam, de Beververt, & autres des premiers du Pays, il voulut que mon frere de la Villaumaire fût de cette Illustre

(1) Ces deux Ambassadeurs étant en dispute pour la préséance, M. de Thou dit qu'il savoit bien que Dom Estevan avoit ordre de lui céder; & Dom Estevan répondit, qu'il ne savoit pas comment M. l'Ambassadeur de France avoit pû lire ses instructions, ayant la vûe si courte.

Compagnie, & qu'il vît une Fête si extraordinaire : ne s'étant gueres vû deux Ambassadeurs de France & d'Espagne manger ensemble à une même table : mais aussi elle étoit ronde, & l'on s'y placa sans ceremonie ; ce fut un peu après la paix des Pyrénées. J'ai oüi dire à mon frere qu'il y avoit à ce régal trois buffets de différent vermeil doré.

Ce Monsieur Corneille Aersens Seigneur de Sommerdic a laissé deux fils, dont l'aîné nommé François (1), Seigneur de la Plaate, se noya passant d'Angleterre en Hollande l'an 1659.

M. de Thou ayant écrit à la Cour, qu'il avoit bien soûtenu l'égalité dans cette rencontre, M. de Brienne lui répondit, que sa lettre n'avoit pas plû au Roi, attendu qu'il ne s'agissoit pas d'égalité entre les deux Couronnes, dont l'une étoit de tout tems en possession de la supériorité & de la préséance.

(1) Ce M. de Sommerdic perd. son fils aîné malheureusement.

retournant chez lui, après huit ans de voyages en divers endroits de l'Europe. Il étoit de grande espérance, & ce fut une cruelle affliction au Pere, qui n'avoit rien épargné pour le parfaitement bien élever.

Le second fils de Monsieur de Sommerdic nommé Corneille (1), devenu son principal héritier par la mort de son frere, & puissant en biens, a épousé la fille aînée de Monsieur le Marquis de saint André Montbrun, qui s'est rendu mémorable à la postérité, par la longue & célebre défense de Candie. Monsieur de Sommerdic a eu aussi sept filles, dont trois sont mariées à des personnes de qualité : & les quatre autres se sont jettées dans une dévotion superstitieuse avec un tel emportement, qu'elles ont suivi le sieur de Labbadie Ministre, comme si c'étoit un Apôtre.

(1) Son second fils épouse la fille de M. de S. André Montbrun tué dans une Isle des Indes Occidentales, de laquelle il étoit Gouverneur.

HUGUES GROTIUS

PENSIONNAIRE DE ROTERDAM, AMBASSADEUR DE SUEDE EN FRANCE ET SA POSTÉRITÉ.

J'Ai oüi dire à M. Hierôme Bignon (1) Avocat général au Parlement de Paris, l'un des plus Doctes sujets de ce siecle, Pere de M. Bignon, qui a aussi été long-temps Avocat Géné-

(1) Jugement de M. Bignon, de M. Grotius.

ral, & de M. Bignon, Me. des Requêtes & Président au grand Conseil, que M. Grotius étoit le plus universellement savant homme qui eût paru dans le monde depuis Aristote.

Il étoit originaire de la Ville de Delft, grand & puissant de sa personne (1), & agréable de visage: mais si son extérieur étoit charmant, son intérieur l'étoit bien davantage. Il étoit franc, véritable & fidele, & d'une vertu si solide, que toute sa vie il a fui & détesté

(1) Hugues de Groot naquit le 10 d'Avril 1583. à Delft où sa famille étoit illustre depuis quatre siecles. En 1598. il vint en France avec M. de Barneveld, qui étoit Ambassadeur de Hollande, & s'y fit passer Docteur en Droit.

Avus ei fuit ille Hugo de Groot, qui ex illustri Cornetziorum gente prognatus, primus Grotianum nomen in familiam suam transtulit. Quippe Ermgarda de Groot, Diderici unica filia, viro nobilissimo Cornelio Cor-

les méchans, & recherché l'amitié des gens de bien & des illustres, non seulement de son Pays, mais de toute l'Europe, avec lesquels il avoit commerce par Lettres.

Il étoit Humaniste consommé (1), bon Poëte Grec & Latin, parlant & sachant bien toutes les Langues, tant mortes que vivantes, grand Théologien, grand Jurisconsulte & grand Historien; mais très-mauvais Négociateur.

Il avoit lû tous les Livres qui ont été publiés : & ce qui est admirable, sa mémoire étoit si prodigieuse que

---

netzio nuptura, matrimonium non iniit, nisi facta conditione ne qui ex eo nascerentur liberi masculi, alio quam Grotiano nomine nuncuparentur. In vita.

Groot en Flamand signifie Grand. *Grotius Ideo re & nomine magnus à Vossio dicebatur,*

(1) Description de M. Grotius.

tout ce qu'il avoit lû lui étoit présent à l'esprit, sans qu'il en eût oublié la moindre circonstance. On remarque que ceux qui ont grande mémoire n'ont pas toûjours bon jugement : mais il étoit très-judicieux en parlant & en écrivant, possédant au dernier degré deux qualités ordinairement incompatibles. J'ai souvent vû Mr. Grotius jetter la vûe un moment sur une grande page d'un volume in-folio & savoir parfaitement ce qu'elle contenoit.

En France il avoit cultivé amitié avec Mr. le Président Jannin (1), avec Mr. le Président de Thou, avec Mr. Bignon Avocat Général, & avec Mrs du Puy freres, qui ont été l'ornement des Lettres en leur tems, & qui sans Magistrature ont été honorés des plus Grands-Hommes de France & des Pays

(1) Amis de M. Grotius.

étrangers, qui cherchoient leur connoissance & leur approbation. Mr. Grotius avoit aussi pour ami particulier Mr. des Cordes Chanoine de Limoges, qui l'assistoit de sa Bibliothéque, très-ample & très-curieuse.

Comme mon pere l'avoit secouru (1) dans ses adversités, il en avoit une grande reconnoissance, ainsi qu'on le peut voir en plus de quatre-vingts Lettres Latines imprimées depuis quelques années, où il le traite diversement de *Vir illustris, illustrissime, summe, eximie, maxime.* L'an 1616. il en finit une de Rotterdam. *Vale vir nobilissime, Patriæ tuæ, & bonorum omnium grande præsidium.* Voici la fin d'une autre qu'il lui écrivit d'Anvers, après s'être échappé heureusement de sa prison de Louvestein. *Vale Vir maxime, & quem*

(1) Grande amitié de mon Pere avec M. Grotius qui le traite de son mecenas dans ses Lettres imprimées.

mihi prope extincto servasti amorem serva renascenti. Il en commence une autre: *Affectum tuum in me, Vir illustris, quem haud digne exprimam nisi paternum dixero.*

L'an 1632. dans une Lettre qu'il lui écrit d'Amsterdam, parlant de moi, il lui dit, *amo illum, & ob probitatem animi & ingenii felicitatem.* Ce que j'allegue pour montrer que dès ma jeunesse j'ai toûjours fait profession de droiture & de vérité, & pour cela je n'ai rien fait dans le monde : car ces qualités sont incompatibles avec les défauts nécessaires à la Cour, où pour réüssir, il faut nécessairement applaudir au vice, & souvent opprimer l'innocence.

Il y a aussi six lettres (1) imprimées de Mr. Grotius à moi : dans l'une desquelles, pour s'autoriser de ce qu'il m'exhortoit à ne point perdre le tems,

(1) Six Lettres à moi de M. Grotius.

il use de ces termes, *Amicus tibi à Patre datus*. Il en finit une autre, en signant, *Amicus tibi cum patrimonio relictus* : & dans une autre il me remercie d'un bon office que je lui rendis en Suede. *Video ex litteris tuis, Nobilissime Maureri, eundem esse qui fuisti: & tu semper, & ante Pater tuus meaque bona id est honorem & existimationem, quæ semper in summis posui tibi esse cordi. Discemus abs te, ubi redieris, qualis sit illa mundi pars quam sibi frigidus Septentrio sepofuit.*

Bien que Monsieur Grotius n'aimât point l'Ordre des Jésuites, qu'il a décrié toute sa vie (1), il faisoit grand état de quelques Particuliers qui en étoient: & entr'autres des Peres Sirmond & Petau. Il m'a dit avoir oüi assûrer au Pere Sirmond, qu'il étoit allé à

(1) M. Grotius estimoit fort les Peres Sirmond & Petau Jésuites, mais grand ennemi de l'Ordre.

Rome grand Ligueur : mais qu'ayant appris là les artifices de la Ligue, il en étoit revenu Royaliſte. Travaillant ſur le vieil & le nouveau Teſtament, il communiquoit ſes obſervations au Pere Petau, les ſoûmettant à ſa cenſure, comme on le voit dans une de ſes Lettres *Ad Gallos*, de la derniere Edition, adreſſée *Dionisio Petavio insigni Theologo*. En lui envoyant ſes Manuſcrits pour en avoir ſon ſentiment, il lui dit : *Liceat mihi lumen de lumine accendere* : permettez-moi d'allumer ma lumiere à la vôtre. Il faiſoit auſſi très-grand état des Poëſies Lyriques de Mathias Caſimir Sarbieski Jéſuite Polonois, & diſoit de lui, *non ſolùm aequavit, ſed interdùm ſuperavit Flaccum*: qu'il n'avoit pas ſeulement égalé, mais quelquefois ſurpaſſé Horace. Je parlerai plus amplement de cet illuſtre Pere, en traitant de la Pologne.

Le premier Ouvrage (1) de Mr. Gro-

(1) Premier Ouvrage de M. Grotius.

tius, fut le *Martianus Capella*, qu'il illustra d'observations, & qu'il dédia à feu Mr. le Prince de Condé. Il n'avoit lors que quinze ans : aussi il mit au-devant du Livre sa taille-douce, avec ce distique, qui est fort plat.

Quem sibi quindenis Astrea sacravit ab annis.

Talis Hugueianus Grotius ora fero.

Il plaida à cet âge, avec tant d'éloquence & d'applaudissement à la Cour de Hollande, que fort jeune on le fit Avocat du fils de la Province.

Ses Poësies Latines furent imprimées en un corps par son Frere Guillaume Grotius, où l'on voit des Epigrammes à l'honneur de Mr. de Buzanval, & de mon Pere : mais il en manque une, parce qu'il la fit depuis cette impression : c'étoit pour mettre au dessus du Tableau de mon Pere, qu'il lui avoit envoyé à Rotterdam, dont il étoit Pensionnaire.

Docta Tabella refers hominem qui rectius ipse
Magnanimum Regem cujus imago loquens.

Il fit en sa premiere jeunesse onze vers latins sur Ostende, qui est une Prosopopée de cette Ville-là, qui avoit déja souffert un Siége de trois ans ; on les attribua à tous les Grands-Hommes du tems : & les plus doctes les crurent de la composition de Joseph Scaliger, qui en faisoit de merveilleusement beaux ; à la fin voyant qu'ils étoient généralement approuvés & admirés, il s'en déclara l'Auteur. Ils ont tant de force & de beauté, qu'on sera bien aise de les voir, sans avoir la peine de les aller chercher dans ses Poësies. (1)

Area parva Ducum totus quam respicit orbis.

---

(1) Vers admirables de M. Grotius sur la longue défense d'Ostende.

Celsior una malis, & quam damnare
ruina,
Nunc quoque fata timent, alieno in
littore resto,
Tertius annus abit, toties mutavimus
hostem,
Sevit hyems pelago, morbisque fu-
rentibus æstas,
Et minimum est quod fecit Iber, cru-
delior armis
In nos orta lues: nullum est si funere
funus,
Nec perimit mors una semel; fortuna
quid hæres?
Qua mercede tenes mixtos in sangui-
ne manes?
Quis tumulos moriens hos occupet
hoste perempto
Quæritur? Et sterili tantum de pulve-
re pugna est.

Ils ont été fort eſtimés de toutes les Nations : & marque de leur valeur & de leur poids, Mr de Malherbe, qui admiroit peu de choſes, en a fait ſi grand état, qu'il les a traduits en Vers François.

Trois ans déja paſſés, théatre de la Guerre
J'exerce de deux Chefs les funeſtes Combats, (1).
Et fais émerveiller tous les yeux de la terre
De voir que le malheur ne m'oſe mettre à bas.

A la merci du Ciel en ces rives je reſte;

(1) Ces vers de M. Grotius ſon traduits ar M. alherbe.

Où je souffre l'Hyver froid à l'extrémité :
Lorsque l'Eté revient il m'apporte la peste,
Et le Glaive est le moins de ma calamité.

Tout ce dont la fortune afflige cette vie,
Pêle-mêle assemblé, me presse tellement,
Que c'est parmi les miens être digne d'envie,
Que de pouvoir mourir d'une mort seulement.

Que tardez-vous destins, ceci n'est pas matiere,
Qu'avecque tant de doute il faille décider ?

Toute la question n'est que d'un cimetiere,
Prononcez librement qui le doit posséder?

Comme Monsieur le Premier Président de Lamoignon (1) est une Bibliothéque vivante, & qu'il a l'esprit plein de tout ce qui s'est jamais fait de plus beau, il n'a pas manqué de graver ces beaux Vers Latins dans sa mémoire. Et je les lui ai entendu réciter souvent avec plaisir; & à propos de Mr. de Lamoignon, je dirai ici que Mr. Grotius le voyant dès sa jeunesse courir avec tant d'ardeur à la vertu, m'a dit bien des fois, qu'assûrément

(1) Comme je l'estime pour le plus sage & le plus savant Magistrat du Royaume, j'ai pour lui une vénération particuliere, sans envisager sa grandeur. *Guil. Patin let.* du 8. Nov. 1658.

un

un jour il seroit l'un des principaux ornemens du Royaume.

Ce Grand Homme ne s'est point trompé dans son pronostic (1) : car on doit dire de lui sans aucune flatterie, qu'outre sa douceur & sa débonnaireté, vertus rares en ces derniers siécles, c'est un abysme de Doctrine, & que dans l'Assemblée des plus Savans il paroît entr'eux dans l'examen de toutes les sciences, comme un Maître parmi ses Disciples, débrouillant les points les plus difficiles & les plus obscurs, avec une éloquence aisée, & une facilité admirable.

M. Grotius fut un des adorateurs (2) de la prudence & de la vertu de M. de Barneveld, & demeura avec tant de fermeté attaché à son parti & à ses

(1) Eloge de M. le premier Président de la Moignon.

(2) M. Grotius fut un des Adorateurs de M. de Barneveld.

intérêts, qu'il fut enveloppé dans sa ruine. M. le Prince Maurice se contenta d'abbattre le Chef du parti contraire, & M. Grotius en fut quitte pour la confiscation de ses biens, & pour la perte de sa liberté, ayant été condamné à une prison perpétuelle: & pour cet effet, il fut renfermé dans le Château de Louvestein près de Gorcum.

Pendant cette prison, ma Mere, Génoise d'extraction, de la Maison des Madelenes du côté paternel, & du côté maternel, de celle des Fransone, de laquelle il y a présentement un Cardinal, mourut à la Haye l'an 1610, & fut enterrée dans la grande Eglise. M. le Prince Maurice, M. le Duc de Simmeren, M. le Prince, & Madame la Princesse de Portugal, M. le Comte de Culembourg, Mrs. les Etats Généraux, Mrs. les Etats de Hollande, tous les Corps de Justice & de Ville assisterent au Convoi avec les Ambassadeurs & Ministres des Princes E-

trangers, & tous les Officiers des Troupes Françoises : ce qui étant venu assez tard à la connoissance de M. Grotius, à cause de sa détention, il écrivit une grande Lettre de consolation à mon Pere, qui commence ainsi. *Debeo hoc meis malis, Illustrissime Maureri, quod aliena mala serius ad me perveniunt.* J'ai cette obligation à mes malheurs, d'apprendre plus tard que les autres les malheurs qui arrivent à mes amis. C'est une piece fort longue, qui a été fort estimée, & qui doit plutôt passer pour un Traité parfait de consolation, que pour une Epître. Il lui envoya en même temps une Inscription pour mettre sur le Tombeau de ma Mere.

Maria Magdalena (1), *corporis animique laudibus eminentissima, vixit annos xxxv. in conjugio viginti.*

(1) Epitaphe de ma mere de la façon de M. Grotius.

Rara in Deum pietate, obsequio in maritum, charitate in liberos, quæ utriusque sexus senos peperit. Decem sibi reliquit superstites. Ut semper vita emendatissima, ita constantissimi transitus exemplum præbuit. xij. Nov. 1620.

Benjaminus Auberius Maurerius, Assessor Sanctioris Consilii Regis Christianissimi, ejusdem ad ordines fœderatos Belgii Legatus, conjugi optimæ, dulcissimæ, ac in perpetuum desiderandæ.

Mais comme mon Pere ne pouvoit espérer ce bon office d'une personne affligée, & qui étoit en prison, il s'adressa à M. Daniel Heinsius, qui lui envoya cette Epitaphe qui a été gravée sur un grand marbre noir.

DEO OPTIMO MAXIMO
& æternæ Memoriæ (1)
Mariæ Magdalenæ conjugis carissimæ,

(1) Epitaphe de ma Mere, que fit M. Heinsius.

matris dulcissimæ, piissimæ, undecim liberorum parentis. Quorum novem una cum Patre superstitibus mœrorem de se ac desiderium reliquit. Matrona ad exemplum nata, cum incomparabili conjugis luctu, qui ex ea nil nisi morte doluit, cum Maria & Benjamino, primogenitis hic condita, ac sita, in futuræ resurrectionis spem cum uberrimis lacrimis.

P. C.

Benjaminus Auberius Maurerius Assessor sanctioris Consilii Regis Christianissimi, ejusdemque ad ordines fœderatos Belgii Legatus. Nata 7. Maii 1681. Extincta 12. Novemb. 1620.

M. Grotius étoit étroitement gardé dans ce Château de Louvestein, où il n'avoit d'autre consolation que la compagnie de sa femme, & quantité de Livres qu'on permettoit à ses amis de lui prêter ; on lui en envoyoit un grand coffre tout plein, qu'il renvoyoit après les avoir dévorés ; & ce fut

pendant cette Prison qu'il traduisit Stobée. Mais elle ne dura que deux ans ou environ, en ayant été heureusement délivré par le conseil & par l'industrie de Marie de Regelsberg (1) sa femme, qui ayant remarqué que ses Gardes, après s'être lassés d'avoir souvent visité & fouillé un grand coffre plein de livres & de linge qu'on envoyoit blanchir à Gorcum Ville voisine de-là, le laissoient passer sans l'ouvrir, comme ils faisoient d'abord, elle conseilla à son mari de se mettre dans ce coffre, (2) ayant fait des trous avec un vilebrequin à l'endroit où il avoit le devant de la tête, afin qu'il pût respirer, & qu'il n'étouffât point. Il la crut, & fut ainsi porté à Gorcum chez un de ses amis, d'où il alla à Anvers par le chariot ordinai-

(1) Elle s'appelloit Marie Reygersbergen.

(2) Il en sort dans un coffre par le conseil de sa femme.

se, ayant passé par la place publique déguisé en Menuisier, ayant une reigle à la main.

Cette femme adroite feignoit que son mari étoit fort malade, afin de lui donner le temps de se sauver, & pour ôter le moyen de le recourre : mais quand elle le crut en Pays de sûreté, elle dit aux Gardes en se moquant d'eux, que les oiseaux s'en étoient envolés. D'abord on voulut procéder criminellement contr'elle, & il y eut des Juges qui conclurent à la retenir prisonniere au lieu de son mari : mais par la pluralité des voix elle fut élargie & loüée de tout le monde, d'avoir par son esprit redonné la liberté à son mari.

Madame Grotius étoit d'une grosseur prodigieuse : & à son sujet il ne faut pas oublier de mettre ici une chose fort plaisante que la Reine Mere me dit un jour à S. Germain à son dîner, où Madame la Comtesse de Brassac sa Dame d'honneur, tante

de M. le Duc de Montauzier, du nom de St. Maure, m'avoit mené; Qu'une fois que Madame Grotius (1) étoit assise au Cercle (car elle y alloit quelquefois quand son Mari fut Ambassadeur de Suede) M. le Cardinal de la Valette, fendant la presse pour s'approcher, & envisageant de loin cette grosse femme qu'il ne connoissoit point, demanda à une Dame du Cercle à l'oreille, qui étoit cet Ours assis auprès de la Reine, à quoi la Dame ayant répondu, c'est ma Mere, Monsieur; car il s'étoit justement adressé à Mademoiselle Grotius nommée Cornelia; confus de cette horrible méprise, le visage plus rouge que son habit, & tout grand qu'il étoit, il fit le plongeon dans le Cercle, & se retira aussitôt hors de-là, attendant que le Cer-

(1) Conte plaisant que me fit la Reyne Mere au sujet de M. le Cardinal de la Valette & de Madame Grotius.

ele fût levé, pour faire part de son aventure à la Reine.

M. Grotius s'étant sauvé de prison, (1) & s'en allant d'Anvers à Paris, composa en chemin cette belle Silve, qu'il adressa à feu M. François de Thou, (2) pleine de regret de la mort de M. le Président son Pere, où il dit entr'autres choses qu'il eût été consolé de sa disgrace, s'il l'eût retrouvé en vie; & que la fortune, *dextram dextra sociare dedisset*. Dans cette Silve il parle de son évasion, dont il donne tout l'honneur à sa femme, en ces mots que j'ai retenus: *Nos multum debere fatemur conjugi*; & finit par dire l'injustice qu'on lui a faite en violant les Loix du Pays en sa personne.

---

(1) M. Grotius délivré de Prison, va à Paris, fait son apologie, & de ceux de son parti, en Latin.

(2) Il fait en chemin sa Silve à M. François de Thou.

Et proculcatas in nostro corpore Leges.

Il y a plus de cinquante cinq ans que je ne l'ai vûe : ainsi je n'en ai retenu que ces lambeaux : mais c'est une des plus belle pieces qui soit jamais sortie des mains de M. Grotius.

M. Grotius étant arrivé à Paris avec plusieurs lettres de recommandation que mon Pere lui envoya pour Mrs. les Ministres, ils lui firent donner par le Roi, en considération de son mérite & de son savoir, une pension de trois mille livres dont il a vécu quelques années à Paris, ne tirant pas un sou de son bien ; (1) pour ce qu'encore que M. le Prince Maurice fût mort, & que le Prince Henry Frederic fût de ses amis, il n'osoit par po-

(1) M. Grotius a une pension du Roi de mille écus, dont il vit.

litique le faire remettre en possession de ses biens confisqués, de crainte d'offenser le parti qui étoit demeuré le plus fort.

Monsieur Grotius, (1) après avoir remercié ses bienfaiteurs, & vû ses amis, publia son Apologie en Flamand, & puis il la traduisit en Latin. Elle est non-seulement pour lui, mais aussi pour M. de Barneveld & pour tous ceux de son parti. Il la dédia aux Etats de Hollande & de Westfrise, autrement Nort-hollande, avec ce Titre, *Apologeticus eorum qui Hollandiæ Westfrisiæ vicinisque Nationibus ex Legibus præfuerunt ante mutatam apud nos Rempublicam*; où l'on peut recourir pour voir le détail des injustices qu'il dit lui avoir été faites, & à ceux de son parti.

Pendant son séjour à Paris il tra-

(1) M. Grotius fait son Apologie, & de ceux de son parti.

duisit en Prose Latine son Livre de la vérité de la Religion Chrétienne,(1) qu'il avoit fait en Vers Flamands en faveur des Matelots qui font les voyages des Indes, pour les divertir à chanter une Poësie si pieuse, & le dédia à M. Hierôme Bignon Avocat général en Parlement: & le commença ainsi. *Identidem à me quærere soles, vir & de patria, & de litteris, ac de me etiam optimè merite, Hieronime Bignone.*

Ce fut à Paris qu'il composa ce grand Ouvrage (2) *De jure pacis & belli*, qu'il dédia au feu Roi, qui ne lui en donna aucune récompense, pour n'avoir point de Patron auprès de Sa Majesté, qui aimât les belles Lettres, & qui fit état d'un travail de telle importance.

---

(1) Il dédia son Livre de la Religion Chrétienne à M. Bignon.

(1) Il fait son Livre *De jure pacis & belli*, qu'il dédie au Roi.

Après avoit été dix ans ou environ à Paris, sa pension lui fut rayée par M. le Cardinal de Richelieu qui gouvernoit l'Etat, ce qui l'obligea d'aller chercher du pain autre part l'an 1631. Ce fameux Ministre fit une grande faute de laisser sortir de France un si savant homme, pour une pension si modique. Un autre qui eût aimé les belles Lettres & les Sciences, eût pris plaisir de l'y attirer & retenir par des bienfaits qui eussent été très bien placés. Cela prouve que Prioleau, (1) quoique fourbe notable, a bien connu l'un des foibles de ce Cardinal, & qu'il a dit vrai dans son Histoire, où il use de ces termes en parlant de lui, *Primùm Abbas, deinde Episcopus, infelix Concionator, Sorbonicis chimeris mentem pastus, politioris Litteraturæ*

---

(1) Prioleau a dit vrai de ce Cardinal dans son Histoire Latine.

randis. Et ce qui étoit étonnant, ce Cardinal (1) laissoit sortir du Royaume le plus savant homme de l'Europe, pour faire le ménager, grimelinant une petite somme : & cependant il donnoit plus de quatre-vingts mille livres de pension par an à divers Poëtes, entre lesquels il y en avoit de très-médiocres, pour le loüer sans cesse, & pour parler de lui comme d'une Divinité visible. Sur cela M. de Bautru, (2) après la mort

-vingt

(1) Le Cardinal donnoit quatre & vingt mille livres de pension à des Poëtes, & rien à un Savant.

(2) L'Auteur des nouvelles Lettres Critiques imprimées à Villefranche en 1685. rapporte la même chose. M. de Bautru, dit-il, disoit fort agréablement après que le Cardinal de Richelieu fut mort, qu'il étoit facile de prouver que S. Eminence étoit un Dieu; car comme on prouve tous les jours dans les Ecoles une opinion incertaine, en citant l'autorité de plusieurs graves Auteurs, jusques-là que l'on soûtient qu'une opinion peut être suivie en conscience, lorsque deux

de M. le Cardinal, disoit fort agréablement qu'il lui étoit aisé de prouver par plusieurs passages authentiques, que M. le Cardinal de Richelieu étoit un Dieu, car comme pour appuyer une opinion orthodoxe en Theologie, on allegue des passages de la sainte Ecriture, & des Peres de l'Eglise, il citoit plusieurs endroits de Chapelain, de l'Etoile, de Boisrobert, de Benserade, & d'autres où il étoit traité de Divinité, comme dans ce sonnet que M. de Benserade a mis au-devant de sa Cleopâtre, qu'il fait parler.

---

ou trois Docteurs l'ont enseignées, il disoit aussi qu'on pouvoit prouver la divinité du Cardinal par une infinité de passages de Chapelain, de Boisrobert, de Benserade, &c.

Le Pere Senault, qui est mort Général de l'Oratoire, le traita comme un Dieu dans l'Epître dedicatoire de son livre des Passions; mais après la mort du Cardinal, il en ôta cette Epître, & en mit une autre adressée à Jesus-Christ.

toute l'Europe. Le Cardinal, pour détourner ce coup, fit tous les efforts imaginables près du Chancelier Oxenstiern pour lui faire changer de résolution, & qu'il lui plût envoyer tel autre qu'il lui plairoit en sa place.

Ainsi M. Grotius qui étoit arrivé aux Portes de Paris jusqu'à S. Denys, y demeura jusqu'au retour d'un Courrier dépêché en Allemagne vers le Chancelier Oxenstiern, pour savoir sa derniere résolution là-dessus; (1) mais s'étant rendu inéxorable, on fut contraint de le recevoir. M. le Maréchal d'Estrée eut ordre exprès de l'aller querir à S. Denys dans les Carrosses du Roi, & de le conduire dans Paris avec les honneurs & cérémonies accoûtumées: & ensuite, M. le Duc de Mercœur, depuis Duc &

(1) M. le Chancelier Oxenstiern est inéxorable.

Cardinal de Vendôme, le mena à l'Audience du Roi.

Cela fit un fort grand dépit à M. le Cardinal de Richelieu : mais il fallut qu'il avalât cette couppe, & qu'il honorât un homme qu'il avoit si fort méprisé. Il eut encore plus de déplaisir quand il vit M. le Chancelier Oxenstiern opiniâtré à le laisser Ambassadeur ordinaire à Paris, (1) où il a été près de douze ans, sans avoir jamais eu aucun égard à toutes les prieres que M. le Cardinal lui faisoit faire par tous les Envoyés, Résidens & Ambassadeurs de France qui avoient tous à la tête de leurs instructions, de solliciter le rappel de M. Grotius. Ce Ministre enflé de la considération où étoient les Armes de Suede, se rendit inéxorable & inflexible, comme Ænée dans Virgile, *Mens immota ma-*

(1) M. Grotius demeure Ambassadeur à Paris, où il a été 12. ans.

net, lachrymæ volvuntur inanes; mais M. le Cardinal de Richelieu digéra doucement toutes ces pilules: ayant besoin, dans les guerres qu'il avoit entreprises, de l'assistance des Suédois en Allemagne, qui faisoient diversion des armes de l'Empire, qui autrement nous fussent tombées sur les bras.

(1) M. Grotius pendant son séjour en France ne vit point M. le Cardinal de Richelieu, sous ce beau prétexte, qu'il ne donnoit point la main aux Ambassadeurs: disant que quoique les Princes Catholiques souffrissent cet orgueil par la déférence qu'ils avoient pour la Cour de Rome, la Couronne de Suede, qui en étoit indépendante, ne devoit pas souffrir ce mépris, si préjudi-

(1) M. Grotius pendant son séjour ne vit point M. le Cardinal de Richelieu, sous un prétexte frivole.

ciable à sa dignité. Ainsi, par un aheurtement inconcevable, & pour mieux m'expliquer, par une opiniâtreté Hollandoise, il ne voulut point se reconcilier avec ce puissant Ministre, quoiqu'il en eût un très-grand besoin pour le bien de ses affaires particulières, & ne traitoit qu'avec les Ministres subalternes, c'est-à-dire avec Mrs. Bouteiller, de Chavigni, de Bullion, & autres.

Il faut dire en ce lieu, (r) que Monsieur Grotius étant arrivé à Paris après son évasion du Château de Louvestein, les Ministres de Charenton, suivant la coûtume ordinaire des hommes de ne point faire état des malheureux, & de les abandonner dans leurs infortunes, & parce qu'ils le croyoient de l'opinion d'Ari

(r) Les Ministres de Charenton qui avoient refusé leur communion à M. Grotius, le voyant Ambassadeur la lui offrent: mais il la refuse fierement.

minius, condamnée par le Synode de Dordrect, ne le voulurent pas recevoir à leur communion : ainsi il s'abstint d'aller entendre leurs Prêches, se contentant de faire tous les Dimanches des Prieres avec sa famille. Mais ces Ministres, quand il fut Ambassadeur de Suede, ayant consideré que ce leur seroit un grand honneur qu'un Ambassadeur d'une Couronne si considérable assistât à leurs Assemblées, lui députerent un Ministre de leur Corps, avec des Anciens du Consistoire, pour le prier d'honorer leurs Sermons de sa présence. Lui disant que les Luthériens même étoient admis depuis peu à leur communion, par acte du dernier Synode de Charenton : mais il leur répondit fierement que l'ayant négligé étant particulier fugitif, il les négligeroit à son tour, étant Ambassadeur. Effectivement il ne voulut jamais aller à leurs Prêches : mais il en faisoit dire à sa maison,

Les Dimanches au matin, (1) un Ministre Suédois prêchoit, nommé le Docteur Ambreus Luthérien très-opiniâtre; & les aprèsdînées il en faisoit prêcher un autre nommé Mr. d'Or, attaché aux opinions de Calvin. Ces Ministres, & sur tout Ambreus, au lieu d'expliquer purement & simplement la parole de Dieu, se jettoient à corps perdu dans la controverse avec tant de passion & de violence, que leurs Sermons n'étoient pleins que d'invectives, dont M. Grotius s'étant enfin lassé, les exhorta d'expliquer l'Evangile, sans blesser la charité chrétienne; sur quoi le Docteur Ambreus lui dit qu'il ne pouvoit s'empêcher de dire ce que Dieu lui inspiroit; & M. Grotius lui ayant enfin ordon-

(1) Le Docteur Ambreus & M. d'Or, qui prêchent au Logis de M. Grotius, se déchirent sur les opinions de Luther & de Calvin.

né, ou de s'abstenir de dire des injures, ou de ne plus prêcher : cet Ambreus le quittant en colere, & descendant le degré, disoit en grondant que c'étoit une chose étrange que l'Ambassadeur de la Couronne de Suede voulût fermer la bouche au saint Esprit; ce que M. Grotius me conta, crevant de rire, & me disant que cet Ambreus se plaignoit par-tout qu'il fermoit la bouche au saint Esprit, parce qu'il vouloit l'empêcher de dire des injures à son prochain.

(1) Sur l'animosité de ces deux Ministres, on doit dire ici que les Luthériens détestent cent fois plus les Calvinistes que les Catholiques, parce que les Calvinistes se sont séparés d'eux : comme la plûpart des Catholiques & des Religieux même haïssent

(1) L'animosité des Luthériens contre les Calvinistes est cause de la longue défense de Stetin.

plus

plus les Héretiques, qui ont divisé l'Eglise, que les Juifs, les Turcs, & les autres Infideles. Cette grande aversion se remarque dans les Villes où les trois Religions chrétiennes se prêchent publiquement : comme à Dantzic, où les Catholiques vivent en paix, les Lutheriens & les Calvinistes qui se déchirent les uns les autres, les souffrant fraternellement ; & cette aversion mutuelle qui est entre les Lutheriens & les Calvinistres est cause de la longue & opiniâtre résistance des Habitans de Stetin, qui étant Lutheriens passionnés, ont craint que M. l'Electeur de Brandebourg qui est Calviniste, ne les forçât dans leur Religion, & d'être sous la puissance d'un Prince qui professe une foi qui leur est en horreur, n'y ayant rien de plus puissant sur les esprits que le motif de la Religion, comme on l'a vû par les guerres civiles de France, & des Pays-Bas ; sur quoi un ancien Poëte, à propos du sacrifice d'Iphigé-

nie, s'écrie assez justement : Tant la Religion a pû causer de maux dans le monde : *Tantum Religio potuit suadere malorum.*

(1) Pendant cette longue Ambassade de douze ans, M. Grotius fit divers Ouvrages, entr'autres une dissertation Latine contre le sieur de la Pertere, qui avoit fait un Ecrit des Préadamites. Cette dissertation est intitulée *De Origine gentium Americanarum Dissertatio*, où il enseigne que les peuples d'Amérique ne sont pas fort anciens, & qu'ils sont venus d'Europe, ou par la jonction des terres, ou par quelque tempête : *Nisi*, dit-il, *quis Præadamitas esse dixerit, ut nuper quidam in Gallia somniavit.* (2) Mais un certain Docteur nommé Lactius

(1) M. Grotius fait une Dissertation contre la Perrere.

(2) Et une autre sur le même sujet contre Laetius.

des Pays-Bas, ayant écrit contre lui, il fit une seconde Dissertation intitulée *De Origine gentium Americanarum Dissertatio altera*, où il réfute amplement Laëtius; & parce que ce Laëtius nourrissoit une barbe épaisse & longue à la Capucine pour s'attirer le respect, il le fit graver au devant de sa Dissertation avec sa grande barbe, & ajoûta au bas, sans le nommer, *Adversus obtrectatorem opachorum quem facit barba.* Quelques jours après, pour se divertir, il fit un Distique contre ce Laëtius, qu'il disoit n'écrire pas bien en Latin. Il me le récita, & je l'ai retenu.

Laëtius haud lätius satis est, nec scribere cessat

Latius, ut sileat Latius est satius.

(1) Pendant cette Ambassade de

(1) M. Grotius s'amuse à faire des Commentaires sur toute l'Ecriture Sainte, &

douze ans il s'occupa principalement à faire des observations sur le vieil & sur le nouveau-Testament : ce qui l'obligeoit de s'ensevelir dans les Livres, & par conséquent, voyant peu de monde, il se rendit sauvage & soupçonneux plus que de coûtume, se défiant de ses meilleurs & plus fideles amis, comme de Mrs. Dupuy, qu'il s'imagina qu'ils le venoient voir pour l'épier, & pour rapporter ses sentimens à M. le Cardinal de Richelieu, qu'il haïssoit fort, pour le mépris qu'il avoit fait de lui.

(1) Je ne pûs éviter moi-même, non plus que ces Messieurs, ces soupçons mal fondés, qu'il ne me prît

devient soupçonneux, se défiant de Mrs. Dupuy ses meilleurs amis.

(1) Il se défie aussi de moi dans une affaire où je l'avois bien servi & où il me mit en peine.

aussi pour un espion dans une occasion où j'avois pris grande peine à le servir. Voici le fait. M. le Prince Palatin de Suede Charles Gustave fils de la Princesse Catherine, sœur du grand Gustave, cousin germain de la Reine Christine, qui se démit depuis de la Couronne de Suede en sa faveur, & qui est Pere du Roi de Suede d'aujourd'hui, étoit venu en France, & sortoit de l'Académie de M. de Benjamin, où il s'étoit mis par mon conseil, à cause de la médiocrité de son train, pour un Prince héritier présomptif d'un Royaume lors si considérable. Dans cette Académie il fit une amitié particuliere avec M. le Marquis de Bréval, frere aîné de M. l'Archevêque de Paris, qu'il disoit être le plus sage qui fût dans cette Académie. Ce Prince s'en retournant en Suede par Rouen, il fut coucher à Poissi un jour de S. Jean qu'il y avoit au soir des feux allumés par la Ville. Il survint une dispute entre quelques

Habitans & ceux de sa suite, dans laquelle étoient quelques Seigneurs Etrangers, entr'autres Mrs. les Comtes de Waldek, si je me souviens bien. Ces Bourgeois, ou ivres ou imprudens tirerent quelques coups d'armes à feu, dont un valet de pié de M. Grotius fut blessé d'un coup de fusil, & M. de Polhelm Résident de Madame la Landgrave de Hesse, d'un coup de pistolet: étant la coûtume des Allemands, & autres peuples du Nord, de conduire quelques lieües ceux qui s'en vont. Comme on ne s'étoit point plaint à la Cour de cette insulte, on n'en avoit fait aucune justice. M. Grotius entendoit qu'on la fit, & qu'on devinât ce desordre. En ce temps-là, étant allé chez lui, où se trouverent quantité d'Etrangers qualifiés, il menaçoit hautement, & disoit que les Barons d'Avaujour, & de Rorté, qui étoient lors en Suede pour les affaires du Roi, n'avoient qu'à se bien garder, puisqu'on avoit

pensé assassiner le Prince sans qu'on en eût fait la moindre satisfaction. Je l'assûrai fort qu'on ne savoit rien de cela à la Cour; & je me hasardai de lui dire, que s'il vouloit j'en avertirois M. le Cardinal de Richelieu, qui étoit à la Frontiere de Picardie lors du *Siége de Hesdin*; ce qu'ayant fait, je reçus trois jours après un gros paquet adressant à M. le Chancelier Seguyer: & son Eminence me mandoit par M. Citoys son Medecin, à qui je m'étois adressé, que je le rendisse à M. Grotius: étant ordonné à M. le Chancelier de faire une justice exemplaire; mais avec ordre de dire à M. Grotius, que lorsqu'il auroit à se plaindre, il s'adressât promptement, & droit à ceux qui avoient la conduite des Affaires Etrangeres.

Je croyois avoir fait des merveilles, & devoir être divinement reçu, ayant si bien réüssi; quand, voulant rendre ce paquet à Mr. Grotius, il me dit, ayant l'esprit plein de pensées qui le

travailloient, & avec un visage tout émû : qu'on fît justice si on vouloit, mais qu'il ne se chargeroit pas du paquet. J'eus beau lui dire, & lui montrer l'ordre que j'avois de le lui remettre en main propre, il demeura aheurté à ne le point recevoir.

Jamais homme ne se trouva plus empêché que je le fus dans cette occasion; car je me perdois, en renvoyant ce paquet à la Cour, où j'eusse été accusé d'avoir donné légerement une fausse alarme, quoique je mandasse la vérité de l'affaire, & la bizarrerie du personnage : d'autre côté, je n'avois point ordre de donner ce paquet à Mr. le Chancelier : enfin, après avoir un peu balancé, je trouvai que des deux inconvéniens il falloit éviter le moindre : & que le plus expédient & le moins dangereux étoit de le rendre à Mr. le Chancelier ; ce que je fis un jour comme il alloit sceller, & me retirai après lui avoir dit que c'étoit un paquet de la Cour que j'avois

à lui rendre. Aussi-tôt Mr. le Chancelier envoya querir Mr. le lieutenant Criminel Tardieu, qui informa si bien de cette insolence, réduisant les Habitans de Poissy à recourir à la miséricorde de Mr. Grotius, qu'il reconnut aussi-tôt qu'il avoit eu grand tort de m'avoir traité de la sorte. Il m'envoya inviter à dîner, & me dit d'abord en présence de plusieurs autres qu'il avoit aussi priés : que j'étois le meilleur, le plus effectif, & le plus officieux des hommes ; & ajoûta qu'il n'avoit pû se charger de ce paquet, ne sçachant pas ce qu'il contenoit : & que les personnes publiques comme lui ne devoient jamais prendre des paquets fermés adressés à d'autres, sans savoir ce qui étoit dedans, dont il ne me dit aucun mot quand je le lui portai. Il avoit songé à loisir cette raison politique, & trouvé cette mauvaise excuse pour couvrir son humeur ombrageuse, qui étoit l'un de ses défauts :

mais il n'y a personne au monde qui ne soit sujet à quelque foiblesse.

Quand Mr. le Cardinal de Richelieu mourut, un Jeudi à midi l'an 1642. le 4. Decembre, il me dit l'après-dînée du même jour, *non illum refodiam*. Il fit son Epitaphe, où il y avoit entr'autres choses, *Christianos Principes mutuis armis, & odiis exercuit, Aulam homoncionibus replevit, Lusit Europam.* Ce mot *homoncionibus* étoit placé, à son dire, pour Mr Dupont de Courlay, dont la taille étoit contrefaite : & particulierement pour Mr. de Noyers, qui étoit voûté, basset, & de mauvaise présence.

Quand Mr. le Cardinal Mazarin eut succédé à Mr(1) le Cardinal de Richelieu dans le Gouvernement de l'Etat, il fit ce Distique sur lui, qu'il me récita, & que voici:

Nescius (1) hic veniæ, vindictæ nescius iste
Hic pacem nobis abstulit, ille dedit.

Ut domuit Gallos Romanus Julius armis,
Romanus Gallos Julius arte domat. (1)

& me dit que par ce mot *arte*, il vouloit dire, par fourbe.

Après la mort de Mr. le Cardinal de Richelieu (2), Mr. le Chancelier

(1) Distique que fit M. Grotius sur M. le Cardinal Mazarin.

(2) Le Chancelier Oxenstiern ne se soucie plus de M. Grotius.

Je m'étonne que Grotius, qui conseilloit si sagement à M. Aubery du Maurier de se souvenir toûjours qu'il étoit Ambassadeur, & que devant comme tel presque tout son tems aux affaires, il n'en pouvoit licitement donner qu'une très-petite partie à l'étude, ne se soit jamais servi d'un conseil, dont il avoit plus besoin lui-même que M. du Maurier. *Tua tam provecta ætas*, lui dit-il, *&*

Oxenstiern ne se soucia plus de conserver Mr. Grotius, & il s'étoit fait un point d'honneur de le laisser en France pendant la vie de ce Ministre, qui sollicitoit continuellement son rappel. Ce Chancelier avoit consideré trop tard que cet Ambassadeur s'étoit retiré de la societé des vivans : & que passant les jours entiers & la plûpart de la nuit avec les morts, pour composer des œuvres en Théologie, il ne lui pouvoit mander que des nouvelles du Pont-neuf en beau Latin. Ainsi, entierement dégoûté de lui, il dépêcha extraordinairement en France le Sr. de Cérisante, qui faisoit tout à la Cour sans rien com-

---

in magna dignitate tempus sæpe sub Domino, arctiore gyro includunt diligentiæ tuæ cursus, jubentque te compendia potius itinerum quàm amœna sectari. Sapienter igitur feceris, si sæpe in mentem revoces legatum te esse, eoque dirigas studiorum tuorum rationem, usurus potius litteris, quàm fruiturus. Ep. 13. *Maii* 1615. Voyez la page 433.

muniquer à Mr. Grotius, soit qu'il en eût ordre, soit que s'abandonnant à son humeur trop altiére, il voulût faire voir en France qu'il avoit seul le secret & la confiance de la Cour de Suede. Ce mépris si manifeste ne put être digéré par Mr. Grotius, qui pour cela demanda la permission de se retirer, sur quoi il fut pris au mot. Cérisante avoit tort de procéder si fierement & si ingratement; car, à ma priére Mr. Grotius lui avoit donné des Lettres de recommandation à tous ses amis de Suede, où il alloit chercher de l'emploi.

Mais comme le Sr. (1) de Cérisante a fait parler de lui dans le monde, les Lecteurs seront bien aises que j'en dise ce que j'en sai, l'ayant connu plus particulierement que personne. Il s'appelloit Marc Duncan, & étoit natif de Saumur (2), fils d'un Docteur célebre

(1) Vie de Cérisante

(2) Sa qualité.

en Medecine, de même nom, Ecossois de nation, Gentilhomme d'extraction; mais encore plus noble (1) par ses vertus qui étoient grandes, que par sa naissance. Il se donna ce nom de Cérisante. Il étoit très beau, très-bien fait de sa personne, & il avoit tant d'esprit & de valeur (2), qu'il se faisoit estimer par tout: mais sa vanité & son ambition démesurée ont souvent ruiné son avancement. Il avoit un génie tout particulier à la Poësie Latine: faisant des Vers en cette Langue qui tenoient des plus excellens de l'antiquité. Comme son Pere étoit de mes amis; que je logeois chez lui en ma jeunesse (3), & que je faisois grand état de son savoir & de son mérite, j'ai rendu à son fils beaucoup

---

(1) Son Pere excellent homme.

(2) Portrait de Cérisante.

(3) Je le place chez M. du Vigean, où il est Précepteur du Marquis de Fors.

de bons offices ; d'abord, par le moyen de Mr. le Baron de Chandolan oncle paternel de Mr. le Marquis de la Boulaye, tous deux du nom d'Eschalard, qui étoit un des Cavaliers les plus aimables & les plus parfaits que j'aye jamais rencontrés, & qui étoit fort de mes amis, je le plaçai chez Mr. le Marquis du Vigean, & il fut Précepteur de Mr. le Marquis de Fors son fils (1)

---

(1) François Poussart, Marquis du Vigean, Comte de Sainte-Menehoud. Il avoit une très-belle femme qui ne pouvoit s'endormir, qu'on ne lui eût frotté long-tems les jambes avec des Serviettes chaudes. Il étoit Huguenot, & ne voulut point changer de Religion. Madame de Pons, sa fille, veuve de ...... a été la premiere femme du Duc de Richelieu, qui l'épousa en 1650. malgré la Duchesse d'Aiguillon sa tante. Loret parle ainsi de ce différend dans ses Lettres du 25. & du 30. Juin de cette année-là.

La Duchesse de Richelieu,
Par la grace & bonté de Dieu,

en Medecine, de même nom, Ecossois de nation, Gentilhomme d'extraction, mais encore plus noble (1) par ses vertus qui étoient grandes, que par sa naissance. Il se donna ce nom de Cérisante. Il étoit très beau, très-bien fait de sa personne, & il avoit tant d'esprit & de valeur (2), qu'il se faisoit estimer par tout : mais sa vanité & son ambition démesurée ont souvent ruiné son avancement. Il avoit un génie tout particulier à la Poësie Latine: faisant des Vers en cette Langue qui tenoient des plus excellens de l'antiquité. Comme son Pere étoit de mes amis; que je logeois chez lui en ma jeunesse (3), & que je faisois grand état de son savoir & de son mérite, j'ai rendu à son fils beaucoup

---

(1) Son Pere excellent homme.

(2) Portrait de Cérisante.

(3) Je le place chez M. du Vigean, où il est Précepteur du Marquis de Fors.

de bons offices ; d'abord, par le moyen de Mr. le Baron de Chandolan oncle paternel de Mr. le Marquis de la Boulaye, tous deux du nom d'Eschalard, qui étoit un des Cavaliers les plus aimables & les plus parfaits que j'aye jamais rencontrés, & qui étoit fort de mes amis, je le plaçai chez Mr. le Marquis du Vigean, & il fut Précepteur de Mr. le Marquis de Fors son fils (1)

---

(1) François Poussart, Marquis du Vigean, Comte de Sainte-Menehoud. Il avoit une très-belle femme qui ne pouvoit s'endormir, qu'on ne lui eût frotté long-tems les jambes avec des Serviettes chaudes. Il étoit Huguenot, & ne voulut point changer de Religion. Madame de Pons, sa fille, veuve de . . . . . . a été la premiere femme du Duc de Richelieu, qui l'épousa en 1650. malgré la Duchesse d'Aiguillon sa tante. Loret parle ainsi de ce différend dans ses Lettres du 25. & du 30. Juin de cette année-là.

La Duchesse de Richelieu,
Par la grace & bonté de Dieu,

aîné, qui promettoit extrêmement de lui. Quand ce Marquis fut en âge de servir le Roi, il eut le Régiment de Navarre. Cérisante, qui étoit naturellement brave, & qui desiroit faire parler de lui dans le monde, voulut suivre la guerre; Et comme il avoit tout crédit auprès de son Maître, il lui donna la Lieutenance de sa Compa-

---

A tous les jours & d'heure en heure,
Espérance beaucoup meilleure
De son Hymen si traversé
Qu'elle n'avoit par le passé.

La Duchesse de Richelieu,
Pour avoir bien joué son jeu,
N'est point encor démariée,
Ni dans un Couvent charriée.

Tranche si bien (le Duc) en faveur d'elle,
Du généreux & du fidelle,
Qu'il sera mis dans les Romans,
Au nombre des Loyaux Amans.

gnie,

gnie, & se trouva avec lui à la Bataille de Thionville l'an 1639. L'année suivante, le Marquis de Fors ayant été tué au Siege d'Arras, & Cérisante ne voulant pas demeurer dans ce Régiment, où un autre Mestre de Camp ne l'auroit pas souffert commander si absolument que sous son Disciple, il vendit sa Charge deux mille écus, dont il vécut quelque temps. Il fit la Relation du Combat de Thionville & du Siege d'Arras en fort belle Prose Latine, où parlant du Général Bek, qui traita fort mal Mr de Feuquiere son Prisonnier; il dit: *Quippe vir rusticus, & ferox nihil urbanitatis habebat.* Il se vante qu'à Arras (1), dans une peur panique qu'eurent les Troupes, il soûtint seul l'effort des Espagnols sur une Digue, se comparant à Horatius Cocles, en ces termes: *Inventus est qui*

(1) Il fait la Relation du Combat de Thionville, & du Siége d'Arras.

hostes sisteret, & dit que Mr. le Maréchal de Grammont le dégagea: *Accurrit cum Equitibus aliquot Gramontius, auxilium leve si numerum spectes, si fortitudinem Viri, certe maximum.* Quand il parle du Maréchal de Rantzau, dont le Quartier fut forcé, & que ses gens emportoient, dans un Linceul, ayant eu depuis peu une cuisse coupée: il dit; *Rantzovium, cui alterum crus amputatum fuerat à suis frendentem efferri vidimus, paucos me Hercule eo modo pugnantes videas quo magnus ille vir cedebat.* Cérisante ayant mangé tout son argent; ne pouvant rien attendre de chez lui, recourut encore à moi, qui lui conseillai d'aller chercher de l'emploi en Suede, où je lui donnai des Lettres de recommendation à Mr le Prince Palatin, qui depuis fut Roi, & lui en fis donner d'autres par Mr Grotius, par Mr le Duc de longueville, & par Mr d'Avaux. Il y fut très-bien reçu: & comme Mr le Chancelier, qui aimoit les belles Lettres, admiroit

ses Vers, & qu'il étoit charmé de sa Prose; il l'envoya en France, où d'abord il fut estimé de Mr le Cardinal Mazarin, à qui il donna le Tableau de la Reine Christine de Suede, accompagné d'une Ode que les plus (1) Savans trouvoient égaler les plus belles d'Horace: où représentant cette Princesse, dansant de fort bonne grace, il dit, *trahit sequentes post vestigia gratias.* Il fit une action à Paris qui le décrédita dans l'esprit de ses amis, où il parut tout-à-fait se méconnoître ayant eû l'insolence, lui qui n'étoit qu'Envoyé de Suede, à un dîner chez Mr le Maréchal de Châtillon, de se placer à table sans faire la moindre cérémonie, au dessus de Mr (2) le Marquis du Vigean Seigneur âgé & considérable,

(1) Il donne le tableau de la Royne de Suéde au Cardinal avec une belle Ode.

(2) Cérisante s'assied à table au dessus de M. du Vigean.

dont il avoit été plusieurs années Domestique à cinquante écus de gages.

Mais enfin (1), comme il se fut montré aussi altier qu'imprudent : ayant envoyé appeller Mr le Duc de Candale par un sien Cadet jusques dans l'Hôtel d'Epernon, prétendant qu'il lui avoit fait la grimace au Cours : & la Cour, pour satisfaire Mr le Duc d'Epernon, qui ne pouvoit digérer cette alguarade faite à son fils, & qui le menaçoit de le faire jetter par les fenêtres de sa propre maison, par des Simons paternels, en ayant fait plainte en Suede, il fut rappellé de son Emploi (2) : & la Reine Christine lui ayant

(1) Ayant fait appeller M. de Candale, il est rappellé.

(2) Cérisante privé de son emploi résolut de s'aller faire Turc, ne feignant point de dire à ses amis, qu'en moins de deux ans il seroit grand Visir, & en état de se venger des Suédois, *Menagiana*.

dit par maniere d'excuse, que le Conseil de la Couronne avoit résolu de ne plus employer d'Etrangers dans les Négociations, Cérisante lui répondit assez fierement, qu'il avoit toûjours crû que Sa Majesté feroit plus d'état du mérite & de la valeur par elle-même, que par le lieu de la naissance. Il en partit (1) avec quelque gratification de la Reine, d'où il fut en Pologne, pour voir s'il y pourroit faire quelque chose: mais ayant reconnu qu'en ce País-là il n'y a rien à espérer pour les Etrangers; car j'ai oüi dire à des Palatins, que les plus grands Princes de France & d'Allemagne sont des Paysans en Pologne: il passa à Constantinople, où il espéroit un jour être un des plus célebres Bassas (2): mais n'ayant point trouvé de faveur à la Porte, il voulut

(1) Cérisante va en Pologne.

(2) Pais à Constantinople.

enfin chercher fortune à Rome, (1) ayant l'esprit plein de pensées chimériques, & ne désespérant pas d'y devenir Cardinal, & d'être un jour assis dans la Chaire de S. Pierre.

Mais en ce temps-là la Révolte de Naples étant arrivée (2), il se jetta dans la place avec Mr le Duc de Guise, auprès duquel il voulut passer pour Ambassadeur de France, & complotoit avec Gennaro Annese pour être Mestre de Camp Général des Troupes de Naples, sans le sçu de Mr de Guyse, qui lui rabbatit son orgueil sur ces deux articles là. Enfin, le jour de l'attaque générale des Postes des Espagnols, il reçut une mousquetade dans un talon, dont il mourut. Il fit son testament, où il laissa à ses freres, ses

(1) Enfin il va à Rome, espérant d'y devenir Cardinal & Pape.

(2) Puis il va à Naples, où il est tué.

terres, ſes meubles (1), & ſon argent comptant, bien qu'il n'eût pas un ſeul pouce de terre, ni un ſeul ſou vaillant, mourant avec la même vanité qui avoit été ſa paſſion dominante toute ſa vie. Mr de Guiſe dit dans ſes Mémoires, qu'il eut l'effronterie de le faire ſon Exécuteur teſtamentaire, & qu'il laiſſa pour vingt-cinq mille écus de legs pieux, n'ayant pas un ſeul denier.

Pour revenir à Mr Grotius, étant allé en Suede rendre compte de ſes (2) Négociations, & ne ſe voyant aucunement conſidéré, il ſe retira de Stockholm ſans prendre congé de la Reine ni d'aucun de ſes Miniſtres, & étoit déja aux Dalles pour s'y embarquer : mais

(1) Il fait M. de Guyſe ſon exécuteur teſtamentaire, ſans avoir un ſou de bien.

(2) M. Grotius veut partir ſans voir la Reine ; mais elle le fait revenir, & lui donne douze mille Riſdalles.

la Reine l'ayant redemandé, lui fit présent de douze mille Risdalles : ne voulant pas qu'un si grand Homme, qui avoit si long temps servi la Couronne, partît d'auprès d'Elle sans l'avoir gratifié de quelque présent, & l'avoir assûré de sa bienveillance. Il partit aussi-tôt de Suede, où s'étant embarqué, il aborda à Rostok (1), & il n'y fut pas plûtôt arrivé, qu'étant tombé malade, il y mourut. (2) On m'a rapporté

(1) Ville principale des Ducs de Meklebourg-Schuerin.

(2) Il vient à Rostok où il meurt, en 1645. le 31. d'Août. Si l'on en croit le P. Petau, M. Arnaud, & quelques autres Savans, Grotius avoit eu dessein de faire profession de la Religion Catholique ; mais il paroît par ses Ouvrages, que sa catholicité étoit fort vague. Il avoit fait une Religion à sa maniere, & il lui donnoit le nom de Croyance véritablement Apostolique. *Let.* 4. de M. Simon. *n.* 113.

Il est mort entre les bras d'un Ministre

que

que pendant sa maladie, un Prêtre Catholique & divers Ministres, Luthériens, Calvinistes, Sociniens & Anabatistes le vinrent voir, pour le disposer à mourir dans leur opinion : mais pendant qu'ils l'entretenoient de controverse, & que chacun s'efforçoit de lui prouver que sa Religion étoit la meilleure, il ne répondit autre chose sinon, *non intelligo* : & quand ils ne disoient plus mot, il leur dit, *hortare me ut Christianum morientem decet*. Exhortez-moi comme il faut exhorter un Chrétien mourant.

Il a laissé trois fils & (1) une fille nom-

Luthérien, lui qui haïssoit fort Luther & Calvin. Quelques uns disent qu'il est mort Socinien, & que quelque mine qu'il fit, il l'étoit dans son ame... Dans un de ses Livres contre M. Rivet, il se range fort du parti du Pape, & se sert de l'autorité du P. Petau qu'il appelle son ami. *G. Patin. let.* 7.

(1) M. Grotius a laissé une fille & trois fils.

mée Cornelia, qui eut cette aventure avec M. le Cardinal de la Valette, & qui a épousé M. de Beet Montbas (1), Commissaire Général de la Cavalerie, qui a eu de beaux Commandemens en Hollande, & qui a été enveloppé dans la ruine de Mrs de Wit & de M. Pierre Grotius son beau-frere. Il fut condamné par Sentence du Conseil de Guerre du 18. Nov. 1672. à être pendu pour crime de trahison & de désertion.

L'aîné des fils de Mr Hugues Grotius s'appelloit Cornelius, qui fut quelque temps attaché au Chancelier Oxenstiern, & il étoit assez bon Poëte Latin, mais paresseux, & aimoit ses plaisirs.

Le puîné avoit été nourri Page chez Mr le Duc Bernard de Weimar, &

(1) Jean Barthon de Montbar. grand fourbe.

fut depuis son Ayde de Camp, bien fait de sa personne, & en réputation de bon homme de guerre, ayant eu un grand maître dans ce métier-là. Lui & son frere aîné, lorsque la Reine Christine eut quitté sa Couronne en faveur de M. le Prince Palatin, qui étoit le feu Roi Charles Gustave pere du Roi de Suede d'à présent, s'acheminerent tous deux vers ce Prince, qui avoit fort connu & estimé leur Pere en France, en intention de lui offrir leur service, & d'obtenir quelque Emploi. Etant donc partis de Hollande à ce dessein (1), quand ils furent à la moitié du chemin de Hambourg, entre Emden & Brémen, un malheureux valet, qui avoit servi le second plusieurs années, tenté par l'argent qu'il leur avoit vû, résolut de les

(1) Grand accident arrivé à ces deux aînés.

tuer tous deux. D'abord il entra de nuit dans la chambre du puîné : car en ces Païs froids il n'y a dans les Hotelleries que de petites Cellules où il n'y a qu'un lit, pour être plus chaudement, & tua son Maître d'un coup de pistolet, étant endormi : & avec un autre pistolet s'en alloit traiter l'autre de même que son cadet : mais par bonheur pour lui il ne dormoit pas, & composoit quelque Epigramme Latine. Si-tôt qu'il entendit tirer près de lui, il se saisit d'un Pistolet qu'il avoit sur une chaise près de son lit, & l'ayant bandé, & voyant le meurtrier venir à lui tout doucement tête baissée, car il faisoit clair de Lune, sans lui donner le loisir de l'approcher trop près il le tira le premier, & l'étendit sur la place. A ce bruit tout le monde de l'Hôtellerie s'étant éveillé, on saisit ce scélérat qui étoit fort blessé, & qui fut supplicié sur les Lieux.

Le troisieme fils de Mr Grotius s'ap-

pelloit Pierre (1), qui avoit bien rétabli ses affaires domestiques pendant le Gouvernement de Mrs de Wit, dont il étoit fort considéré. Aussi étoit-il homme de rare mérite, & aussi grand politique, que son Pére étoit grand homme de lettres. D'abord il a été Ambassadeur en Suede, & puis en France, où il s'est trouvé lors de la Déclaration de la guerre. Il fit son possible pour empêcher la rupture ; & quoique le Roi fût fort mal-content de la plûpart de ceux de son Païs, Sa Majesté lui témoigna plusieurs fois qu'il faisoit état de sa personne, qui

(1) Son troisiéme fils Pierre Grotius a été Ambassadeur en Suede, puis en France. Il étoit si suspect à la Cour de France, que dans l'instruction qui fut donnée à M. de Thou allant Ambassadeur en Hollande, il lui fut défendu d'avoir aucune communication avec P. Grotius, & avec un certain Officier François, nommé Gentillot.

étoit agréable à Mr le Prince de Condé & aux principaux de la Cour. Il a des enfans d'une tres-honnête femme : & depuis son retour en son Païs, pour éviter la fureur du peuple qui le regardoit comme étant du parti de Mrs. de Wit, il mit sa personne en sûreté dans les Pays Etrangers (1); mais étant retourné en Hollande, en 1676. où il se justifia des crimes qu'on lui imposoit (2), il y est mort depuis peu, non sans soupçon de poison, pour s'être directement opposé aux intérêts de Monsieur le Prince d'Orange.

J'avois oublié, en parlant de Mr Grotius (3), de dire qu'il avoit pour sa devise ces paroles *Hora ruit*, pour

---

(1) Au Pays-Bas Espagnols.

(2) La Cour de Hollande le déclara innocent par Sentence du 7. Septembre 1676. quoique le Fiscal eût opiné à la mort contre lui.

(3) Devise de M. Grotius.

s'avertir ſoi-même qu'il falloit employer utilement le tems qui s'enfuit avec rapidité.

Me voilà inſenſiblement arrivé à la fin de mes Mémoires de Hollande. Il y a long-tems que j'en avois formé le deſſein : mais juſqu'ici je n'ai pû l'exécuter, en ayant été empêché par ma mauvaiſe ſanté, & par les diverſes diſtractions de ma vie. Quand je vis ma fortune enterrée avec M. le Cardinal de Richelieu qui me ſouffroit à la table ronde avec les plus Grands du Royaume, & qui m'avoit promis de faire quelque choſe pour moi, je me retirai dans ma maiſon du Maurier, tant pour réparer les breches que j'avois faites à mon bien, courant après les vaines eſpérances du monde, que pour y joüir du repos que je croyois goûter dans la tranquillité de la ſolitude. Je faiſois donc état de m'y divertir à mettre par écrit ce que j'avois remarqué de plus conſidérable dans pluſieurs Cours Etrangéres, & même dans celle de

France : mais j'ai connu par une trifte expérience, que Madame la Marquife de Rambouillet, qui ne proféroit que des oracles, avoit eu raifon de me dire que les efprits doux, amateurs des belles Lettres, ne trouvoient jamais leur compte à la campagne, habitée la plûpart de gens mal élevés. Que l'envie & la jaloufie y régnoient bien plus que dans les Villes, & qu'on devoit s'attendre d'y être inceffamment harcelé par des chicaneries fans fin : comme je l'ai été fort long-tems par des Eccléfiaftiques déréglés, que leur Caractere, & les Priviléges de leur Ordre enhardiffent d'entreprendre *les* actions les plus téméraires ; mais comme par la grace de Dieu, & par le zele de mes amis je me vois delivré de leur perfécution, s'il me refte encore un peu de vie, je l'emploierai à déployer le grand magazin des chofes curieufes que j'ai confervées dans ma mémoire, en voyant les Royaumes du Nord, & divers Païs de l'Europe ; & quand j'aurai

j'aurai achevé de faire mes Mémoires des Pays Etrangers, je fais état d'écrire ce que j'ai vû de plus remarquable pendant les dernieres années du Regne du feu Roi, & de faire une peinture véritable des Princes, des Grands, & des Miniſtres qui étoient en ce tems-là.

FIN.